



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2014-2015)

RAPPORT BISANNUEL



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
Direction générale du Trésor



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

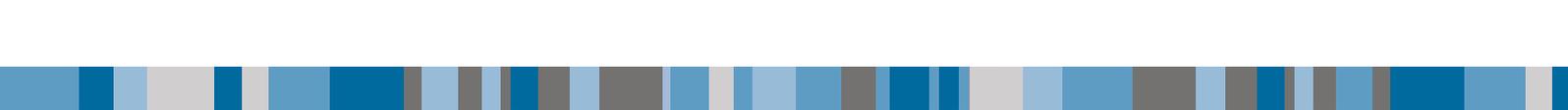
MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Le rapport et ses annexes sont disponibles en ligne sur le site France Diplomatie www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.



MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
(2014-2015)

Rapport bisannuel

Table des matières

Préambule	7
La France et l'aide publique au développement en 2014 et 2015	8
Chapitre 1 La durabilité au cœur de la stratégie française de développement et de solidarité internationale	10
1.1 Cap vers 2030 et les ODD	10
1.1.1 Le développement durable : pivot de la loi de développement et de solidarité internationale	10
1.1.2 Des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable : le rôle de la France dans la définition du nouveau paradigme	11
1.1.3 La lutte contre les changements climatiques : succès historique à la COP 21	12
1.1.4 La rénovation du financement du développement	15
1.2 Différenciation des interventions, diversification des partenariats, transparence et efficacité de l'aide publique au développement	17
1.2.1 Une aide qui se décline selon quatre partenariats différenciés	17
1.2.2 Vers une plus grande transparence de la politique de développement	18
1.2.3 Impliquer tous les acteurs	24
1.2.4 Vers la cohérence des politiques en faveur du développement	30
Chapitre 2 Mise en œuvre de la politique de développement durable : secteurs, géographies et influences	33
2.1 Répondre aux enjeux multiples du développement durable	33
2.1.1 Lutter contre les changements climatiques et préserver l'environnement	33
2.1.2 Le défi du développement humain	35
2.1.3 Vers un développement économique permettant le progrès social	38
2.1.4 Renforcer les droits humains, la stabilité et la paix	40
2.2 Intervenir de manière différenciée dans des territoires en développement en préservant les limites de la planète	41
2.2.1 Les pays pauvres prioritaires	43
2.2.2 L'Afrique subsaharienne et les pays méditerranéens	46
2.2.3 Pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité	51
2.2.4 Les très grands émergents	54
2.3 Agir pour les populations vulnérables dans les pays en crise	56
2.3.1 Panorama global	56
2.3.2 Pays fragiles et en crise : le cas de l'intervention de la France au Mali et en République centrafricaine	56
2.3.3 L'action de la France en faveur de la lutte contre l'épidémie Ebola	58
2.3.4 La réponse française à la crise d'accueil des réfugiés	59

2.4	Concourir à l'influence de la France	60
2.4.1	La mobilisation des outils d'influence économique.....	60
2.4.2	Action culturelle, recherche et politique de développement.....	60
2.4.3	La montée en puissance d'Expertise France.....	64
Chapitre 3	L'action multilatérale, levier de l'action extérieure de la France en faveur du développement durable	66
3.1	Consolider la place de la France dans la politique de développement de l'UE.....	66
3.1.1	Les priorités françaises reflétées dans l'action extérieure de l'UE	66
3.1.2	La rénovation de l'Accord de Cotonou après son arrivée à échéance en 2020	70
3.2	L'aide aux Nations unies dans l'aide multilatérale française	70
3.3	L'aide transitant <i>via</i> les IFI et les fonds verticaux.....	72
3.3.1	Les IFI	72
3.3.2	Les fonds verticaux, leviers de financement au service des défis globaux	75
3.4	La santé mondiale, vecteur de la stratégie française	76
Conclusion : Atteindre les ODD	78
Annexe I	Structure et évolution de l'APD française en 2014 et 2015	79
Annexe II	Indicateurs de résultats de l'aide française bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)	86
Annexe III	Suivi des indicateurs de la stratégie Genre et développement	89
Annexe IV	Activités du Groupe AFD en 2014 et 2015	93
Annexe V	Présentation des évaluations réalisées entre 2013 et 2015 par le MAEDI, le MFCP et l'AFD	95
Annexe VI	Suivi de la revue à mi-parcours du CAD	98
Annexe VII	Les 17 ODD	100
Annexe VIII	Structure de l'APD transitant par l'UE	101
Annexe IX	Contributions au système des Nations unies	105
Annexe X	Dispositif institutionnel de la politique de développement durable française	108
Annexe XI	Glossaire des termes de l'APD	109
Sigles et abréviations	111
Liste des encadrés	115
Liste des figures	117
Liste des tableaux	119

Préambule

Ce document est le troisième rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Il a vocation à informer le Parlement, ainsi que la société civile, sur les défis et les résultats de la politique de développement française au cours des deux années précédentes.

Le dernier rapport, publié en décembre 2014, portait sur les années 2012 et 2013. Il présentait un bilan des actions menées au regard de la stratégie dessinée dans le cadre de la réunion du CICID du 31 juillet 2013.

Ce rapport revient sur les évolutions stratégiques qui ont jalonné les années 2014-2015, riches en événements pour le développement durable. Il dresse, à partir des dernières données de l'aide publique au développement

(APD) disponibles, le bilan de la mise en œuvre de notre politique de développement, marquée notamment par l'adoption par le Parlement de la première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Ce rapport comporte trois parties :

- la nouvelle politique de développement à la suite de l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 ;
- une analyse de la mise en œuvre sectorielle et géographique de notre politique de développement ;
- une analyse de nos actions et de notre stratégie d'influence au sein des enceintes européennes et multilatérales.

La France et l'aide publique en 2014 et 2015

► Juillet 2014

Adoption de la première loi d'orientation de la politique de développement et de solidarité internationale

► 13-26 juillet 2015

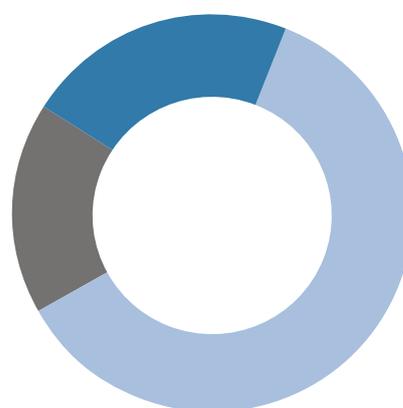
Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement

► Septembre 2015

Adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD

► 30 novembre - 11 décembre 2015

Conférence Paris Climat 2015 (COP 21)



APD européenne
22 %

APD multilatérale
17 %

APD bilatérale
61 %

→ **8,149 milliards**
d'euros d'APD en 2015,
soit 0,37 % du RNB
selon les données définitives publiées
par le secrétariat du Comité d'aide
au développement (CAD) de l'OCDE

→ 8,005 milliards d'euros en 2014,
soit 0,37 % du RNB

→ La France est le 4^e contributeur
mondial en 2014 et le 5^e en 2015.

ÉDUCATION

1,3 million d'enfants scolarisés
au primaire et au collège

EAU ET ASSAINISSEMENT

1,8 million de personnes ont
gagné un accès pérenne à une
source d'eau potable améliorée.

CLIMAT

Réduction des émissions de gaz
à effet de serre (GES) de **3,3** millions
de tonnes d'équivalent CO₂ par an

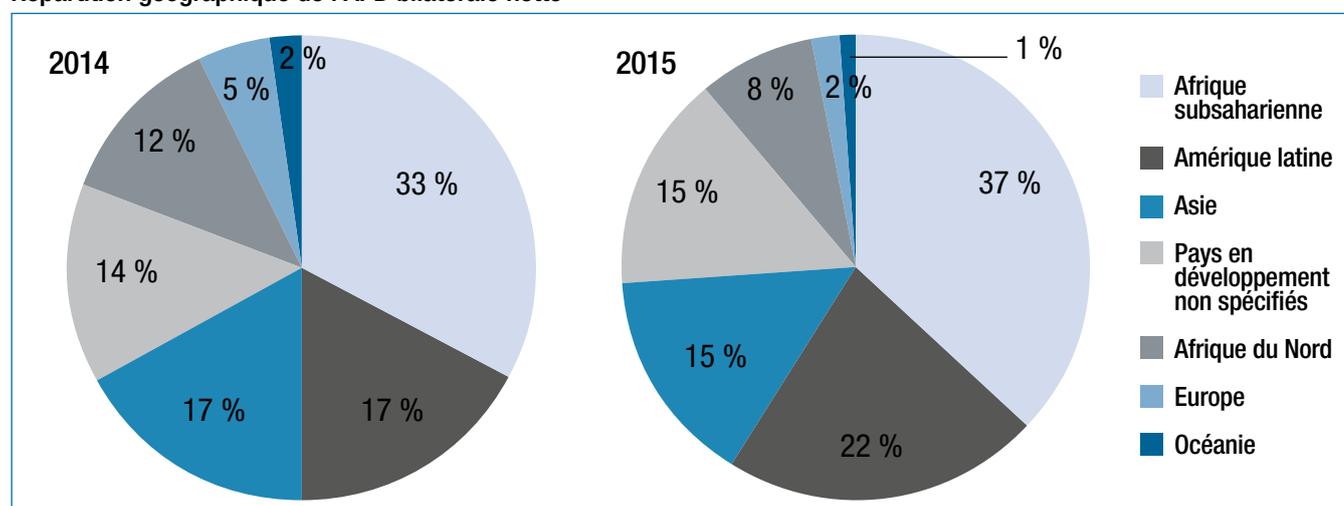
BIODIVERSITÉ

27 millions d'hectares ont bénéficié
d'un programme de conservation.

au développement



Répartition géographique de l'APD bilatérale nette



Chapitre 1

LA DURABILITÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1.1 Cap vers 2030 et les ODD

1.1.1 Le développement durable : pivot de la loi de développement et de solidarité internationale

► Adoption de la première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Deux ans se sont écoulés depuis la promulgation par le Parlement, le 7 juillet 2014, de la première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Faisant suite à un large débat public – les Assises du développement et de la solidarité internationale, entre novembre 2012 et mars 2013 –, elle constitue une étape importante dans la rénovation de la politique de développement sous l'égide du ministre chargé du Développement et de la Francophonie, conformément aux engagements pris par le président de la République.

Cette loi, attendue de longue date par les parlementaires et la société civile, avait été recommandée par la Cour des comptes en 2011. Elle fixe, à partir des conclusions du CICID de 2013, les orientations stratégiques et les principes directeurs de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Les quelque 600 amendements déposés au cours de l'examen du texte ont largement contribué à renforcer la loi sur des sujets tels que la responsabilité sociétale des acteurs privés, le respect des droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes, la reconnaissance du rôle des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités territoriales et des acteurs privés, ainsi que l'amélioration du dispositif français d'expertise technique et d'évaluation.

Réelle avancée démocratique, cette loi a offert au Parlement la possibilité d'un débat approfondi dans ce champ d'activité de l'exécutif. Elle s'inscrit dans l'action extérieure de la France, dans sa vision d'un monde durable. Sa mise en œuvre répond aux exigences d'efficacité, de cohérence et de transparence de la politique de développement. De nombreux engagements ont d'ores et déjà été tenus. Les partenariats différenciés et les priorités sectorielles se dessinent clairement. La participation des acteurs au développement est renforcée, tant au niveau décisionnel qu'opérationnel, dans une démarche active de recherche de synergies ; l'APD contribue aux nouveaux outils et modèles de développement durable ; la communication et la transparence se renforcent.

► Agir durablement dans un monde en développement

Anticipant l'Agenda 2030, la loi du 7 juillet 2014 fait du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, la finalité de la politique de développement. Elle souligne la nécessité d'une approche intégrée tout en associant les acteurs non gouvernementaux à la définition des actions prioritaires. Elle fixe des objectifs clairs : promotion des droits humains, développement économique durable, développement humain et préservation de l'environnement. Elle promeut les valeurs de la démocratie et de l'État de droit ainsi que de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et le travail décent. Enfin, elle définit des priorités géographiques, réaffirmant le principe de partenariats différenciés (1.2.1), selon lequel les moyens en faveur du développement diffèrent selon le niveau de développement des pays partenaires.

1.1.2 Des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable : le rôle de la France dans la définition du nouveau paradigme

La France a beaucoup œuvré pour que 2015 soit une année historique pour le développement durable en participant activement à la définition du nouvel agenda qui fixe 17 ODD. Ces derniers succèdent aux huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en 2000, qui fixaient pour la période 1990-2015 des objectifs en matière de réduction de la faim, de la mortalité infantile et de la pauvreté. Les 17 ODD, fruits de la prise de conscience quant à la nécessité d'une action internationale en matière de préservation de l'environnement, englobent des problématiques larges et intégrées. L'Agenda 2030 représente pour la première fois un sujet commun appelant à une responsabilité planétaire partagée, pour éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète. Tout en soutenant l'ensemble de l'Agenda, la France a défendu des priorités en cohérence avec sa politique de développement : la durabilité environnementale et climatique, l'égalité entre les sexes, la couverture santé universelle (CSU), la transparence, la gouvernance et l'État de droit, les villes durables, etc.

Ce nouvel agenda a été construit collectivement pendant trois années de négociations et unanimement consolidé et validé lors de trois grands rendez-vous en 2015 : la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, en juillet, le sommet spécial sur le développement durable des Nations unies à New York, en septembre, et, enfin, la COP 21 à Paris, en décembre. Au terme de cette année 2015, la communauté internationale s'est dotée d'un nouvel agenda pour répondre aux défis de la mondialisation.

Cette première démarche universelle fournit un cadre aux politiques de développement durable pour les 15 prochaines années. Les OMD ont conduit à des progrès considérables en matière de lutte contre la faim, la pauvreté (depuis 1990, plus d'un milliard de personnes ont échappé à l'extrême pauvreté), la mortalité infantile (réduite de moitié entre 1990 et 2015 à l'échelle mondiale), le recul des pandémies, ou en faveur de l'accès à l'eau et l'éducation. Depuis 1990, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté a baissé de 94 % en Chine, de 66 % en Asie du Sud (Inde comprise), de 28 % en Afrique subsaharienne et cette dynamique se poursuit. Les ODD constituent cependant un changement de paradigme en regard des OMD, par leur approche globale intégrant tous les aspects du développement durable (même si la France déplore

ENCADRÉ 1

L'AFD et les ODD

L'AFD est impliquée dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle est notamment engagée :

- pour l'atteinte des ODD en France, avec l'ensemble des acteurs nationaux¹. Pour l'AFD, c'est l'occasion d'une fertilisation croisée entre les politiques mises en œuvre sur le territoire français (y compris en outre-mer, où elle est présente) et à l'étranger, dans les pays en développement (PED) [l'action « extérieure » faisant partie des objectifs que la France s'est engagée à atteindre en adoptant l'ODD 17] ;
- à aider les pays pauvres à atteindre les ODD, au titre de la solidarité internationale : c'est le rôle principal de l'APD et des agences d'aide, notamment de l'AFD ;
- à participer à la fourniture des biens publics mondiaux.

Si l'AFD est présente sur chacun des 17 ODD à un niveau sectoriel, la solidité de son approche réside dans la possibilité de poursuivre ces objectifs « conjointement », par des actions multisectorielles, et d'intervenir sur les enjeux transversaux (en matière, entre autres, de climat, de genre, de ville durable, et désormais de gouvernance). Elle intègre aussi la nécessité de prioriser ses interventions au niveau géographique et sectoriel, à travers la coordination avec les autres bailleurs (Union européenne, bailleurs bilatéraux et multilatéraux, fondations...), ce qui constitue une véritable valeur ajoutée dans le montage de financements. L'Agence intervient à toutes les échelles géographiques, et soutient notamment les initiatives des acteurs territoriaux, français comme étrangers. Par sa mission de production de connaissances, enfin, elle est capable de dresser des diagnostics complexes des situations de terrain, et s'efforce d'y apporter des réponses concrètes et innovantes.

1. Pour la France, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD à l'échelle nationale est assurée sous la coordination de la déléguée interministérielle au développement durable qui a reçu à ce titre une lettre de mission du Premier ministre.

l'absence de la culture malgré ses efforts), par leur dimension universelle – tous les États seront évalués à la même aune et se sont engagés à en rendre compte – et par leur dimension transversale, avec une liste exhaustive de 169 cibles et 230 indicateurs permettant de mesurer les progrès quantitatifs et qualitatifs alors que les OMD fixaient essentiellement des objectifs à atteindre.

Face aux nombreux défis de ce début de XXI^e siècle, la force des ODD réside dans le partage d'une feuille de route intégrée face à des enjeux multidimensionnels, qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. L'Agenda 2030 est transversal en ce qu'il fusionne les questions de développement économique et social avec les questions environnementales et climatiques, à partir d'objectifs communs. Le réchauffement climatique est pris en compte à travers un objectif dédié, l'ODD 13, ainsi que de façon transversale dans l'ensemble des enjeux de l'Agenda.

ENCADRÉ 2

L'approche par les droits de la France dans les négociations

La définition du nouveau paradigme de développement durable a été un défi immense et une priorité pour la France : il s'agissait de définir des objectifs communs nous permettant de garantir une vie digne à plus de 8,5 milliards d'individus d'ici à 2030 sur une planète aux ressources limitées et qui fait face à une accélération des changements climatiques. La convergence des agendas a nécessité de penser de nouveaux ODD tout en capitalisant sur les acquis des OMD. En matière de lutte contre la pauvreté, d'accès aux services sociaux, l'éducation et la santé notamment, et de préservation de l'environnement, la mise en œuvre des ODD devra permettre à tous de vivre décemment. C'est pourquoi la France a défendu une approche par les droits lors des trois rendez-vous historiques de 2015. Elle intègre au premier plan les droits humains fondamentaux, politiques, culturels, sociaux ou économiques, conditions d'une vie décente pour tous. La France a soutenu la définition de socles universels à même de garantir le respect effectif des droits humains, notamment l'accès de tous aux biens publics mondiaux et aux opportunités économiques, sociales et environnementales.

1.1.3 La lutte contre les changements climatiques : succès historique à la COP 21

► L'Accord de Paris, succès de la diplomatie française

Adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21, l'Accord de Paris est considéré comme un succès diplomatique sans précédent et une avancée essentielle vers un développement durable sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Il a été salué par tous, du président Barack Obama, pour qui « l'Accord de Paris établit le cadre durable dont le monde a besoin pour résoudre la crise climatique » à la chancelière Angela Merkel, qui a qualifié l'Accord de Paris de « tournant historique dans la politique climatique », jusqu'au dirigeant chinois Xi Jinping, pour qui « l'Accord de Paris définit un cap clair pour la coopération mondiale sur la lutte contre le changement climatique ».

Les 196 parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont parvenues à trouver le meilleur équilibre possible pour le texte de l'Accord. Ce dernier prépare l'avenir et contient les solutions pour le présent. Il est universel, ambitieux, équitable, et juridiquement contraignant. Sur chacun des points clés des négociations, et en particulier sur le niveau d'ambition, de différenciation entre les pays développés et ceux en développement ainsi que le financement nécessaire, une approche basée sur l'écoute et le compromis a permis de trouver le juste équilibre entre ambition, participation de tous et solidarité.

Les points clés de l'Accord sont les suivants :

- Il fixe l'objectif de contenir la hausse de la température moyenne nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de s'efforcer de la limiter à 1,5 °C. Cette ambition est traduite dans une trajectoire mondiale d'émissions de GES : un pic des émissions le plus tôt possible, et une neutralité des émissions dans la seconde moitié du siècle.
- Il met en place un mécanisme durable : tous les pays soumettront ou mettront à jour leur contribution nationale tous les cinq ans, qui devra être plus ambitieuse. Un bilan collectif sera tenu tous les cinq ans à partir de 2023 afin de faire le point sur les engagements des pays, et décider des mesures à prendre pour rester en phase avec nos objectifs. Les États se rencontreront une première fois en 2018 pour évaluer leurs progrès, dans la perspective de la préparation ou de la mise à jour des contributions nationales.

- Pour la première fois, tous les pays s'engagent dans un accord universel contraignant mais différencié, rappelant le principe de Rio en 1992 où les pays développés s'engageaient à diminuer leurs émissions et reconnaissaient la convergence progressive des PED. Un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre et de la conformité de l'accord est établi. Il accompagnera les États – dans une logique facilitatrice – dans sa mise en place et favorisera le respect de leurs engagements. Ses règles de procédure vont être établies dans les années à venir afin qu'il puisse commencer son travail dès 2020.
- L'Accord se veut solidaire et affirme l'obligation d'appuyer les PED dans leurs efforts de réduction des émissions et d'adaptation. La décision qui l'accompagne maintient jusqu'en 2025 l'engagement des 100 milliards de dollars par an, qui servira de base à une cible financière plus ambitieuse.
- Pour la première fois, l'adaptation aux effets du dérèglement climatique a la même importance que la réduction des émissions de GES. L'Accord fixe un objectif global pour l'adaptation et souligne la nécessité de rééquilibrer les financements pour atteindre cet objectif.
- Les parties devront développer, sur la base du modèle existant, les modalités du nouveau système de transparence d'ici 2018. Celui-ci s'appliquera à tous, en tenant compte des capacités des pays, et permettra d'assurer la transparence des efforts d'atténuation et d'adaptation et des soutiens financiers.

ENCADRÉ 3

Le rôle de la société civile dans le succès de la COP de Paris

L'un des succès de la COP 21 réside dans l'association étroite de la société civile voulue par la présidence française, à travers l'Agenda des solutions. Le dialogue avec la société civile a été constant tout au long de 2015 : les délégations ont été reçues régulièrement par les ministres et par l'ambassadrice pour le climat. Deux dialogues ont été organisés en marge des sessions de négociations, réunissant les organisations observatrices à la Convention. Durant la COP, les ONG et les organisations du secteur privé ont été consultées par les experts au gré de l'avancée des négociations. À Paris, 70 coalitions d'acteurs non étatiques et d'États ont été présentées dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris, qui fédère aujourd'hui 10 000 acteurs de plus de 180 pays rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et multipartenariales. Pendant toutes les négociations, des « Espaces générations climat » ont été mis à disposition de la société civile, pour l'organisation de conférences, débats, projections, stands, journées thématiques.

ENCADRÉ 4

Mobilisation de la recherche pour le développement pour la COP 21

Observateurs depuis 2006 à la CCNUCC, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) mettent en œuvre, avec leurs partenaires des PED, de nombreux projets de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques et sur leur atténuation, ainsi que sur les instruments économiques et les politiques publiques des changements climatiques. Pour la COP 21, les deux organismes se sont fortement mobilisés avec leurs partenaires des PED. La science du climat se nourrit des connaissances produites sur l'ensemble de la planète, et prend en compte les savoirs des populations. L'IRD a coorganisé plus de 70 événements scientifiques à travers le monde et participé à l'animation scientifique autour de la COP 21 avec les universités et les établissements d'enseignement pour affirmer l'impératif d'une lutte contre les changements climatiques

conjuguée à la mise en œuvre des ODD. Cela a également permis de souligner la contribution de la recherche et la sensibilisation des populations et décideurs à l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, entre autres. En particulier, l'IRD, le CIRAD, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) ont réuni à Montpellier, en mars 2015, 750 participants de plus de 70 pays, à l'occasion du Congrès « Climate-smart agriculture » et offert à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, une tribune internationale pour évoquer l'idée d'augmenter la fixation de carbone dans les sols agricoles et forestiers de la planète afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Pendant la COP 21, cette idée est devenue l'initiative internationale « Les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », largement soutenue et relayée par le CIRAD.

• L'Accord envoie un signal fort aux entreprises, collectivités, citoyens, et plus globalement à l'ensemble des parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques afin que ces derniers s'engagent davantage. Les acteurs non étatiques s'efforceront de renforcer leur mobilisation, comme les y invite la décision de Paris, applicable immédiatement.

ENCADRÉ 5

Action climat de l'AFD en 2014 et 2015

Les autorisations de financement « climat » du Groupe AFD (dont PROPARCO, Promotion et participation pour la coopération économique) ont atteint un montant de 2,9 milliards d'euros en 2014, contribuant au financement de 89 projets, et de 2,9 milliards d'euros en 2015, pour 82 projets financés, ce qui porte à près de 21 milliards d'euros le total des financements du groupe AFD ayant un cobénéfice « climat » engagés entre 2005 et 2015. Pour la seule AFD, les autorisations de financement « climat » dans les PED ont atteint un niveau de 2,5 milliards d'euros en 2014, et de 2,6 milliards d'euros en 2015. L'AFD a ainsi dépassé durant deux années consécutives l'objectif annuel de 50 % fixé dans sa stratégie Climat-développement². Avec 329 millions d'euros en 2014 et 290 millions d'euros en 2015 de financements « climat », PROPARCO est également proche de ses objectifs de 30 % d'engagements annuels. L'atténuation des changements climatiques est le premier axe de la stratégie d'intervention du Groupe AFD sur ces deux années : il a financé à hauteur de 2,4 milliards d'euros en 2014 et 1,7 milliard d'euros en 2015 des projets liés notamment aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, au transport propre, à la séquestration des GES dans les sols et la forêt. Ces projets devraient contribuer à éviter en moyenne environ 7 millions de tonnes équivalent CO₂ par an de GES. La baisse enregistrée en 2015, attribuable à la diminution de l'activité dans le secteur des transports urbains, a été compensée par l'augmentation des octrois dans le domaine de l'adaptation sur des sujets tels que la préservation de l'eau, un développement agricole plus résilient ou la lutte contre les inondations et les événements extrêmes.

Le mécanisme ambitieux élaboré à Paris permettra progressivement de réduire le fossé qui existe entre les contributions nationales actuelles (menant à un réchauffement global de 3 °C environ) et l'objectif du maintien de la hausse des températures sous la limite des 2 °C. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiera en 2018 un rapport sur les impacts et la trajectoire d'émissions liés à la cible de 1,5 °C. Des initiatives de coopération concrètes lancées à Paris vont être déployées, notamment sur les technologies propres, les systèmes d'alertes climatiques ou les énergies renouvelables en Afrique. Partout, ce mécanisme permettra d'accéder à un mode de vie décent, et de respecter les droits essentiels.

En matière climatique, les interventions de l'AFD s'inscrivent dans la stratégie Climat-développement (2012-2016), adoptée en 2011, qui vise à maximiser les cobénéfices climat des projets de développement et à faire de l'AFD une institution financière reconnue au plan international. Le suivi de l'activité climat du Groupe AFD repose sur une revue systématique, au cours du processus d'instruction, des concours octroyés au regard de leur impact sur le climat³. Sont qualifiés de « climat » les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de cobénéfices suivants :

- atténuation des émissions de GES ou séquestration de carbone : un projet contribue à l'atténuation lorsque les réductions d'émissions qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il génère lors de sa durée de vie ;
- adaptation aux changements climatiques : un projet concourt à l'adaptation s'il limite la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques ;
- soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques, sous la forme d'appuis budgétaires et d'aides sectorielles.

En amont de la COP 21, l'AFD a promu l'harmonisation des pratiques de comptabilisation de la finance liée au climat par les institutions financières internationales, ayant abouti à l'adoption, par les banques multilatérales et l'*International Development Finance Club* (IDFC), de principes communs de comptabilisation de la « finance atténuation » et de la « finance adaptation ».

2. Les méthodologies de comptabilisation des engagements « climat » du Groupe AFD, décrites dans la stratégie Climat-développement, sont publiées sur le site Internet de l'AFD (<http://climat.afd.fr>).

3. Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les PED, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) et sous-participations PROPARCO (qui sont incluses dans les engagements PROPARCO).

1.1.4 La rénovation du financement du développement

La France soutient la vision modernisée du financement du développement issue du PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Elle constituait la principale échéance internationale sur ce sujet après Monterrey en 2002 et Doha en 2008. Le PAAA décrit le nouveau paradigme du financement du développement et envoie un message fort sur l'importance du climat et de son intégration dans l'ensemble des politiques de développement.

► Le nouveau paysage du financement du développement

Il y a quarante ans, l'APD était synonyme de soutien au rattrapage économique des PED par rapport aux pays industrialisés. Cette assistance financière s'effectuait principalement par le biais de dons ponctuels, majoritairement concentrés sur les secteurs sociaux. Depuis, l'émergence de problématiques environnementales, la question du financement des biens publics mondiaux et celle de la réorientation des flux privés en faveur

du développement ont modifié les politiques de développement internationales. Au cours des dernières années, de nouveaux acteurs ont émergé et participent activement au financement du développement durable. Des pays dits « émergents » investissent dans les PED à des conditions préférentielles et favorisent leur développement économique. En parallèle, de nombreux acteurs non étatiques (fondations, entreprises, etc.) prennent une place importante dans ce nouveau panorama. L'implication de ces nouveaux acteurs issus de la sphère privée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est une priorité pour la France.

Outre l'émergence de nouveaux acteurs, la part de l'APD dans les flux à destination des PED, si elle reste importante [10 % du revenu national brut (RNB) en moyenne], en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), a tendance à décroître en valeur relative face à l'ampleur des autres flux financiers reçus par les PED. À titre d'exemple, l'APD des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2014 était de l'ordre de 137 milliards de dollars⁴, contre 500 milliards de dollars d'investissements directs étrangers effectués dans les PED

ENCADRÉ 6

Les points emblématiques du PAAA

Le PAAA, ratifié par l'ensemble des États membres des Nations unies, reprend certaines priorités françaises :

- Il accorde une place centrale aux ressources intérieures comme première source de financement stable et pérenne pour le développement durable. Au cours des négociations, la France a mis en avant son action dans le domaine de la coopération fiscale et a annoncé sa participation, aux côtés d'une trentaine de pays, à l'« initiative d'Addis-Abeba sur les taxes », dont l'objectif est d'augmenter la mobilisation des ressources intérieures des pays du Sud.
- Il souligne la nécessité de maximiser l'effet catalytique des financements publics sur les financements privés, afin de les orienter davantage vers des activités en faveur du développement durable.
- Il valorise le rôle des sciences, des technologies et de l'innovation dans le développement durable et promeut le renforcement des capacités dans ces domaines. La France a joué un rôle déterminant aux côtés du Brésil dans la conception du mécanisme de facilitation des technologies

pour la réalisation des ODD (dont le lancement s'est effectué lors du sommet consacré aux ODD à New York en septembre 2015).

- Il souligne l'importance des financements innovants et des autres mécanismes de levée de fonds qui visent à maximiser l'effet de levier des financements versés aux pays du Sud.
- Il reconnaît l'importance des entités locales et de leur financement direct. Ces dernières sont, de par leur proximité avec les populations, des acteurs incontournables du financement du développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le financement des collectivités locales et des autres structures sous-nationales fait l'objet d'un paragraphe spécifique, suite aux demandes répétées de la France.
- Il reconnaît la nécessité de rendre la dette des PED soutenable à long terme et, quand cela s'avère nécessaire, de pouvoir procéder à une restructuration rapide et efficace, notamment grâce à l'action concertée des créanciers officiels bilatéraux réunis au sein du Club de Paris.

4. D'après les chiffres préliminaires de l'OCDE, l'APD nette des bailleurs du CAD s'élevait à environ 132 milliards de dollars courants en 2015.

et 400 milliards de dollars de transferts de migrants⁵ par an. Il est donc nécessaire d'identifier les nombreux flux financiers qui contribuent au développement des pays du Sud. Le financement du développement a largement évolué au cours des dernières années et la communauté internationale s'accorde sur le fait que l'APD ne suffit plus à combler les besoins des PED.

► Un partenariat mondial renouvelé pour le développement durable

Le PAAA embrasse ce nouveau paysage en s'inscrivant dans une vision globale, universelle et durable du financement du développement durable⁶. Si les engagements en matière d'APD y sont reflétés, le rôle de l'ensemble des acteurs – publics, privés, locaux – dans le financement du développement et dans la réalisation de l'Agenda 2030 y est reconnu, tout comme la place première des ressources intérieures (en particulier fiscales) sans lesquelles aucun pays ne peut prétendre à un développement durable. L'accord est structuré en trois parties, dont la composante centrale définit les actions politiques à mener en vue de mettre en œuvre les ODD, décomposée en huit domaines d'action. Ils identifient les moyens financiers et non financiers nécessaires à la réalisation des ODD dans les domaines suivants : **1.** ressources internes publiques ; **2.** financements privés ; **3.** ressources publiques internationales ; **4.** commerce international ; **5.** viabilité de la dette ; **6.** problèmes systémiques ; **7.** science, technologie, innovation ; **8.** information statistique, contrôle et suivi.

Un nouveau partenariat mondial inclusif en faveur du développement durable a été défini, soulignant la nécessaire participation de tous les acteurs dans la réalisation d'objectifs communs sur les plans local, national et international. L'accord passe d'une logique d'aide à une logique de partenariats multi-acteurs. Le PAAA accorde une attention particulière aux pays les plus vulnérables et dans le besoin, en particulier les PMA. Lors de la Conférence, qui a eu lieu du 13 au 16 juillet 2015, la France a fait entendre sa voix grâce aux actions menées par la délégation française composée de l'administration, des parlementaires et des membres de la société civile française.

ENCADRÉ 7

Le suivi de la mise en œuvre du PAAA

1. Le forum sur le financement du développement, sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC)⁷ des Nations unies a pour objectif d'effectuer un suivi de la mise en œuvre du PAAA. Une équipe spéciale interorganisations (*Inter Agency Task Force* ou IATF) a été mise en place au sein des Nations unies, afin de produire un rapport ayant vocation à constituer la base des discussions du forum.

2. Le forum mondial sur les infrastructures a l'ambition d'aligner les pratiques et de coordonner l'action des banques multilatérales de développement et des différents partenaires afin de favoriser le développement d'infrastructures durables, accessibles, résilientes et de qualité.

3. Le mécanisme de facilitation des technologies et le forum multi-acteurs sur les sciences, technologies et l'innovation (STI), décrit au paragraphe 123 du PAAA, a pour objectif de promouvoir les STI dans la réalisation des ODD. Il est le résultat d'une intense négociation menée depuis Rio + 20 à l'initiative de la France et du Brésil. Le mécanisme de facilitation de la technologie, lancé en septembre 2015, est composé d'un groupe de travail inter-institutions des Nations unies, d'un forum de collaboration multipartite sur les STI et d'une plateforme mondiale en ligne.

ENCADRÉ 8

Les *climate bonds* de l'AFD

L'AFD a émis le 11 septembre 2014 des obligations climat (*climate bonds*), outil de financement innovant adapté au refinancement d'une institution financière en pointe sur le soutien à la lutte contre le dérèglement climatique. L'Agence propose d'investir dans une obligation disposant de standards robustes en matière de lutte contre le dérèglement climatique allant au-delà des normes internationales habituelles des obligations dites « vertes » (justification de l'utilisation des fonds, suivi des flux, avis externe et reporting).

5. Banque mondiale et Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

6. Approche prenant en compte l'ensemble des flux financiers en faveur du développement durable des économies du Sud (coopération Sud-Sud), afin de favoriser leur complémentarité et d'augmenter leur impact sur le développement local dans une perspective durable.

7. ECOSOC a pour fonction principale le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations unies. C'est l'un des six principaux organes de l'Organisation des Nations unies constitués par la Charte des Nations unies en 1945.

ENCADRÉ 9

Le groupe pilote financements innovants

La France est mobilisée dans le cadre du plaidoyer autour des financements innovants à travers le secrétariat du groupe pilote qu'elle assure depuis 2006 et dont la présidence est aujourd'hui confiée au Mali. Cette enceinte rassemble actuellement 64 États et une vingtaine d'organisations internationales, ONG, fondations privées et entités locales dédiées à l'éradication de la pauvreté et à la préservation des biens publics mondiaux. L'objectif premier du groupe pilote est de créer un espace privilégié d'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur les diverses solutions innovantes permettant d'atteindre les objectifs de développement.

► Le développement durable implique des sources de financement innovantes

La France, pionnière dans la promotion de financements innovants pour le développement durable, a mis en place en 2005 la taxe sur les billets d'avion qui a permis de collecter un peu plus de 1,7 milliard d'euros depuis sa création. La France plaide désormais pour l'adoption internationale d'une taxe sur les transactions financières (TTF). Celle-ci est déjà mise en œuvre au niveau national depuis 2013 et en est au stade de projet de coopération renforcée au niveau européen. La TTF française a permis de collecter 100 millions d'euros en 2014 et 140 millions d'euros en 2015. La France participe également au financement de la Facilité internationale de financement pour la vaccination, qui finance de façon flexible et prévisible une partie des dépenses de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) à travers l'émission d'obligations sur les marchés financiers dont les remboursements sont garantis par des échéanciers de paiement juridiquement contraignants pour les États donateurs. La France s'est engagée à hauteur de 1,4 milliard d'euros jusqu'en 2026.

Traiter des questions de développement au sein du Groupe des Sept (G7)⁸ et du Groupe des Vingt (G20)⁹ permet de s'assurer que les engagements et mesures pris par ces instances ne contreviennent pas aux efforts de développement des PED, et de s'accorder sur des engagements financiers et des actions concrètes. Le sommet du G7 en 2015 a donné l'impulsion politique pour adopter, lors de la COP 21 à Paris, un accord ambitieux, robuste, inclusif et tenant compte des circonstances nationales, ainsi que pour poursuivre l'ambition de l'Agenda pour le développement durable après 2015.

1.2 Différenciation des interventions, diversification des partenariats, transparence et efficacité de l'aide publique au développement

1.2.1 Une aide qui se décline selon quatre partenariats différenciés

Afin d'adapter ses approches à la pluralité des situations rencontrées, la France mène une politique qui se décline selon quatre partenariats différenciés. Mis en application depuis le 1^{er} janvier 2014, leurs contours ont été définis lors du CICID de 2013, puis par la loi du 7 juillet 2014. Ils reposent sur des critères géographiques, économiques, et en fonction de la proximité culturelle et linguistique avec la France. Afin de prendre en compte la montée des aspirations démocratiques, la dégradation de l'environnement et la persistance des inégalités mondiales, la France concentre la majorité de ses dons vers les PPP, et son effort financier sur l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée. Elle accorde une attention particulière aux pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité. L'objectif de la France est de concentrer au moins 50 % des subventions

8. Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Union européenne.

9. Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie et Union européenne. L'Espagne bénéficie par ailleurs du statut d'invité permanent au G20.

Partenariats différenciés – CICID 2013

	16 PPP	Afrique subsaharienne et pays voisins du sud et de l'est de la Méditerranée	Pays en crise	Reste du monde (pays éligibles au CAD de l'OCDE)
Secteurs d'intervention	Lutte contre la pauvreté (développement humain et économique, gouvernance)	Tous les secteurs	Développement humain et économique, gouvernance	Croissance verte et solidaire
Cibles	≥ 50 % des subventions de l'État ; deux tiers des subventions de l'AFD	≥ 85 % de l'effort financier de l'État et de l'AFD	Maximum de 15 % des subventions de l'AFD	

budgetaires de l'État et deux tiers des subventions transitant par l'AFD à 16 PPP¹⁰. La France mobilise l'ensemble de ses instruments bilatéraux et multilatéraux pour l'atteinte des ODD, le développement économique, la gouvernance démocratique et l'État de droit, ainsi que la préservation du capital environnemental.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne et du voisinage sud et est de la Méditerranée, la France vise à privilégier un développement durable équilibré dans ses trois composantes (économique, sociale et environnementale) et tend vers l'objectif d'y consacrer au moins 85 % de l'effort financier de l'État.

Les pays d'Afrique subsaharienne demeurent la priorité de la France. Elle y intervient dans tous les secteurs opportuns et mobilise toute la gamme des instruments dont elle dispose pour répondre de manière adaptée aux besoins de ces pays, dans le respect strict des critères de soutenabilité de l'endettement extérieur définis par le Fonds monétaire international (FMI).

Les interventions dans les pays du voisinage sud et est de la Méditerranée ciblent principalement la mise à niveau des tissus productifs, la création d'emplois et l'aménagement du territoire (prioritairement sous la forme de prêts), dans une perspective de durabilité et de développement mutuellement bénéfique. La France a également été active au sein du Partenariat de Deauville pour soutenir les pays arabes en transition. **Les pays en crise, sortie de crise et en situation de fragilité** qui ne font pas partie des PPP font l'objet d'une attention spécifique. Dans ces pays, et en particulier en Haïti, les interventions de la France répondent prioritairement à leurs besoins en matière de développement humain et économique et d'approfondissement de l'État de droit. Des instruments souples, principalement des subventions, sont utilisés. Le reste

du monde fait l'objet d'un partenariat différencié à part entière. Dans les pays qui le composent, et notamment dans les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes – majoritairement des pays à revenus intermédiaires à croissance rapide, ou émergents –, l'objectif de la France est double : promouvoir une croissance verte et solidaire et associer ces pays à la coopération internationale en appui aux pays les plus pauvres. Les interventions des acteurs français dans les « très grands émergents » se font sans coût financier pour l'État (hors expertise technique).

1.2.2 Vers une plus grande transparence de la politique de développement

► L'architecture et le pilotage complexe de l'aide

Le pilotage de l'aide au développement est assuré par plusieurs mécanismes mis en place pour coordonner les interventions des acteurs de l'aide française au développement. Le CICID est l'instance de coordination interministérielle de la politique d'APD. Il est chargé de définir les axes prioritaires de la politique française en la matière. Son secrétariat permanent, assuré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, DGM) et par le ministère des Finances et des Comptes publics (direction générale du Trésor, DG Trésor), associe l'AFD. Il est chargé d'examiner chaque année les partenariats différenciés et, plus largement, de traiter tout sujet lié à la coordination des trois principaux acteurs de la politique de développement de la France. Les deux ministères assurent un pilotage conjoint de la politique de développement française, en veillant à

10. Le CICID de juillet 2013 a validé la liste suivante de 16 PPP : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

mettre en œuvre les priorités et les engagements français tant au niveau bilatéral qu'au sein des organisations multilatérales dans lesquelles la France siège. Ainsi, à travers la mobilisation des réseaux de l'État à l'étranger, les deux ministères mènent une action coordonnée afin de répondre aux enjeux stratégiques de la politique de développement. En outre, ils exercent également une cotutelle des opérateurs de la coopération internationale française, en particulier l'AFD et Expertise France.

La DGM couvre un large éventail de fonctions : la diplomatie économique, le développement durable et la diplomatie d'influence. Elle contribue à la définition des politiques relatives au développement durable. Elle assure également le suivi de l'action internationale des ONG et soutient l'action des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée. Les ambassadeurs dans les États partenaires assurent un rôle de coordonnateur général de la mise en œuvre de la politique de développement sur le terrain.

La DG Trésor est chargée notamment des relations avec les institutions financières internationales, des questions relatives à l'endettement (secrétariat du Club de Paris), de la coopération monétaire avec les pays de la Zone franc, de la coopération financière et des politiques commerciales. Elle produit les chiffres d'APD de la France à partir des contributions des différents acteurs publics français qui y participent et réalise les enquêtes

déclaratives de la France transmises au secrétariat du CAD de l'OCDE. Elle y représente notamment la France au sein du groupe de travail technique sur les statistiques.

L'AFD, acteur pivot de la coopération bilatérale, met en œuvre la majeure partie des moyens opérationnels de l'APD bilatérale française. L'AFD intervient via une large palette d'instruments financiers : prêts souverains et non souverains (bonifiés ou non), subventions (dons projets, contrats de désendettement et de développement, aides budgétaires, soutien aux ONG françaises, mise en œuvre de fonds délégués par d'autres bailleurs), prises de participation et fonds de garantie. L'Agence se finance sur les marchés financiers, sous forme d'emprunts obligataires publics et emploie des ressources budgétaires de l'État (sous forme de subvention et de bonification de prêts).

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), placé sous l'autorité directe du Premier ministre, coordonne les positions des administrations intervenant dans la politique d'APD au sein des instances européennes et de l'OCDE.

Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) est chargé de maintenir une concertation régulière entre l'État, les élus et la société civile. Son rôle est détaillé au point 1.2.3.

ENCADRÉ 10

Un effort de redevabilité de l'aide : le site Internet Transparence et la plateforme web de l'AFD

Dans une démarche de redevabilité accrue et afin de mieux répondre aux engagements internationaux en matière de transparence de l'aide, la France a renforcé son action en la matière, notamment avec le site Internet www.transparence-aide.gouv.fr lancé en 2014. Il recense les projets de développement du MAEDI et de l'AFD mis en œuvre dans les PPP où la France intervient. Ce site, actualisé deux fois par an, permet de visualiser sur une carte les projets mis en œuvre par la France, à travers un outil de géolocalisation. Pour chacun des projets, l'utilisateur peut consulter une fiche technique qui en détaille les caractéristiques et en présente les données financières, et poster des commentaires, compléments d'informations et questions sur les projets recensés, auxquels l'administration répond. Ces informations, qui respectent les standards de l'IITA, sont accessibles et réutilisables à partir

d'un lien qui renvoie vers le portail gouvernemental unique www.data.gouv.fr. Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), le MAEDI a élargi la publication des données à une vingtaine de pays en Afrique (hors PPP) et dans d'autres régions (Méditerranée, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes). L'AFD a quant à elle élargi depuis janvier 2016 la publication des données relatives à ces projets souverains en exécution à l'ensemble de ses zones géographiques d'intervention. Cette publication représente 40 % des flux de décaissement d'APD de l'AFD. Afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de ces données, en janvier 2016, l'AFD a mis en place une plateforme web Open Data (données ouvertes) présentant les données au format IITA, les fiches relatives aux projets publiés, les données d'activité de l'AFD et les évaluations.

► La transparence de l'aide

La transparence de l'aide est nécessaire pour renforcer l'efficacité, la compréhension et la légitimité des politiques de développement. Depuis la déclaration de Paris (2005), les principaux objectifs sont les suivants :

- la redevabilité : une aide transparente permet aux contribuables, aux parlementaires et, plus largement, aux citoyens français et aux bénéficiaires de l'aide d'apprécier la bonne utilisation de l'argent public ;
- l'appropriation : elle permet aux pays bénéficiaires de planifier l'apport de ressources extérieures et de construire des budgets plus fiables et cohérents ;
- la division du travail : cela permet d'avoir une vision exhaustive des projets mis en œuvre dans un pays et favorise la coordination entre les bailleurs ;
- le pilotage de l'aide : elle permet au bailleur d'avoir une bonne connaissance de ses projets et le contraint à un suivi plus efficace et à un meilleur pilotage de son aide.

► La France et les mécanismes de déclaration des données : le CAD de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)

Les efforts de transparence (publication des données) en matière d'APD s'opèrent à deux niveaux :

1. les données et déclarations statistiques produites par la France ;
2. les données factuelles sur les projets en cours, disponibles sous un format « *open data* » et régulièrement mises à jour.

1. Les données et déclarations statistiques sont réalisées par la DG Trésor puis transmises au CAD de l'OCDE. Elles synthétisent les contributions de tous les acteurs de l'APD française, au premier rang desquels se trouvent le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'AFD. Ces données sont exhaustives, répondent à une nomenclature internationale précise endossée par le CAD, et servent à établir des données fiables sur les flux de financement internationaux en matière de développement et à déterminer le montant annuel d'APD.

2. Les données factuelles sur les projets en cours sont disponibles sous un format « *open data* » et régulièrement mises à jour. Au plan international, une organisation s'est positionnée sur ce sujet : l'IITA (IATI en anglais), regroupant États, organisations internationales et acteurs non gouvernementaux. Elle a

notamment développé une norme de publication des données. Lancée par le Royaume-Uni en 2008 lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra, l'IITA a pour but de faciliter l'accès, l'utilisation et la compréhension par la communauté internationale d'un ensemble d'informations sur les dépenses des bailleurs en matière d'aide-projets. L'IITA comptait notamment parmi ses membres et adhérents, à la fin 2016, 14 bailleurs bilatéraux¹¹ et 16 bailleurs multilatéraux, dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et des agences des Nations unies.

► L'évaluation de l'aide publique au développement

Les évaluations réalisées entre 2013 et 2015¹² sont présentées en annexe V.

Trois entités, reflétant l'architecture institutionnelle de l'aide française, évaluent l'APD. Ces trois services d'évaluation sont intégrés au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération : le pôle de l'évaluation et de la performance à la Direction du développement durable (DGM/DDD) du MAEDI, l'unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) à la DG Trésor et la division évaluation et capitalisation de l'AFD. Chacune est responsable de l'évaluation des activités de développement mises en œuvre par l'organisation dont elle dépend, les trois services travaillant de façon coordonnée afin d'assurer l'évaluation globale de l'APD en menant des évaluations conjointes.

La loi du 7 juillet 2014 a prévu, en son annexe, la mise en place d'un Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale. Composé de 11 membres dont quatre parlementaires, issus des collèges du CNDSI, l'Observatoire est chargé : **1.** de formuler et prioriser les thématiques d'évaluation qu'il juge bon de traiter dans le triennum à venir ; **2.** d'émettre un avis sur la programmation triennale glissante des évaluations concernant l'APD et de le transmettre aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ; et **3.** de suivre l'état d'avancement des évaluations en cours, d'examiner les résultats et la prise en compte des recommandations et de présenter, dans le cadre du présent rapport, une synthèse des évaluations réalisées.

Les évaluations pilotées par les tutelles et l'AFD suivent les principes (indépendance, qualité, utilité, partenariat,

11. Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

12. Le précédent rapport au Parlement concernant les évaluations portant sur la période 2010-2012, l'année 2013 a été incluse dans cette synthèse.

coordination, transparence) et les critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact) du CAD de l'OCDE. Ainsi, elles sont confiées à des prestataires extérieurs afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité. Elles répondent à des finalités combinées issues des sollicitations aussi bien internes qu'externes (par exemple Parlement ou Cour des comptes) : **1.** déontologiques (rendre compte vis-à-vis des citoyens et du Parlement de la bonne utilisation des deniers publics) ; **2.** gestionnaires (faire des propositions pour une meilleure utilisation des ressources financières et/ou humaines) ; **3.** décisionnelles (faire des propositions quant à la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'une politique) ; **4.** d'apprentissage et de mobilisation (permettre la capitalisation, contribuer à la formation et la motivation des agents, favoriser la réflexion). La diversité des types d'objets à évaluer conduit les trois services à adapter leurs évaluations. Celles-ci sont donc variées, allant de simples évaluations de

ENCADRÉ 11

Évaluation rétrospective de l'Association internationale de développement (AID) en 2014 par la DG Trésor

L'évaluation rétrospective de la dotation de la France à l'AID, l'une des cinq institutions de la Banque mondiale, a été conduite en 2014 et a porté sur les deux dernières reconstitutions, à savoir l'AID 15 (2009-2011) et l'AID 16 (2012-2014). Elle dresse un bilan globalement positif du partenariat entre la France et l'AID. Les attentes exprimées par la France sont conformes aux orientations géographiques, thématiques et sectorielles prises par la Banque mondiale à travers l'AID. Elle souligne le quadruplement de l'enveloppe de financements allouée aux États fragiles entre l'AID 11 et l'AID 15, conformément au souhait de la France de voir cette thématique mieux mise en avant dans les activités de l'AID. L'évaluation note toutefois que certains axes du partenariat entre la France et l'AID restent perfectibles et préconise notamment de renforcer le cadrage stratégique de la dotation française à l'AID. La stratégie multilatérale française, en cours d'élaboration, est une réponse à la problématique soulevée dans le rapport d'évaluation puisqu'elle permettra d'inscrire la contribution à l'AID dans le cadre général de la politique de coopération française.

ENCADRÉ 12

Évaluation de l'Initiative Muskoka

En 2014-2015, la DGM et l'AFD ont cofinancé une évaluation à « mi-parcours » des interventions françaises en matière de lutte contre la mortalité infantile et maternelle (OMD 4 et 5), mises en œuvre dans le cadre des engagements pris par la France lors du Sommet du Groupe des Huit (G8) de juin 2010 à Muskoka (Canada). Quatrième plus grand contributeur à cette initiative, la France s'est engagée à y consacrer 500 millions d'euros additionnels sur la période 2011-2015. Cette évaluation a souligné la pertinence de ces engagements et a préconisé de sécuriser les financements. Elle recommande la mise en œuvre d'une doctrine d'intervention qui optimiserait mieux le périmètre géographique et thématique des initiatives françaises, une meilleure prise en compte des conditions d'efficacité et de durabilité des interventions, et un renforcement du pilotage et de la gouvernance. Les services sectoriels du MAEDI et de l'AFD se sont saisis des recommandations et ont défini des perspectives d'action pour 2015 et au-delà.

projets à des évaluations stratégiques ou à des évaluations scientifiques d'impact.

Ces trois services participent aux réflexions et travaux internationaux sur l'évaluation de l'aide au développement. Avec la Belgique, la Commission européenne et le gouvernement du Burundi, la France a ainsi contribué à l'évaluation de l'aide budgétaire au Burundi, publiée en 2015. Elle a présidé en 2014 les travaux du réseau de mesure de la performance des organisations multilatérales (Multilateral Organisation Performance Assessment Network). Ce réseau composé de 17 bailleurs bilatéraux a pour objectif d'évaluer conjointement la performance des principales organisations multilatérales de développement. Avec un budget annuel de 480 000 euros, la DG Trésor a conduit sept évaluations portant sur les actions financées à partir des programmes budgétaires 110 (évaluations des dotations de la France aux organisations multilatérales, des aides budgétaires et des études financées par le Fonds d'études et d'aides au secteur privé, ou FASEP) et 851 (évaluation des prêts concessionnels du Trésor à des États étrangers).

Sur cette période, le MAEDI a consacré un budget d'environ 490 000 euros par an pour mener neuf évaluations stratégiques (dont trois conjointes) portant sur ses deux programmes budgétaires 185 et 209 et, en particulier, sur ses contributions

financières les plus élevées à des fonds multilatéraux ou verticaux. Par ailleurs, le MAEDI a aussi réalisé les évaluations de 43 projets menés dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire, le FSP (voir annexe).

Conformément à sa politique, l'AFD appréhende les évaluations suivant un continuum qui : **1.** commence lors de l'identification des projets à financer, en intégrant si possible dans leur conception une situation de référence ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation ; **2.** se poursuit en phase de réalisation des projets par le suivi d'indicateurs ; **3.** se termine par des évaluations qui se fondent notamment sur les données *ex post* disponibles afin de les comparer à la situation de référence. Les leçons apprises

grâce aux évaluations sont capitalisées afin d'améliorer la conception des nouveaux projets financés par l'AFD. Les budgets des évaluations approfondies et des évaluations décentralisées de projets représentent respectivement 500 000 et 800 000 euros par an. Sur la période 2013-2015, l'AFD a réalisé 21 évaluations approfondies et 79 évaluations décentralisées de projets¹³.

► L'action de redevabilité de la France

La France a adhéré au PGO en avril 2014 et a rejoint son comité directeur en août 2014. Elle y est représentée par le secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification. Le PGO est une initiative internationale créée en 2011 par huit pays (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines et Royaume-Uni). Il entend promouvoir la transparence de l'action publique, la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques, la responsabilité des acteurs publics et leur devoir de rendre des comptes, l'utilisation de solutions numériques pour atteindre ces objectifs, et stimuler l'innovation démocratique. Il compte aujourd'hui 69 pays membres et rassemble, dans une gouvernance collégiale, gouvernements et société civile. Les pays membres s'engagent à suivre les principes de transparence, de concertation et de coconstruction, tels que définis par la « déclaration pour un gouvernement ouvert » du 20 septembre 2011, et à élaborer tous les deux ans un plan d'action national. Le premier de la France, publié en juillet 2015, comporte 26 engagements ministériels ou interministériels en matière de reddition des comptes, de coproduction de l'action publique, de partage des ressources numériques, d'administration ouverte, de climat et de développement durable (notamment sur la transparence de l'APD). La mise en œuvre de ces engagements, qui résultent d'une longue concertation avec la société civile, sera évaluée en juillet 2017 par un comité d'experts indépendants.

Depuis septembre 2016, la France assure la coprésidence annuelle du PGO, conjointement avec l'ONG World Resources Institute. Elle a accueilli le troisième sommet mondial du 7 au 9 décembre 2016 à Paris pour traiter, à travers « les nouvelles alliances entre les gouvernements et la société civile », des enjeux relatifs au climat et au développement durable, à la transparence de la vie publique et économique et à la transformation

ENCADRÉ 13

Évaluation du programme de mise à niveau des entreprises (PMNE) au Sénégal

Le PMNE a été lancé au Sénégal en 2005. Une centaine d'entreprises en ont bénéficié. Les parties prenantes, publiques ou privées, de ce programme ont manifesté à différentes reprises leur souhait de disposer d'une étude d'impact afin d'évaluer de façon rigoureuse l'impact du PMNE sur les trajectoires de croissance et l'évolution des performances financières des entreprises bénéficiaires, par rapport à des entreprises non bénéficiaires et présentant des profils similaires. Fait important, l'évaluation a été effectuée à partir d'une base de données constituée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal qui a apparié sa base de données d'entreprises, issues des déclarations statistiques et fiscales annuelles. Cette évaluation a donc aussi contribué à valoriser des travaux de l'agence sénégalaise de la statistique et à renforcer ses capacités par cet exercice concret et partagé. Les résultats scientifiquement établis mettent notamment en évidence un impact positif significatif et durable du PMNE sur la croissance de l'activité et les comportements d'investissement des entreprises.

13. Les évaluations sur la période 2013-2015 ainsi qu'un rapport de synthèse commun aux trois entités sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.tresor.economie.gouv.fr/evaluation
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/evaluations
- www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost

numérique. Dans le cadre de sa coprésidence du PGO, la France s'est engagée à soutenir l'élargissement du PGO à de nouveaux pays, dont les pays francophones et les PED. Elle apportera un appui technique et financier aux PED désireux d'engager des réformes en vue de devenir éligibles au Partenariat. Une réflexion sera engagée sur la manière dont les principes du gouvernement ouvert pourraient être intégrés à l'élaboration des programmes d'aide soutenus par la France aux niveaux local et national.

► La France et le CAD de l'OCDE

Le CAD de l'OCDE se réunit formellement une dizaine de fois par an dans le cadre de ses réunions officielles, avec les délégués des États membres en poste à Paris. Ils y discutent de sujets en lien avec le développement, approuvent des documents internes et des rapports, produits notamment par des groupes de travail et les organes subsidiaires du CAD, et préparent les réunions à haut niveau. Le CAD tient des réunions régulières au niveau des hauts fonctionnaires tous les ans et des réunions à haut niveau rassemblant des ministres du Développement ou de la Coopération, des responsables d'organismes publics et des conseillers de haut rang, tous les 18 mois environ. La France fournit toutes les informations statistiques requises par le CAD sur la composition et le montant de ses flux en faveur du développement. Elle participe aux débats et aux travaux portant sur la modernisation du concept et de la mesure de l'aide et du financement du développement.

► Réforme du CAD

Ces débats ont abouti, lors de la réunion de haut niveau de décembre 2014, à une importante réforme des règles de comptabilisation des prêts en APD. Afin de mieux valoriser les efforts des donateurs, seul l'élément-don d'un prêt, et non plus sa valeur faciale totale, sera valorisé en APD à partir de 2018. Les chiffres résultant de cette nouvelle méthodologie seront publiés en 2019, après une période transitoire de trois ans. Le calcul de cet « élément-don » sera différencié selon les catégories de revenu des pays bénéficiaires, pour prendre en compte le risque associé à ces prêts. Ainsi, le taux d'actualisation sera désormais plus élevé quand le pays bénéficiaire a un faible niveau de revenu : 6 % pour un pays émergent comme la Chine ou l'Afrique du Sud, appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) ; 7 % pour un pays comme le Guatemala ou le Nigeria du groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) ; alors qu'il sera de 9 % pour les PMA et les autres pays à faible revenu (autres PFR). Auparavant, tout prêt dont l'élément-don était supérieur à 25 % sur la base d'un taux d'actualisation uniforme de 10 % était entièrement

déclarable en APD, indépendamment de ses conditions financières. Avec le nouveau système, pour un même prêt, l'aide comptabilisée sera ainsi plus élevée pour un pays ayant un faible accès aux financements de marché. Le bailleur est ainsi incité à renforcer son effort financier en faveur des PMA et autres PFR, effort qui sera davantage valorisé en APD. Les seuils de concessionnalité (seuil minimal à partir duquel un prêt est considéré comme ayant une part d'équivalent-don suffisante pour être comptabilisable en APD selon le CAD) ont également été adaptés afin de contribuer à la soutenabilité de la dette des pays les plus pauvres, qui bénéficieront de conditions de financement encore plus avantageuses qu'auparavant. Le seuil des prêts en faveur des PMA et PFR a ainsi été fixé à 45 % minimum (contre 25 % avant la réforme), celui pour les PRITI à 15 % et pour les PRITS à 10 %. Enfin, seuls les prêts qui respectent les règles du FMI et de la Banque mondiale en matière de financement soutenable seront comptabilisables en APD.

Les membres du CAD ont décidé en décembre 2014 d'initier des travaux pour prendre en compte, dans les statistiques, tout l'éventail des efforts de soutien déployés au-delà du seul financement concessionnel. Les travaux sur ce nouvel agrégat de « soutien public total au développement durable » (TOSSD en anglais) ont connu une reconnaissance officielle avec l'inscription de ce concept dans le PAAA. De nombreux partenaires et institutions se sont exprimés en faveur de ce concept et de cet agrégat plus large, afin de mieux identifier tous les financements qui contribueront à la réalisation des ODD.

► Renforcer la transparence des industries extractives

Les ressources naturelles non renouvelables, en particulier les hydrocarbures et les ressources minières, sont une source de richesse importante pour de nombreux PED. Une utilisation prudente des revenus tirés de ces ressources peut permettre de jeter les bases d'un développement durable. La transparence limite les risques de corruption et de gaspillage des richesses, et renforce la redevabilité des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des citoyens. La France plaide pour une plus grande transparence des industries extractives en soutenant l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Elle finance des projets visant à renforcer la participation de la société civile des pays d'Afrique francophone à l'ITIE, en partenariat avec la coalition « Publiez ce que vous payez ». Elle appuie le Burkina Faso dans la mise en œuvre d'un partenariat accéléré sur la transparence des industries extractives, à travers un projet doté de 1 million d'euros. Elle met également une assistance technique à la disposition du Nouveau Partenariat pour le développement

ENCADRÉ 14

La politique de responsabilité sociétale du Groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale du Groupe AFD, adoptée par le conseil d'administration du 27 mars 2014, prévoyait un plan d'action pour la période 2014-2016 permettant de renforcer l'intégration de la responsabilité sociétale dans sa gouvernance, ses opérations et ses stratégies. De nombreux outils ont été mis en place ou sont en cours de déploiement : dispositif de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations (2007), maîtrise des risques de corruption (2013), analyse et avis développement durable (2014), publication d'un site en Open Data pour favoriser la transparence de l'aide (2015), mécanisme de gestion des plaintes environnementales et sociales (opérationnel en 2017), etc. L'élaboration de la nouvelle politique de responsabilité sociétale qui débutera en 2017 sera l'occasion d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs et de les améliorer. Le Groupe AFD est de plus en plus sollicité par des parties prenantes (ONG, entreprises, homologues, Fonds vert, investisseurs) sur ces sujets de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et du développement durable. L'AFD rend régulièrement compte de ses avancées et résultats en matière de RSE, notamment à travers un rapport annuel de responsabilité sociétale qui répond aux meilleurs standards de reporting RSE. Par ailleurs, l'AFD présente annuellement un bilan de la mise en œuvre du plan d'action à son conseil d'administration. Noté par l'agence de notation extra-financière Oekom, le Groupe AFD se positionne à un bon niveau en termes de performance RSE (niveau « Prime »/ C+) et dans le haut du panel des banques de développement évaluées, après la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) [B-] et au même niveau que la Banque européenne d'investissement (BEI) [C+].

de l'Afrique (NEPAD), sur le thème de la gouvernance des ressources naturelles. La France appuie l'OCDE pour la promotion et la mise en œuvre de son guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque en Afrique de l'Ouest. La France a annoncé lors du sommet du G8 de Lough Erne en juin 2013 son intention d'adhérer à l'ITIE. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a été désigné en février 2016 comme haut responsable pour l'ITIE. Celui-ci mobilise les parties prenantes (administrations, entreprises, société civile) afin d'établir

un comité national tripartite chargé de préparer un dossier de candidature d'ici fin 2017. Cet engagement figure dans le premier plan d'action de la France dans le cadre du PGO. Parallèlement, la France applique depuis 2015 les dispositions de la directive comptable européenne qui obligent les entreprises extractives européennes à divulguer, pays par pays et projet par projet, leurs paiements aux États. Cette mesure, complémentaire de l'ITIE, participe de l'émergence d'une norme mondiale de transparence, fondée sur un rapportage pays, dans différents secteurs (banques, industries extractives, bois).

1.2.3 Impliquer tous les acteurs

► Une dimension « multiacteur » du financement du développement durable

Dans un contexte international soumis à de rapides évolutions, la France adopte une approche multiacteur et partenariale des enjeux du développement. Dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'appropriation citoyenne, la France associe ONG, syndicats, collectivités territoriales, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, instituts de recherche et fondations aux grands débats internationaux. Depuis 2014, la réunion biannuelle du CNDSI permet de valoriser une approche pluriacteur et transversale dans le traitement des enjeux globaux, renforçant la cohérence, l'efficacité et l'efficience de notre dispositif. Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba en 2015, la France a porté cette vision modernisée et partenariale élargie du financement du développement durable.

► L'action extérieure des collectivités territoriales dans l'APD

Le MAEDI, en lien avec les préfetures de région et les ambassades, accompagne des partenariats avec près de 250 collectivités territoriales. Cette coopération se traduit par des partenariats géographiques : Afrique subsaharienne et océan Indien, pays du pourtour méditerranéen, Asie (Chine, Inde, Japon et Vietnam), Amérique du Nord (Mexique, Québec), Amérique du Sud (Argentine, Chili), Haïti. La coopération décentralisée relaye l'expertise française dans de nombreux domaines. L'APD des collectivités françaises s'élevait en 2015 à 57,3 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2014 (+ 4 millions d'euros). La loi du 7 juillet 2014 reconnaît le rôle primordial des collectivités territoriales et élargit les compétences de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) à l'ensemble de l'action extérieure des

ENCADRÉ 15

L'action de la France dans la promotion de l'innovation et l'entrepreneuriat social et l'investissement à impact social

La France a pris une part active à la Taskforce internationale sur l'investissement à impact sociétal, lancée en marge du G8 à Londres en 2013 afin de stimuler ce secteur.

Selon les travaux du comité : « L'investissement à impact sociétal pour le développement correspond aux investissements dans des entreprises, des organisations ou intermédiaires financiers, réalisés avec l'objectif explicite et prioritaire de générer un impact sociétal (social et/ou environnemental) positif, ce qui se reflète notamment par l'évaluation de l'impact sociétal des investissements réalisés. Les investissements sont faits dans des PED et visent des niveaux de rémunération qui peuvent s'étendre de l'absence de rémunération à des rendements proches de ceux du marché (ajustés au niveau de risque). »

Le rapport rédigé par Emmanuel Faber, directeur général de Danone, et Jay Naiddoo, président de l'ONG Global Alliance for Improved Nutrition, à la demande du secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, propose des pistes pour faire évoluer l'aide au développement sur des secteurs tels que la jeunesse, le développement urbain, la culture et l'énergie, avec une approche et des outils innovants¹⁴. À la suite du rapport, la France préconise des coalitions d'acteurs pour faciliter les interventions et les impacts au niveau local. Chaque acteur doit se concentrer sur son expertise tout en multipliant les partenariats publics/privés. Il est nécessaire de trouver de nouveaux relais économiques. Les entreprises peuvent contribuer de multiples façons à ces plateformes de partenariats. Le plan d'action de la stratégie Innover ensemble du MAEDI va dans ce sens¹⁵.

ENCADRÉ 16

Un exemple de coopération décentralisée : Toulouse et Hanoï

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Hanoï est l'une des villes les plus polluées au monde. Après être rapidement passée d'un usage massif du vélo à celui des deux-roues motorisés, Hanoï connaît aujourd'hui une deuxième révolution avec l'arrivée massive d'automobiles (+ 21 % d'immatriculations par an en moyenne), ce qui aggrave la situation en matière de pollution et donc de santé publique. Dans le cadre de l'appel à projets Climat 2015, lancé par le MAEDI, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France, les villes de Toulouse et Hanoï se sont associées pour mettre en œuvre des politiques publiques de mobilité répondant à un enjeu d'adaptation climatique par une réduction des émissions de GES : réduire les flux motorisés fossiles, végétaliser le quartier des 36 rues, et poursuivre l'aménagement de l'axe urbain « Ton Duc Thang – Nguyen Trai » long de 30 km.

collectivités territoriales. Parmi les dispositifs les plus innovants de l'action extérieure des collectivités territoriales figure la loi Oudin-Santini de 2005. Elle permet aux collectivités et à leurs groupements d'affecter à des actions de coopération internationale sur l'eau et l'assainissement jusqu'à 1 % des recettes spécifiques qu'ils collectent dans ces mêmes domaines. Durant la période 2006-2014, les collectivités et agences de bassin ont mobilisé au total près de 200 millions d'euros pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les PED, dont 80 % (soit 151 millions d'euros) via le dispositif prévu par la loi Oudin-Santini. Si toutes les collectivités françaises, les agences de l'eau, les syndicats d'eau, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en charge de l'eau et de l'assainissement, utilisaient au maximum la capacité du 1 % solidarité eau, le potentiel de mobilisation serait d'environ 65 millions d'euros par an (45 millions d'euros pour les collectivités et 20 millions d'euros pour les agences de l'eau). Au-delà de la mobilisation financière croissante, ce dispositif a eu des effets intéressants sur les pratiques de coopération dans le domaine de l'eau. Ainsi, la loi Oudin-Santini a mis en lumière les enjeux de l'eau et de l'assainissement : des collectivités ont créé des

14. Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Faber_RapportComplet_FR_cle865fc1.pdf

15. La stratégie Innover ensemble est accessible à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/article/rapport-de-strategie-innover-ensemble-strategie-de-promotion-des-nouveaux

fonds de soutien dédiés à l'eau, comme le Grand Lyon, la ville de Paris, la région Franche-Comté, etc. Avec cette loi, les collectivités peuvent mobiliser leurs agents techniques des services eau et assainissement sur des projets à l'international, et les partenaires financiers s'intéressent davantage aux spécificités du secteur de l'eau. Un mécanisme similaire au 1 % eau a été établi dans le domaine de l'énergie (1 % énergie) et de la gestion des déchets (1 % déchets).

Depuis 2013, le MAEDI s'est doté d'un fonds de concours permanent pour l'action extérieure humanitaire et d'urgence des collectivités territoriales – le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. Géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MAEDI, le FACECO a pour objectif de permettre à toutes les collectivités territoriales françaises, quels que soient leur taille et leurs moyens financiers, de contribuer à une réponse d'urgence efficace et pertinente grâce à la mutualisation des financements et des expertises. En 2014, la mobilisation de plusieurs conseils généraux, villes et associations locales a ainsi permis de collecter des fonds en faveur des Philippines (typhon Haiyan), de la République centrafricaine, de Gaza et de l'Irak. En 2015, deux appels à contribution ont été lancés, pour le camp de déplacés de Bardarash en Irak, en cofinancement avec le CDCS et des fondations d'entreprise, et pour le soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Au total, les contributions des collectivités territoriales françaises se sont élevées à 615 000 euros, en soutien à Madagascar, au Népal et au Moyen-Orient.

L'AFD s'est rapprochée des collectivités françaises en tant qu'acteurs à part entière du développement. Les liens à forte dimension politique et technique que les collectivités développent à travers le monde sont des atouts additionnels au savoir-faire de l'AFD, pour répondre aux demandes de partenaires en développement. Ces interactions peuvent prendre différentes formes, dont le financement d'un échange d'expérience pour alimenter le dialogue de politique publique, ou la mobilisation de l'expertise d'un acteur territorial spécialisé (agence d'urbanisme, syndicat de transport, parc régional). La forte demande de savoir-faire territorial français exprimée par des collectivités africaines mais également latino-américaines et asiatiques est un des moteurs de cette action extérieure des collectivités françaises et des interactions que l'AFD a avec elles. Expérimentée par l'AFD depuis 2014, la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) est destinée à

financer des projets de développement durable, dont l'initiative et la mise en œuvre reviennent à des collectivités territoriales françaises. À travers celle-ci, l'AFD apporte une expérience utile aux collectivités et apprend en retour sur leurs façons de faire. Depuis 2014, l'AFD a octroyé 2,7 millions d'euros pour six projets de collectivités dans les PMA. En 2016, l'enveloppe annuelle de la FICOL a été doublée (à 3 millions d'euros) et le mécanisme s'est ouvert aux projets en direction de pays à revenu intermédiaire. Ce mécanisme complète les instruments mis à disposition des collectivités françaises par le MAEDI, dans un moment où celles-ci sont en attente d'un accompagnement de l'AFD (compléments technique et financier). En 2015, l'AFD a accompagné la mise en place du 1 % déchets *via* des actions de promotion et de sensibilisation. En outre, pour animer sa relation avec les acteurs du territoire, l'AFD a multiplié ses déplacements en région et a signé deux accords de partenariat avec des collectivités actives à l'international (Hauts-de-France et Ville de Paris).

► Un soutien renforcé à la société civile

La France reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de développement et de solidarité internationale, notamment les collectivités territoriales, les organisations de la société civile (OSC) [acteurs économiques, élus locaux, employeurs, syndicats, ONG, milieux académiques, parlementaires] et les entreprises.

La France a décidé d'accroître la part de son APD transitant par les ONG françaises et internationales. Pour les ONG françaises, les financements passent par la division chargée des relations avec les ONG françaises de l'AFD ; quant aux ONG locales, des enveloppes de financement sont déléguées aux postes diplomatiques français (Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs, ou PISCCA). En 2015, l'APD bilatérale transitant par les ONG a atteint 174,1 millions d'euros ; 76 % des volumes financiers concernaient des ONG françaises et 24 % des ONG internationales.

Ces engagements illustrent l'attention centrale apportée à la société civile, au cours de ces dernières années, dans plusieurs domaines de l'action du MAEDI. La place des ONG dans la politique de développement et de solidarité internationale de la France s'est progressivement imposée par leur connaissance du terrain, leur expertise et leur capacité de mobilisation. D'un point de vue général, les OSC sont l'un des principaux moteurs du changement en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance. Il en va de même de la gestion de toutes les

situations humanitaires d'urgence, comme cela a été souligné lors du Sommet mondial humanitaire d'Istanbul en mai 2016.

La société civile a ainsi un triple rôle :

1. de mobilisation des opinions publiques, de plaidoyer et d'expertise auprès des autorités, pour influencer les politiques nationales, celles des acteurs multilatéraux et peser sur les

ENCADRÉ 17

L'aide publique au développement bilatérale transitant par les ONG en 2014 et 2015

À la suite de l'engagement présidentiel d'accroître la part de l'APD transitant par les ONG, les fonds alloués à l'AFD pour le financement du guichet Initiatives organisations de la société civile ont augmenté régulièrement depuis 2012. Ils atteignaient 58,1 millions d'euros en 2014, et 64,7 millions d'euros en 2015.

Au-delà de ce guichet, les financements directs de l'AFD aux OSC se sont élevés à 65 millions d'euros en 2014, et à 80 millions d'euros en 2015. En 2015, 71 projets ont été cofinancés, portés par 59 OSC françaises, représentant un montant total de 136 millions d'euros (le taux de cofinancement moyen de l'AFD est de 50 %). Ces financements bénéficient en premier lieu aux projets de terrain, concernant le soutien des sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté et de gouvernance (82 % du total en 2014 et 87 % en 2015), le restant des financements étant attribué à des projets de renforcement des acteurs de la société civile française et d'éducation au développement. L'Afrique est la première région bénéficiaire des projets de terrain, avec 42 millions d'euros en 2015 (soit 74 % du total des octrois) contre 29 millions d'euros en 2014, ce qui représente 61 % du total des octrois. En termes sectoriels, 41 % des financements en 2014 et 32 % en 2015 ont été affectés à des projets dans les secteurs du développement humain, de la gouvernance, de l'éducation au développement et de la structuration du milieu associatif. En 2015, les activités en faveur du secteur agricole ont été prédominantes (13,2 millions d'euros, soit 20 % du total), suivies de la santé (9,2 millions d'euros) et de l'éducation (8,6 millions d'euros).

négociations internationales. À titre d'illustration, une évaluation stratégique encore en cours à l'été 2016 a recensé près de 80 espaces de dialogue entre l'État et la société civile sur les questions de coopération internationale ;

2. d'opérateur de terrain, capable de mettre en œuvre des actions de renforcement des droits humains, d'interventions humanitaires ou de développement, ou de fournir de l'expertise ;

3. de « financeur » : ce rôle qui demeure encore modeste dans la société civile française s'affirme en revanche beaucoup plus sur le plan international : la Fondation Bill & Melinda Gates en est l'exemple le plus marquant, tout comme la Fondation Aga Khan, la Fondation de France ou les financeurs participatifs sur Internet.

► Le CNDSI

Le CNDSI, dont la mission a été précisée par la loi du 7 juillet 2014, permet une concertation régulière entre les différents acteurs du développement sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, sur la cohérence des politiques publiques en matière de développement et sur les moyens de l'APD. Il est composé de 54 membres nommés *intuitu personae* ; le collège des personnalités étrangères a effectivement été mis en place à l'automne 2015. Un bureau, composé d'un représentant par collège, coprésidé par la DGM et la DG Trésor, avec la participation de l'AFD, se réunit régulièrement afin de coconstruire et de choisir les axes de travail portés à l'ordre du jour du Conseil. Depuis 2015, le CNDSI se réunit trois fois par an (contre deux fois *a minima* tel que prévu par décret). Exceptionnellement, un format élargi a été organisé le 13 février 2015, parallèlement au lancement de l'Année européenne pour le développement, afin d'inviter tout acteur de la société civile qui le souhaitait à contribuer aux réflexions de l'instance¹⁶.

Depuis cet événement, quatre réunions du CNDSI ont été organisées. En 2015, les travaux du Conseil ont été orientés vers la préparation des trois temps forts de l'année : les conférences d'Addis-Abeba, de New York et de Paris. En complément,

16. Dans un souci de transparence et de suivi, les comptes rendus de ces échanges – validés en bureau – sont disponibles sur le portail Internet France Diplomatie.

des groupes de travail *ad hoc* ont vu le jour à partir de 2015, sur des thématiques stratégiques identifiées par les membres du Conseil, notamment le financement du développement ou le lien entre migrations et développement. Leurs conclusions sont traduites en note de position à l'attention du ministère.

► Appuyer les nouveaux modèles économiques des entreprises

L'initiative entrepreneuriat social du Groupe AFD, portant sur une enveloppe de financements de 100 millions d'euros sur trois ans à partir de 2015, est un dispositif de cinq outils capables de répondre aux besoins des projets et acteurs du *social business* :

1. une facilité entrepreneuriat social/*social business*, dotée de subventions, capable d'intervenir à différents niveaux (macro, méso et microéconomique), grâce à des interventions en assistance technique, financements concessionnels (avances remboursables, dettes subordonnées, etc.) et/ou en première perte (mécanismes dits « *first loss* ») ;
2. une enveloppe intégrée au Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) dont le mandat serait élargi afin de répondre aux besoins en fonds propres des fonds d'investissements sociaux et initiatives *social business* portées par des entreprises ;
3. l'adaptation des mécanismes de partage de risque développés par le Groupe AFD, notamment du mécanisme de garantie fonds propres et à destination des *social business* ;
4. le déploiement de prêts en faveur des *social business*, principalement à travers des mécanismes intermédiés *via* les banques locales et les fonds d'investissement sociaux, mais également, de manière plus ponctuelle, en direct ;
5. une plateforme d'expertise et de capitalisation sur la thématique *social business*.

En 2015, neuf projets pour un total de 29 millions d'euros de financement (13 millions d'euros en prêt, 10 millions d'euros en prise de participation et 6 millions d'euros en subvention) ont été octroyés, dont 75 % en Afrique et 25 % en Asie. Les secteurs financés varient mais les financements accordés ont la

ENCADRÉ 18

Le Fonds PISCCA

Le Fonds PISCCA poursuit les réalisations du Fonds social de développement (FSD) et du Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (FASCS). Cette enveloppe de crédits déconcentrés permet à la fois de cofinancer des micro-projets de lutte contre la pauvreté et des actions de renforcement des capacités des organisations locales. Dans un esprit partenarial et afin de favoriser les synergies et les effets de levier, une importance particulière est accordée à la composition des comités de sélection, au cofinancement apporté par le bénéficiaire (10 % minimum) et à la création d'un cadre de concertation local multi-acteurs et multi-bailleurs pour la mise en œuvre. Sept FSD, cinq FASCS et 14 PISCCA sont désormais en cours, pour un montant global de 15,85 millions d'euros, dont 7,13 millions pour les PISCCA. Ils sont mis en œuvre particulièrement en Afrique subsaharienne, mais également en Afghanistan, au Laos, au Liban et en Tunisie.

ENCADRÉ 19

La France s'engage au Sud

Afin de soutenir les projets à impact sociétal dans les PED, la France a lancé en 2015 l'initiative « La France s'engage au Sud », à la demande du président de la République. Ce concours labellise des porteurs de projets innovants d'entreprises, associations, fondations ou coopératives. En 2015, les 10 premiers lauréats ont bénéficié d'un soutien financier ainsi que d'un accompagnement d'un an par des professionnels. Parmi ces lauréats, l'association togolaise **ZAM-KE** – « utilise-moi encore » en mina – produit et commercialise des sacs et accessoires de mode réalisés à base de sachets en plastique recyclés, conciliant ainsi protection de l'environnement et création d'emplois pour les femmes et les jeunes.

spécificité d'avoir un fort impact sur les populations défavorisées. L'AFD estime à 3 200 000 le nombre de bénéficiaires indirects.

► Appui au potentiel d'investissement des migrants et des diasporas

Dans un contexte de mondialisation, de fortes évolutions démographiques et de crises liées aux conflits et aux conséquences des changements climatiques, les migrations sont au cœur des dynamiques internationales. Les flux migratoires sont aujourd'hui plus qualifiés, plus féminins, et ils se dirigent vers un nombre plus important de pays. De nombreux migrants sont à la fois enracinés dans leur pays de destination et mieux connectés avec leur pays d'origine, en raison des facilités de transport et des nouveaux outils de communication. L'importance des transferts de fonds illustre l'impact financier croissant des migrations sur le développement. En 2015, la Banque mondiale estimait le montant de ces transferts à 431,6 milliards de dollars, ce qui en fait la deuxième source de financement des PED à l'échelle mondiale, devant l'APD. La France a mis en place le site envoierargent.fr qui permet la comparaison des services de transfert. Le coût moyen des transferts en provenance de France a ainsi connu une baisse de plus de 30 % depuis 2009, atteignant 6,82 % du montant des transferts en 2016.

La France promeut un dialogue qui s'inscrit dans les objectifs de l'approche globale des migrations et met en avant la mobilisation des ressources et des compétences des diasporas pour une croissance durable. Son objectif est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine, en s'inscrivant dans un cadre bilatéral ou en relation avec la société civile, tout en veillant à ce qu'aucune conditionnalité sur les questions migratoires ne vienne peser sur la promotion de cette contribution. En matière de développement local, l'action de la France s'appuie sur les diasporas qui mobilisent leurs compétences et leurs ressources au service du développement de leur région d'origine. L'une des priorités de la politique française de migration et développement est de renforcer ce potentiel de solidarité et de soutenir les projets de développement local portés et cofinancés par les migrants et leurs associations. En 2014, la France a accordé une subvention pluriannuelle au Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM) pour renforcer sa structure et ses actions. Elle soutient également l'association franco-marocaine Migration et développement dans un projet de développement rural intégré visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la région du Souss Massa Drâa (région de l'anti-Atlas) au Maroc.

ENCADRÉ 20

La stratégie Entrepreneuriat social/*social business* de l'AFD adoptée en 2015

L'AFD approfondit sa réflexion sur l'innovation financière et le financement du développement. Concernant l'appui à l'entrepreneuriat social, son conseil d'administration a approuvé, en février 2015, un dispositif et le déploiement d'outils de financement dédiés. Compte tenu de la spécificité de ce secteur (nombreuses initiatives de faible montant, profil de risque plus élevé), le Groupe AFD intervient principalement en intermédiation en donnant la priorité aux projets du continent africain. L'initiative « *entrepreneuriat social/social business* » prévoit une enveloppe de financements de 100 millions d'euros sur trois ans sous forme de subventions, prêts, garanties et prises de participation en capital. Le lancement de ce dispositif a été rendu possible grâce à un réaménagement de FISEA géré par PROPARCO pour le compte de l'AFD, à l'adaptation du produit de garantie ARIZ et à la création d'une enveloppe de subvention au sein de l'enveloppe de dons-projets. En 2015, le Groupe AFD a noué des partenariats stratégiques dans ce domaine (logement abordable avec Lafarge, économie sociale et solidaire avec le groupe Crédit coopératif) et a contribué à sa professionnalisation (développement d'une grille d'analyse des entreprises sociales avec l'association CERISE).

En ce qui concerne le soutien à l'investissement productif et à l'entrepreneuriat des diasporas, la France, pays majeur d'émission de transferts d'argent (près de 18,2 milliards d'euros en 2015 selon la Banque mondiale), en particulier vers l'Afrique, agit pour réduire les coûts de transaction à un montant inférieur à 3 % d'ici à 2030, et pour accompagner une meilleure allocation de ces envois au service du développement économique des pays d'origine des migrants. La loi du 7 juillet 2014 introduit la possibilité pour certaines banques des PED de commercialiser en France des services permettant le financement de projets dans leur pays. Cette réponse innovante à l'enjeu du transfert de fonds a pour objectif d'accompagner les membres de la diaspora vers une utilisation plus durable des envois en encourageant l'épargne, l'investissement et l'entrepreneuriat dans leur pays d'origine. Cette loi a permis le renforcement du partenariat entre la Banque postale française et Attijariwafa Bank afin d'offrir aux Tunisiens résidant en France des produits de bi-bancarisation.

1.2.4 Vers la cohérence des politiques en faveur du développement

► Mobilité, migration et développement

La France a fait le choix d'adopter une approche liant migration, mobilité et développement¹⁷, reconnue par l'Agenda 2030, qui intègre la migration et sa bonne gestion comme un des facteurs décisifs de développement (ODD 8 et 10).

Conformément à la loi du 7 juillet 2014, la France met en avant la contribution de la mobilité et des migrations dans le développement des pays partenaires¹⁸. Elle inscrit ses actions dans quatre directions complémentaires :

1. Le soutien au potentiel de solidarité des migrants à travers le Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de la migration du FORIM, le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement au Sénégal et le Programme mobilité et migration pour le développement au Mali.
2. Le soutien au potentiel d'investissement des migrants : la France œuvre à l'ouverture des perspectives économiques pour les entrants sur le marché de l'emploi à travers le projet européen MEETAfrica (Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique).
3. Concernant le renforcement des capacités de nos pays partenaires, la France apporte son appui aux politiques « migration et développement » pour faire de la mobilité et de la migration un vecteur de renforcement de la gouvernance locale et territoriale. La France mobilise ses opérateurs dans le cadre des partenariats pour la mobilité signés en Méditerranée. Deux projets européens en Tunisie (5 millions d'euros) et au Maroc (5 millions d'euros) sont pilotés par Expertise France.
4. La France s'implique dans la gouvernance mondiale sur la migration en contribuant aux nombreux dialogues internationaux. La France est membre du comité de pilotage du Forum mondial migration et développement qui permet le partage de bonnes pratiques et encourage une coopération plus étroite

entre gouvernements. En outre, la France est impliquée dans les processus régionaux animés par l'Union européenne (UE), tout particulièrement dans les processus de Rabat et de Khartoum mais également dans le cadre du Sommet UE-Afrique tenu à La Valette en 2015.

► Commerce et développement

Lorsqu'il est accompagné des politiques adéquates, le commerce est un vecteur du développement durable permettant de favoriser la croissance économique des PED, d'accroître la création d'emplois durables, et de promouvoir une croissance verte et solidaire. Mettre en avant le lien entre commerce et développement consiste ainsi à s'assurer de la mise en place d'un environnement structurel favorable, mais également à aider les pays partenaires à intégrer le commerce dans leurs politiques de développement autant que d'assurer la cohérence des politiques commerciales (nationales, régionales et internationales) pour le développement. La politique commerciale étant une compétence exclusive de l'UE, la France s'est positionnée auprès de ses partenaires européens afin de continuer à œuvrer pour le renforcement du lien entre commerce et développement.

Dans le cadre des négociations multilatérales, la France promeut un système commercial multilatéral universel, réglementé, non discriminatoire et équitable, afin de stimuler de façon déterminante la croissance économique et le développement au bénéfice de tous les pays, quel que soit leur stade de développement. La France et l'UE se sont mobilisées lors de la 10^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, pour obtenir un accord sur la concurrence à l'exportation, objectif du mandat du programme de Doha pour le développement. Par ailleurs, la France accorde une grande importance à la concrétisation de l'Accord sur la facilitation des échanges obtenu à Bali en décembre 2013, afin d'offrir à nos partenaires en développement de nouvelles opportunités d'exportations en facilitant une plus grande fluidité des échanges et une meilleure efficacité des procédures de contrôle aux frontières. À cet égard, la France a pu soutenir en 2014 le Centre du commerce international dans le lancement d'un projet régional de facilitation des échanges visant à la fois le secrétariat de l'Union

17. Rapport 2013, « Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française », Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères.

18. Pour la période 2014-2015, la contribution annuelle des diasporas au développement est d'en moyenne 431 milliards de dollars, soit trois fois plus que le total de l'APD mondiale.

économique et monétaire ouest-africaine et ses États membres afin de les aider dans la programmation de leurs engagements vis-à-vis de l'Accord sur la facilitation des échanges.

En outre, la France a œuvré pour introduire davantage de flexibilité dans la négociation des Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). D'un point de vue bilatéral et régional, la France assiste les PED à mieux s'intégrer au sein des chaînes de valeur locales, régionales, internationales et développer un environnement propice aux affaires, à la création d'emplois durables et à une croissance inclusive et durable. À titre d'illustration, le MAEDI apporte un appui diplomatique, technique et financier (à hauteur de 350 000 euros par an en 2014 et en 2015) à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Le ministère des Finances et des Comptes publics appuie également cette organisation *via* sa contribution annuelle de 1 million d'euros au programme d'appui à l'amélioration du secteur privé en Afrique de la Société financière internationale (*via* la facilité dite FIAS, *Facility for Investment Climate Advisory Services*).

Afin de s'assurer que les PED bénéficient de la libéralisation commerciale, la France accorde une grande importance à l'Initiative Aide pour le commerce (voir 2.1.3). À ce sujet, la France est engagée aux côtés de ses partenaires européens dans la réflexion actuelle sur la révision de la stratégie d'aide au commerce de l'UE pour mieux refléter l'évolution du contexte et assurer la mise en œuvre des engagements pris dans le PAAA, dans l'Agenda 2030 et à la COP 21. Cela permet également d'assurer une plus grande cohérence dans tous les outils de l'APD, tout en continuant à rechercher une complémentarité et une coordination accrues entre donateurs européens pour le bénéfice de nos pays partenaires.

► Politiques agricoles et développement

La France soutient des initiatives permettant à l'agriculture familiale de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et dans la production de richesses et d'emplois. Cela nécessite la mise en place de politiques volontaristes, destinées à créer les conditions d'un environnement favorable au développement de l'agriculture, telles que la sécurisation du foncier, la prévention et la gestion des risques, ou le pilotage macroéconomique et social du secteur. La France renforce les compétences des acteurs des politiques agricoles par l'appui à la formation et l'organisation des ressources humaines des

administrations et de leurs interlocuteurs, notamment les organisations de producteurs. Elle accompagne la formulation des politiques agricoles en favorisant les processus de concertation entre les acteurs et participe à l'élaboration d'outils d'analyse et de prospective, par exemple en lien avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La France a appuyé en 2014-2015 le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel pour former et accompagner les différents acteurs (administrations, organisations paysannes) d'une dizaine de pays ouest-africains à mieux intégrer les aspects climatiques dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles. L'accompagnement de la réforme foncière au Sénégal s'inscrit aussi pleinement dans ces objectifs avec un appui à la Commission nationale de la réforme foncière, l'élaboration d'outils de gestion du foncier agricole et le soutien à la concertation des acteurs locaux pour l'élaboration de propositions pour la politique foncière agricole. La France apporte également son soutien à l'élaboration de politiques agricoles communes au sein d'organisations régionales, comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et continentales, comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et à la mise en cohérence des politiques nationales avec ces cadres régionaux.

► Favoriser la transition énergétique

Afin de répondre aux défis de la transition énergétique, trois axes d'intervention ont été retenus par le cadre d'intervention sectoriel (CIS) Énergie de l'AFD (2012-2016) : **1.** privilégier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (maîtrise de la demande) ; **2.** réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'un service énergétique ; **3.** sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques.

Ces trois axes, complétés par un axe transversal de renforcement des politiques énergétiques et des capacités des acteurs, sont en conformité avec les orientations de la loi du 7 juillet 2014. L'engagement total du Groupe AFD pour 2015 en matière d'énergie s'élève à 2,05 milliards d'euros (montant stable par rapport à 2014), dont 1,8 milliard d'euros pour l'AFD et 0,25 milliard d'euros pour PROPARCO. Ainsi, les autorisations de financement dépassent sensiblement l'objectif de 1,7 milliard d'euros par an fixé pour la période 2015-2017. L'Afrique subsaharienne bénéficie de la plus grande partie des concours, avec plus de 975 millions d'euros engagés sur l'énergie en 2015. Si l'on intègre l'Afrique

du Nord, l'Afrique continentale totalise plus de 1,2 milliard d'euros d'octrois (61 %) durant cette année. À titre d'exemple, l'AFD a financé en 2015 un programme d'appui à la réforme du secteur de l'électricité (prêt souverain de 80 millions d'euros accompagné d'un programme de coopération technique financé sur Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience, ou FEXTE) et un projet d'hybridation solaire et d'extension de réseaux au Mali (prêt souverain de 20 millions d'euros, complété d'une subvention du Fonds fiduciaire européen pour les infrastructures et d'une contribution de l'État malien et des exploitants privés). 75 % des projets de l'AFD liés à l'énergie ont un cobénéfice climat, ce qui souligne l'engagement de l'AFD en faveur de la transition énergétique. L'Agence s'engage, par ailleurs, à ce que 50 % de ses octrois annuels dans les États étrangers soient des projets favorables au climat, dans le cadre de sa stratégie Climat 2012-2016. L'AFD s'engage en parallèle dans des démarches d'appuis techniques et institutionnels aux maîtres d'ouvrage locaux afin de renforcer les capacités publiques en matière d'énergie durable et d'accès à l'énergie. Durant l'année 2015, l'Agence a été force de proposition et a participé aux initiatives climat lancées en marge de la COP 21 à Paris. En particulier, l'AFD s'est impliquée dans l'Alliance internationale pour la construction et le bâtiment et dans l'initiative énergie renouvelable en Afrique.

► Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises

La France a fait de la RSE une priorité de sa diplomatie d'influence et a, à cet effet, produit un guide d'information à l'usage de ses ambassades en décembre 2015. Ce dernier actualise la circulaire RSE transmise en 2013 aux ambassades. En 2014 et 2015, la RSE a gagné en importance dans le contexte suivant Rana Plaza¹⁹ et de l'agenda international pour le climat et le développement durable. La France promeut une démarche

RSE/RSO (responsabilité sociétale des organisations) ambitieuse et a, notamment grâce à son Point de contact national (PCN), activement participé aux travaux sur la conduite responsable des entreprises menés par l'OCDE (forum mondial RSE, réunions ministérielles, réunions des 46 PCN, adoption de guides sectoriels RSE), le G7 (Sommet d'Elmau), le G20 et l'UE (dont l'Initiative sur le textile responsable).

La RSE/RSO est un puissant levier pour atteindre les ODD et faire respecter les droits humains. Elle repose sur le respect des normes, le respect des standards RSE et la diligence raisonnable, c'est-à-dire la prise en compte des impacts sociétaux et environnementaux des activités des entreprises et des pratiques volontaires innovantes allant au-delà du droit. Le plan d'action du G7 « *Fair Production* » d'octobre 2015, soutenu par la France, porte notamment sur la diligence raisonnable des entreprises, les initiatives multipartites et le soutien aux PED afin d'y rehausser les standards RSE. Le PCN français a poursuivi la promotion de la diligence raisonnable pour le secteur du textile-habillement²⁰, les chaînes d'approvisionnement mondiales des multinationales et le traitement des saisines dont plusieurs concernent l'industrialisation dans des pays émergents ou en développement. Il a participé à l'élaboration des guides sectoriels de l'OCDE pour des secteurs clés pour les PED : extractif (publié en 2016), agriculture (publié en 2016) et textile-habillement (en cours). La France soutient également l'ITIE. Enfin, le respect du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales reste un défi crucial de la mondialisation, symptomatique de ses dysfonctionnements. La France porte ce sujet au sein de l'Organisation internationale du Travail. Les indicateurs créés en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 comprendront ainsi des indicateurs de RSE, indépendamment de la taille des entreprises.

19. L'effondrement de l'immeuble Rana Plaza, situé près de Dacca, au Bangladesh, a causé la mort de 1 138 personnes qui y travaillaient, et a blessé près de 2 000 autres, le 24 avril 2013. Cet immeuble, qui n'était pas aux normes de sécurité, abritait plusieurs usines textiles produisant pour des marques occidentales.

20. Voir le rapport du PCN français du 2 décembre 2013 sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dans la filière textile-habillement.

www.tresor.economie.gouv.fr/8507_rapport-du-pcn-sur-la-mise-en-oeuvre-des-principes-directeurs-de-l-ocde-dans-la-filiere-textile-habillement

Chapitre 2

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : SECTEURS, GÉOGRAPHIES ET INFLUENCES

Dans un souci d'efficacité, la politique de développement et de solidarité internationale s'adapte aux diversités des situations et des besoins de ses pays partenaires afin de lutter contre l'extrême pauvreté, réduire les inégalités et protéger la planète dans une logique de développement durable. Dans ce contexte, la France intervient dans quatre grands domaines et selon plusieurs partenariats différenciés qui tiennent compte des réalités géographiques des pays partenaires, des instruments (dons et/ou prêts, aide-projet, aide budgétaire, expertise technique) et des secteurs d'intervention les plus adaptés aux besoins des pays. La France participe également, dans chacune de ses interventions, à la promotion du nouveau cadre international de développement durable et de ses principes, par le biais de l'influence économique et culturelle.

2.1 Répondre aux enjeux multiples du développement durable

2.1.1 Lutter contre les changements climatiques et préserver l'environnement

► **Le développement dans un modèle durable : les cobénéfices climat et l'adaptation aux changements climatiques**

L'Accord de Paris encourage une transition vers des économies à faibles émissions de GES et résilientes aux effets des changements climatiques. Suite aux engagements présidentiels en 2015, l'AFD augmentera de manière substantielle ses activités pour la lutte contre les changements climatiques, portant les financements bilatéraux français, d'un montant total annuel d'environ 3 milliards d'euros en 2015, à 5 milliards d'euros annuels à l'horizon 2020. Cette augmentation permettra de déployer de nouvelles actions, dans les domaines où l'AFD est reconnue par ses pairs comme un partenaire technique et financier majeur sur les questions climatiques. Ainsi, les projets

dédiés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux transports propres, à la protection de la forêt, à l'agroécologie et à l'adaptation aux changements climatiques devraient augmenter dans les cinq années à venir. Pour répondre aux besoins des États pour la réalisation de leur contribution nationale, la France a mis en place une facilité de 3,5 millions d'euros en subventions afin de les soutenir dans ce processus et qu'ils puissent être parties prenantes du processus conduisant à l'Accord de Paris sur le climat. Ce projet, qui a bénéficié à 26 pays d'Afrique et petits États insulaires en développement, a été financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France. Cette facilité a également bénéficié à 12 îles membres du Programme régional océanien de l'environnement.

ENCADRÉ 21

Le Fonds français pour l'environnement mondial

La France est le seul pays à s'être doté d'un outil d'aide publique bilatéral dédié à la préservation de l'environnement mondial : le Fonds français pour l'environnement mondial. Ce fonds propose des solutions techniques et des modes d'organisation innovants pour répondre aux défis environnementaux mondiaux : changements climatiques, réduction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes, désertification, pollution. Il soutient le concept de ville durable fondée sur la résilience urbaine aux changements climatiques, au travers de la valorisation des espaces naturels, articulant des fonctions d'adaptation aux changements climatiques, de développement d'activités économiques et sociales (agriculture urbaine, parcs urbains, etc.) et patrimoniales (culturelles et écologiques). Pour la période 2015-2018, ses priorités se concentrent sur les financements innovants de la biodiversité, la gestion intégrée et la résilience des zones littorales et marines, l'agriculture et la forêt durables, les territoires urbains durables et la transition énergétique.

ENCADRÉ 22

Porto-Novo (Bénin), ville verte : subvention de 8 millions d'euros

Le Bénin est confronté à une urbanisation non anticipée et non maîtrisée, source d'importantes difficultés en matière de gestion urbaine. L'armature urbaine désarticulée ne sert pas de levier au développement national. Les équipements et services collectifs urbains ne suffisent pas à satisfaire les besoins des populations des quartiers précaires en expansion. L'environnement naturel est fortement exposé aux pressions anthropiques et aux risques climatiques (érosion côtière, variabilité dans les saisons des pluies). L'installation des populations dans des zones inconstructibles, sous l'effet d'une urbanisation spontanée (principalement au sud), rend plus vulnérables les écosystèmes au niveau de la bande côtière au sud du pays et à Porto-Novo. La subvention de l'AFD à la municipalité de Porto-Novo accompagne l'élaboration d'une étude de vulnérabilité de la zone de projet et d'outils de planification, d'aménagement qui permettront la mise en œuvre d'actions contribuant à lutter contre les inondations, à préserver et à protéger les berges.

► Protection de la biodiversité

La loi du 7 juillet 2014 a inscrit dans ses objectifs la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Deux axes prioritaires ont été définis pour la coopération bilatérale : **1.** accroître les surfaces et améliorer la gestion des territoires ayant statut d'aires protégées terrestres et marines ; **2.** et intégrer la protection et la restauration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles susceptibles d'avoir un impact sur son avenir. En 2014, la 12^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Pyeongchang (Corée du Sud), a précisé l'engagement de doubler, d'ici 2015, et de maintenir jusqu'en 2020 des flux financiers internationaux provenant de tous types de sources en faveur de la protection de la biodiversité dans les PED. Conformément à son cadre d'intervention transversal Biodiversité adopté en septembre 2013, l'AFD a atteint respectivement 137 millions d'euros et 248 millions d'euros d'engagements financiers dans les États étrangers en faveur de la biodiversité en 2014 et 2015. Pour l'année 2015, les financements de l'AFD ont concerné 37 millions d'hectares qui ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.

La treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Cancún (Mexique) en décembre 2016, en parallèle de la deuxième réunion des États parties au Protocole de Nagoya, sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation, entré en vigueur le 12 octobre 2014. La France s'est par ailleurs dotée d'une méthode permettant d'évaluer plus précisément la part de financement de ses projets contribuant effectivement à la préservation de la biodiversité. Les chiffres français sont disponibles sur le site de l'Observatoire national sur la biodiversité²¹.

Un programme de travail de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour la période 2014-2018 est en cours d'exécution. La plateforme, ouverte aux membres des Nations unies, comprenait 125 États membres fin 2016. Elle prévoit l'identification des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités dans les pays du Sud, plusieurs évaluations thématiques sur les pollinisateurs, la dégradation et la restauration des terres, les espèces exotiques envahissantes, la conservation et l'usage durable de la biodiversité, ainsi qu'un ensemble d'évaluations régionales et globales sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques.

► Développer l'accès à l'eau et à l'assainissement

La France poursuit son engagement pour un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. Elle est un des principaux bailleurs du secteur, avec 833 millions d'euros d'APD bilatérale engagés en 2014, et 745 millions d'euros en 2015. La France fournit également une assistance à différentes institutions multilatérales et fait partie des trois premiers bailleurs bilatéraux pour l'eau depuis 2010. Au niveau bilatéral, le nouveau CIS Eau 2014-2018 précise que les financements de l'AFD s'articuleront autour de quatre axes d'intervention : **1.** appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs à travers le renforcement de la gouvernance ; **2.** préserver la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques ; **3.** fournir un accès à des services performants et durables pour tous ; **4.** gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue à travers les infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes.

21. <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/aide-publique-au-developpement-a-linternational-liee-a-la-biodiversite>.

Pour la période 2014-2018, 250 millions d'euros de ces engagements contribueront à l'adaptation aux changements climatiques. Ces financements permettront chaque année de donner accès à un service d'eau potable à 1,5 million de personnes et à l'assainissement à 1 million de personnes. Dans ce secteur, la France apporte une contribution particulière au niveau multilatéral à la BAD à travers le financement de deux fonds fiduciaires dédiés : la Facilité africaine de l'eau et l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en

ENCADRÉ 23

Améliorer les conditions de vie à Niamey (Niger)

La croissance soutenue de la ville de Niamey suscite des besoins nouveaux en matière d'infrastructures et de services, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. À Niamey, le taux de desserte en eau potable est estimé à 89 %. Du fait de la croissance démographique et du succès des programmes de branchements individuels, les volumes consommés ont progressé de façon plus importante que prévu et les capacités de production d'eau potable atteignent leurs limites. En outre, la ville ne dispose pas d'ouvrages d'assainissement collectifs, qui se fait à travers des fosses septiques individuelles. Les eaux usées, non traitées, sont rejetées dans le fleuve Niger. Une actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales apparaît donc nécessaire pour établir un programme d'investissements et un programme de gestion du secteur. La composante eau potable du projet comporte la réalisation de travaux d'urgence à l'usine de Yantala pour accroître de 15 000 m³/jour la capacité de production d'eau potable afin de répondre à la demande en période de pointe. En parallèle, une nouvelle filière de traitement de 40 000 m³/jour à l'usine de Goudel doit être construite, dont la mise en service est prévue en 2018. Au total, la production d'eau potable doit augmenter de 55 000 m³/jour. Le projet financera également la réalisation du réseau d'adduction et de nouveaux réservoirs de stockage, ainsi que l'extension et la densification du système de distribution pour accompagner l'extension de la ville dans les zones nord et sud-ouest. La réalisation d'environ 15 700 branchements individuels et d'environ 170 bornes fontaines est également prévue. Cette composante est financée par l'AFD, la BEI et les coopérations hollandaise (ORIO) et belge (FINEXPO).

Afrique. La France est le premier contributeur de cette initiative avec un engagement de 40 millions d'euros sur la période 2012-2015. Depuis sa création, cette initiative a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable pour plus de 133 millions de personnes et à l'assainissement pour plus de 90 millions de personnes.

2.1.2 Le défi du développement humain

► Garantir la sécurité alimentaire et la nutrition

Malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans la lutte contre la faim, 795 millions de personnes dans le monde restent toujours en situation de sous-alimentation, soit une personne sur neuf. Pour répondre à ces défis, la France agit en faveur d'une amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la nutrition par le biais d'un soutien à l'agriculture familiale, au développement des filières et à la mise en place de politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles intégrant les enjeux de développement durable. Elle appuie la recherche dans le domaine agricole et rural afin d'accompagner les profondes transformations qu'appelle l'atteinte des ODD, face au double défi de la croissance démographique et du dérèglement climatique. La France contribue à l'amélioration de la résilience des populations face aux chocs, en appuyant les initiatives de prévention et de gestion des crises alimentaires et en accompagnant l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques. Dans le domaine de la lutte contre la sous-nutrition, elle intervient par le biais d'une approche multisectorielle qui vise à améliorer la prise en compte de la nutrition dans les programmes humanitaires et de développement.

La France porte la thématique de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les enceintes multilatérales et auprès de l'UE. Elle est impliquée dans le fonctionnement du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et soutient le secrétariat du Mouvement pour le renforcement de la nutrition. Elle travaille étroitement avec la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA), avec ses partenaires dans le cadre du G7 et du G20, et dans le domaine de la recherche, avec le CGIAR.

L'AFD contribue à cet objectif à travers le CIS Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, adopté en 2013. Ce cadre a retenu trois axes d'intervention : **1.** l'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire ; **2.** le développement

des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel ;
3. la croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles.

Au niveau financier, en moyenne sur la durée couverte par le CIS, 15 % des autorisations du Groupe AFD sur l'Afrique subsaharienne devraient être consacrés à la sécurité alimentaire, soit environ 400 millions d'euros par an. Cela nécessite une augmentation des engagements du Groupe AFD dans tous les types d'intervention dans les zones rurales, et notamment en faveur des cultures vivrières et de l'élevage, du financement des agriculteurs et des entreprises de l'amont et de l'aval de la production et de la gestion des ressources naturelles. Enfin, au niveau géographique, la priorité doit être donnée à l'Afrique de l'Ouest et centrale. Les financements de l'AFD en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne se sont élevés à 403 millions d'euros en 2014, et 279 millions d'euros en 2015. Les engagements de 2015 ont ciblé essentiellement le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel, ainsi que la croissance des filières agricoles.

► Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La diplomatie des droits des femmes est l'un des piliers de l'action internationale de la France, telle que définie dans sa stratégie Genre et développement (voir encadré). L'action de la France en 2014 et 2015 s'est concentrée sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes comme socle fondamental non négociable, particulièrement lors du processus de l'Agenda post-2015, à l'occasion de l'adoption des ODD pour 2030 et de la COP 21. Des positions ambitieuses ont été défendues au sein des enceintes internationales et à l'UE pour inscrire un langage progressiste relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, reconnaître le rôle majeur des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique dans l'Accord de Paris sur le climat, ou contre les violences de genre en milieu scolaire, à l'image de la résolution de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adoptée à l'initiative de la France en 2015.

En 2014, la France a débuté des consultations pour développer une stratégie sur un aspect essentiel de l'égalité : les enjeux de population, de santé et droits sexuels et reproductifs (2016-2020). En 2014, la contribution française estimée au secteur de

ENCADRÉ 24

La stratégie Genre et développement

La stratégie Genre et développement (2013-2017) du MAEDI a fait l'objet d'une première évaluation encourageante, au titre de l'année 2014, par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE). L'objectif est de transformer sa culture institutionnelle pour une meilleure prise en compte de l'approche genre, à travers notamment une sensibilisation des agents du réseau diplomatique, l'intégration du genre dans tous les instruments de financement et le développement d'outils méthodologiques pour la traçabilité de l'APD. En outre, il est important de maintenir un plaidoyer en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes les enceintes et lors des échanges bilatéraux, ainsi qu'appuyer la recherche dans le domaine du genre face aux transformations économiques, politiques et sociétales. Le MAEDI assure le pilotage des opérateurs pour traduire les objectifs de la stratégie Genre et développement. Dans cette perspective, l'AFD s'est dotée de son propre plan d'action, le cadre d'intervention transversal Genre, aligné sur les objectifs assignés à la stratégie. L'Institut français, Expertise France et Campus France ont inscrit le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur contrat d'objectifs et de moyens. La seconde évaluation au titre de 2015 a été réalisée en 2016 et a fait l'objet de plusieurs échanges avec le HCE.

la santé sexuelle et reproductive s'élevait à 386 millions d'euros. Cette aide passe majoritairement par le canal multilatéral (331 millions d'euros en 2014) avec des contributions aux organisations internationales, notamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (265 millions d'euros), la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) [43,4 millions d'euros] et les institutions de l'UE (5 millions d'euros). L'autre partie de notre aide pour le même secteur est mise en œuvre de manière bilatérale par l'AFD, pour un montant de 55 millions d'euros en 2014. Une partie de ces contributions était allouée dans le cadre de l'Initiative Muskoka sur la santé maternelle et infantile.

► Assurer l'éducation pour tous

D'après la loi du 7 juillet 2014, l'éducation est l'un des dix secteurs prioritaires de l'APD française. En 2014, la France était l'un des plus importants contributeurs mondiaux à ce secteur, avec 1,2 milliard d'euros, soit 15 % de l'APD totale, principalement via des outils bilatéraux (à 89 %). Ces sommes comprennent en particulier les bourses et la prise en charge des frais dits d'écolage (71 % de l'aide bilatérale), qui ont permis à de nombreux étudiants d'effectuer leur cursus dans notre pays, et participe ainsi au transfert de capital humain vers les économies en développement ainsi que des projets en faveur de l'éducation de base²², à hauteur de 264 millions d'euros. L'adoption de l'ODD 4 – « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » – renouvelle le cadre de notre action en matière d'éducation.

La France a fait le choix d'appuyer des initiatives structurantes à dimension régionale (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN ou PASEC, Pôle de Dakar, etc.) pour renforcer les capacités des systèmes éducatifs et lutter contre l'exclusion, conformément aux principes de sa stratégie pour l'éducation 2010-2015. Ses engagements bilatéraux sont notamment mis en œuvre à travers les projets de l'AFD : en 2015, les autorisations d'engagements (au sens d'octroi de l'AFD) ont connu un niveau historique de 468 millions d'euros, permettant ainsi à l'AFD de dépasser de 25 % l'objectif fixé sur la période 2013-2015 (1 milliard d'euros engagés au lieu des 800 millions prévus). Sur cette période, plus de la moitié de ces financements a concerné l'éducation de base, le post-primaire et l'amélioration de la qualité de l'éducation. Avec 326 millions d'euros, l'Afrique subsaharienne était en 2015 la première région bénéficiaire des financements de l'AFD dans ce secteur (70 % du total), suivie des pays de la Méditerranée, de l'Amérique latine et de l'Asie. La France a également financé les experts techniques, notamment des enseignants, œuvrant pour le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), en versant 1 million d'euros en 2015. Le PME est une source de stabilisation dans de nombreux pays prioritaires de la politique française de développement et de solidarité internationale. L'aide multilatérale imputée de la France au secteur de l'éducation passe par différents canaux, dont : **1.** les institutions de l'UE ; **2.** l'AID, du groupe Banque mondiale ; et **3.** l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. En 2014, cette aide sectorielle multilatérale représentait 136 millions d'euros.

ENCADRÉ 25

La stratégie Jeunesse

Lancé au printemps 2015, le document d'orientation pour l'action extérieure de la France pour la jeunesse a fait l'objet d'une concertation pluri-acteurs. Ce document d'orientation comporte six grands axes : **1.** répondre au défi démographique et améliorer l'accès aux services de planification familiale ; **2.** mobiliser l'ensemble des acteurs ; **3.** développer les compétences et les talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent ; **4.** améliorer la santé des jeunes ; **5.** développer les opportunités pour la jeunesse en milieu rural ; **6.** donner aux jeunes les moyens de devenir les acteurs du changement.

► Faciliter l'accès aux systèmes de santé

Conformément à l'ODD 3, la France promeut une approche renouvelée de la CSU, sans négliger la sécurité sanitaire internationale. Celle-ci repose sur la prévention, l'innovation – notamment technologique – et la recherche. Elle vise à s'assurer que les fonds multilatéraux en santé participent davantage au renforcement des systèmes de santé.

Le renforcement des systèmes de santé doit être orchestré sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et a pour objectif de : **1.** renouveler le cadre stratégique de l'OMS en matière de gestion des systèmes de santé ; **2.** et développer une approche intégrée de renforcement des systèmes de santé et de préparation aux crises sanitaires des États membres pour une mise en œuvre effective du Règlement sanitaire international. Si d'immenses progrès ont été accomplis depuis 2000 et le lancement des OMD, 1,2 million de personnes dans le monde sont décédées en 2014 d'une cause liée au VIH/sida, 1,5 million de la tuberculose et 214 millions cas de paludisme ont été recensés. La France a fait preuve d'une constance sans faille dans le combat contre les grandes pandémies et pour le renforcement des systèmes de santé, notamment dans les pays d'Afrique. Deuxième donateur du Fonds mondial depuis sa création, la France est le premier soutien financier d'UNITAID, grâce à ses financements innovants. La France a amorcé des démarches vers un plan plus global de renforcement des systèmes de santé. Grâce à son intervention au sein des conseils

22. La définition adoptée ici est celle prévalant au sein de l'UNESCO et du PME, l'éducation de base comprenant une année de pré-primaire, le primaire et le premier niveau de l'enseignement secondaire.

d'administration des différents Fonds, des efforts vers une action transversale et coordonnée dans les pays sont en cours. La France contribue aussi à cet objectif, sur le terrain et dans les pays par l'action de ses opérateurs et de son dense réseau diplomatique. L'AFD s'est dotée en 2015 d'un CIS Santé et protection sociale qui couvre la période 2015-2019 et s'inscrit dans les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale. Trois axes d'intervention sont ainsi proposés : **1.** poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive ; **2.** promouvoir la CSU ; **3.** renforcer les systèmes de protection sociale. Les engagements de l'AFD en matière de santé et de protection sociale s'élevaient à 203 millions d'euros en 2015.

2.1.3 Vers un développement économique permettant le progrès social

► Développement rural et urbain durable

Le développement d'un secteur agroalimentaire productif et durable est une source majeure de sécurité alimentaire, de croissance économique et d'emplois. Pour les PED, cela passe largement par la connexion des zones de production avec les pôles de consommation, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la préservation des écosystèmes qui ont un impact sur la productivité des agriculteurs. La France contribue à l'amélioration de la gouvernance des zones rurales pour permettre le respect des traditions et faciliter les transformations et les nouveaux équilibres économiques. La France soutient en particulier :

- 1.** le renforcement des capacités des collectivités locales rurales

à exercer des compétences clés pour un développement durable de leurs territoires ; **2.** le désenclavement logistique et énergétique des zones rurales ; et **3.** l'accès aux services essentiels dans les zones rurales.

L'amélioration des liens entre zones urbaines et rurales est un défi actuel. La France soutient une approche du développement urbain, durable et équilibré, fondé sur des politiques urbaines : **1.** conduites par l'État, en faveur de territoires compacts, inclusifs, résilients et attractifs ; **2.** s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage publique locale, forte et responsable, mettant les autorités locales en capacités de porter un projet de territoire, partagé avec les parties prenantes ; **3.** se traduisant au niveau local par une planification urbaine et territoriale, intersectorielle, proposant une vision stratégique sur le long terme et les moyens de sa mise en œuvre.

À travers la stratégie Villes durables, l'AFD finance et accompagne le développement de villes durables, inclusives, productives et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques substantiels à une concentration urbaine maîtrisée. Les engagements de l'AFD dans le cadre de sa stratégie Villes durables ont représenté 729 millions d'euros en 2014 et 463 millions d'euros en 2015.

► Soutien aux secteurs productifs

L'activité en soutien au secteur productif du Groupe AFD dans les pays étrangers s'est élevée à 1,1 milliard d'euros en 2014 et 1,2 milliard d'euros en 2015, soit 18 % de l'activité dans les

ENCADRÉ 26

PROPARCO, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, PROPARCO intervient depuis près de 40 ans pour le développement durable. Au moyen de prêts, de prises de participation ou de garanties, PROPARCO participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Son action se concentre notamment sur les infrastructures, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation. Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des ODD. Dans ce but, PROPARCO finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents,

à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. Les autorisations de financement de PROPARCO se sont établies à 1,1 milliard d'euros en 2014-2015. Dans les États étrangers, où son activité représente un cinquième de l'activité du Groupe AFD, les principaux secteurs financés au cours des deux dernières années ont été le secteur productif (53 % du total des financements en 2014, 66 % en 2015) et celui des infrastructures et du développement urbain (20 % et 23 % du total). L'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire de ces financements, avec 393 millions d'euros en 2014 et 571 millions d'euros en 2015.

pays étrangers. Ces interventions ciblent principalement le secteur bancaire et financier, l'agro-industrie, le tourisme et le renforcement des capacités commerciales.

L'AFD s'appuie sur sa filiale PROPARCO, dédiée au secteur privé, qui veille à ne pas se substituer aux banques traditionnelles, mais à intervenir en complément ou lorsque l'offre bancaire s'avère insuffisante.

► L'aide pour le commerce

La France attache une grande importance à l'Initiative Aide pour le commerce, avec 2,1 milliards en 2015 contre 1,96 milliard d'euros d'engagements dans ce secteur (2^e rang des donateurs européens) en 2014, et entend continuer son soutien en la matière. La France a pris note de l'importance d'allouer une proportion grandissante des ressources de l'aide pour le commerce aux PMA. Cette aide doit être fournie conformément aux principes de l'efficacité de la coopération pour le développement. Il s'agit d'un objectif que la France s'attache à poursuivre. Au niveau bilatéral, la majeure partie de l'aide pour le commerce est mise en œuvre par l'AFD à travers des projets de soutien à divers secteurs de l'économie. Les infrastructures sont une composante essentielle de l'aide pour le commerce française, à la demande des pays partenaires. La France dispose d'un instrument spécifiquement dédié au renforcement des capacités commerciales et à l'assistance technique, le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). Contribuant aux engagements français en matière d'aide au commerce pris dans le cadre de l'OMC, le PRCC a pour objectif de promouvoir les échanges des PED, en particulier les PMA, et d'améliorer leur intégration dans le système commercial mondial. Plus spécifiquement, ce programme accompagne tout type de projet de renforcement des capacités commerciales à l'exportation, notamment en aidant les pays à mieux assimiler les règles qui régissent les échanges internationaux (certifications, indications géographiques, normes phytosanitaires, etc.) et à s'y conformer et en accompagnant les acteurs qui contribuent à une meilleure intégration commerciale (formations, assistance technique, développement d'outils de gestion, soutien aux filières, etc.). Ce programme, doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros sur trois ans, cofinancée par la DG Trésor et le ministère des Affaires étrangères, a été renouvelé pour une enveloppe du même montant pour la période 2016-2019.

La France contribue à l'effort financier en matière d'aide pour le commerce au travers des fonds multilatéraux. La France a annoncé en 2015 qu'elle renouvelait sa contribution au Cadre

intégré renforcé à hauteur d'un million d'euros par an sur trois ans. La France contribue au Fonds de Doha pour le développement depuis 2003, et a renouvelé sa contribution triennale en 2015, à hauteur d'un million d'euros par an. Cette contribution sert à financer le plan d'assistance technique et de formation de l'OMC, ainsi qu'un programme de stages franco-irlandais pour les fonctionnaires de PED et, en particulier, les PMA ayant des petites délégations/missions à l'OMC.

► Le soutien à l'agriculture familiale

500 millions d'exploitations familiales dans le monde emploient près de 40 % de la population active mondiale et fournissent 80 % de la production agricole alimentaire. Ce modèle représente un potentiel inédit de production et de créations d'emplois, et génère la majeure partie des richesses en milieu rural. Plus flexible, l'agriculture familiale s'adapte en fonction des signaux du marché et alterne cultures vivrières et cultures commerciales. Elle présente de fortes capacités d'adaptation aux changements climatiques.

La France est mobilisée en faveur du soutien à ce modèle et l'a notamment montré en 2014 lors de l'Année internationale des agricultures familiales. Elle a porté une déclaration, endossée par 40 pays et la FAO, reconnaissant le rôle clé des agriculteurs familiaux pour répondre aux défis mondiaux, dont celui de la sécurité alimentaire, et la nécessité de mettre en place des politiques publiques qui soient favorables à leur développement.

La promotion de l'agriculture familiale a été inscrite comme une des priorités sectorielles de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Sur le plan multilatéral, la France est l'un des principaux contributeurs au FIDA, qui partage cette priorité en finançant chaque année environ 1 milliard de dollars de projets de développement rural en faveur des petits agriculteurs. Pour soutenir l'agriculture familiale, la France s'est engagée à doubler, pour la période 2013-2016, la part des financements de l'AFD dédiés au développement rural et à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. En 2015, l'AFD a ainsi soutenu 710 000 exploitations agricoles familiales à travers le financement d'infrastructures d'irrigation, des projets d'appui aux filières agricoles et des programmes de renforcement des capacités. Pour soutenir cette dynamique de développement, le CIRAD et l'INRA se sont mobilisés en initiant des travaux de recherche, en organisant des événements internationaux et en coordonnant des ouvrages de synthèse pendant l'année consacrée aux agricultures familiales.

2.1.4 Renforcer les droits humains, la stabilité et la paix

► Répondre aux crises et assurer les transitions démocratiques

Les actions de la France en appui aux transitions démocratiques s'inscrivent dans le cadre plus global de la promotion de la gouvernance démocratique. Celle-ci consiste à appuyer l'instauration et le fonctionnement de l'État dans l'exercice de ses fonctions régaliennes (y compris sécurité et justice), à la fourniture des services sociaux de base et à favoriser un système de gouvernance inclusif.

En 2014, la France a adopté son approche en matière de justice transitionnelle. Elle vise à créer les conditions nécessaires à la réconciliation en mettant en avant le besoin de gouvernance au plus près de la population, le droit des victimes à obtenir la reconnaissance de leur préjudice, etc. En République centrafricaine, la France a soutenu la création de la cour pénale spéciale au moyen notamment d'une experte placée auprès du ministère centrafricain de la Justice. Au Burundi, la France appuie la Commission nationale vérité et réconciliation créée dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha, en 2000. La France a soutenu les actions de plaidoyer initiées par la société civile dans des domaines comme la lutte contre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle, la campagne pour l'abolition universelle de la peine de mort ou la protection des défenseurs des droits humains. Ce soutien a contribué à la mise en œuvre d'une politique de coopération au développement prenant en compte l'approche par les droits. La France a réuni avec la Jordanie, le 8 septembre 2015, une conférence internationale à Paris en faveur des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, à laquelle ont participé une soixantaine d'États. Un plan d'action a été publié comportant des initiatives à mettre en œuvre autour des trois axes suivants : politique, humanitaire et judiciaire. À titre national, la France a annoncé la création d'un fonds d'appui aux minorités doté de 10 millions d'euros pour 2015 et 2016 et destiné à mettre en œuvre les axes prioritaires du plan d'action de Paris, couvrant l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Syrie et la Turquie. En vue de renforcer son dispositif dans les processus de sortie de crise, la France s'est dotée fin 2014 d'un nouvel outil : la Mission pour la stabilisation. Positionnée au sein du CDCS (MAEDI), elle s'appuie sur les travaux d'anticipation des crises développés par le CDCS et renforce le lien urgence, réhabilitation et développement par une articulation étroite entre les acteurs. Son objectif est de poser les jalons du relèvement précoce et de la reconstruction, en recherchant des effets de levier sur financements européens et multilatéraux. Dotée

d'un budget de 5 millions d'euros en 2015, la Mission pour la stabilisation s'est illustrée dans l'accompagnement des transitions démocratiques, notamment en assistant les processus électoraux en République centrafricaine et au Burkina Faso.

► Appui à la décentralisation et à la gouvernance territoriale

La France soutient les processus de décentralisation dans le cadre d'une approche cohérente et intégrée. Elle veille à ce que la mise en œuvre des projets se fasse au niveau local, en ciblant les collectivités, tout en assurant une coordination étroite entre tous les pouvoirs publics. L'appui de la France garantit le rôle pilote des collectivités, notamment le respect de leur maîtrise d'ouvrage, face à l'administration centrale. Le Fonds de solidarité prioritaire multi-pays et transversal Gouvernance urbaine et fiscalité locale illustre cette orientation, *via* le déploiement de ses projets à tous les échelons territoriaux des six pays concernés : Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Sénégal et Togo.

Au niveau international, la France articule son action en contribuant aux grands débats internationaux tout en appuyant le rôle des collectivités. Elle soutient financièrement et techniquement la principale organisation mondiale de villes jumelées « Cités et Gouvernements locaux unis » et sa section africaine. Sa contribution active au groupe informel des bailleurs sur la décentralisation et la gouvernance locale lui a permis d'accueillir pour la première fois sa réunion annuelle en 2016.

► Appui à la gouvernance foncière

La France soutient l'amélioration de la gouvernance foncière comme clé du développement économique des territoires. Elle veille à ce que les droits fonciers légitimes des populations soient sécurisés par des dispositifs de gestion de la terre transparents, issus de débats élargis et qui s'appuient sur des niveaux intermédiaires de gouvernance, notamment décentralisés. La France accompagne l'ensemble des acteurs dans l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans une dizaine de pays, principalement africains. La production d'une grille d'analyse des projets d'investissements à emprise foncière, promue dans de nombreux pays et appliquée aux projets financés par la coopération française, constitue un élément fort de cette stratégie.

La France articule ses actions pour l'appui aux processus de réforme foncière au niveau national (notamment en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal), avec une

implication dans plusieurs initiatives internationales. Ce rôle d'acteur majeur est illustré par la vice-présidence du *Global donor working group on land*²³.

ENCADRÉ 27

La gouvernance intégrée au champ de compétence de l'AFD

L'intégration de la gouvernance dans le champ de compétence de l'AFD est effective au 1^{er} janvier 2016. Le transfert couvre l'ensemble des thématiques jusqu'à présent mises en œuvre par le MAEDI, à l'exception du secteur sécurité/défense : la gestion des finances publiques, la mobilisation et l'usage des ressources intérieures publiques, le renforcement des capacités des administrations fiscales, la réforme du secteur public, la décentralisation et la gouvernance territoriale, la justice et les droits humains, la gouvernance foncière, la lutte contre la corruption, le pilotage de l'économie et la régulation du marché. Cette intégration des enjeux de gouvernance par l'AFD est cohérente avec l'approche globale des ODD, qui appellent également à travailler sur des « processus » politiques, institutionnels et sociétaux, visant à construire avec tous les acteurs de nouveaux modèles de développement. Elle permettra à l'Agence de se positionner au niveau des pratiques internationales, et notamment des principaux bailleurs de fonds, et de répondre de façon plus intégrée aux demandes des pays partenaires.

2.2 Intervenir de manière différenciée dans des territoires en développement en préservant les limites de la planète

La période 2014-2015 a été marquée par l'entrée en application des quatre partenariats différenciés avec des cibles de subventions et d'effort financier en découlant : **1.** les PPP ; **2.** l'Afrique subsaharienne et le pourtour méditerranéen ; **3.** les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité ; **4.** le reste du monde (dont les très grands émergents²⁴).

La diversité des outils et des instruments de l'APD française répond de façon différenciée aux besoins de ses pays partenaires. Elle veille, conformément à sa stratégie, à mobiliser les instruments les plus adaptés aux pays dans lesquels elle intervient, en tenant compte du niveau de revenu par habitant, de la gestion des finances publiques et de la capacité d'endettement, du niveau des indicateurs sociaux de base ou des secteurs prioritaires d'intervention.

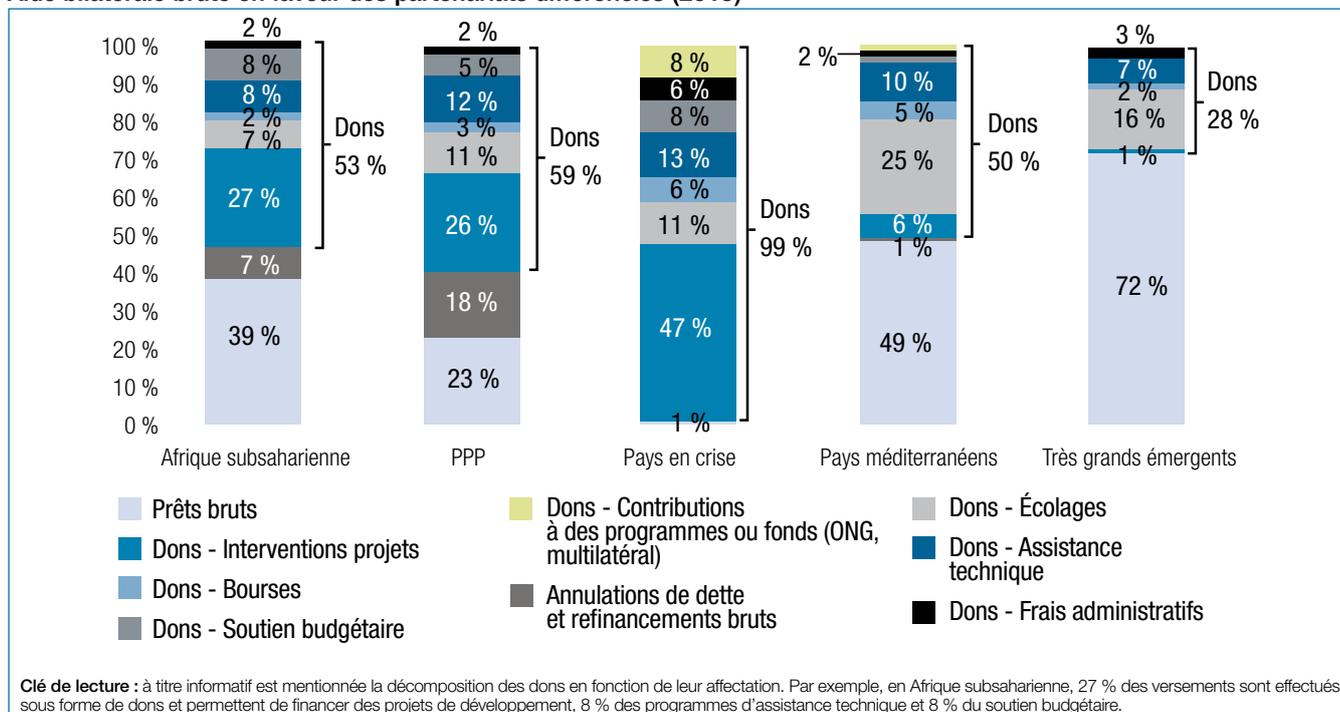
On observe une relative stabilité dans la structure de l'APD brute répartie par type de financement en 2014 et 2015 en faveur des différents partenariats. L'APD brute se décompose entre dons, annulations de dettes et prêts concessionnels. Les dons sont des ressources destinées à financer des projets menés dans les PED, le soutien budgétaire, les programmes d'assistance technique et d'expertise et les frais administratifs engagés pour la mise en œuvre d'un projet. Certaines dépenses comptabilisées en APD sont effectuées sur le territoire français. Elles se rapportent aux montants alloués à des bourses octroyées et à des frais de scolarité (frais d'écolage) pris en charge par l'État français en soutien à des étudiants ressortissants de PED.

Les dons en faveur de l'Afrique subsaharienne représentaient environ 53 % de l'APD brute sur la période 2014-2015, les prêts concessionnels entre 37 % et 39 % et les annulations de dettes environ 8 %. Sur la même période, la quasi-totalité (99 %) de l'APD en faveur des pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité a été versée sous forme de dons. Ce pourcentage s'élève en 2014 et 2015 à respectivement 66 % et 59 % pour les PPP et la part de l'APD versée sous forme de prêts à 29 % et 23 %. La part des annulations de dette dans l'APD versée est passée de 5 % en 2014 à 18 % en 2015. L'instrument majoritairement privilégié en faveur des très grands émergents et pays méditerranéens est le prêt. À noter qu'une baisse significative des montants relatifs aux prêts versés entre 2014 et 2015 (soit - 331 millions d'euros) envers ces derniers s'est traduite par une hausse de la part des dons dans l'APD brute malgré une stabilité des montants versés (voir également annexe I pour la répartition prêts-dons de l'APD française).

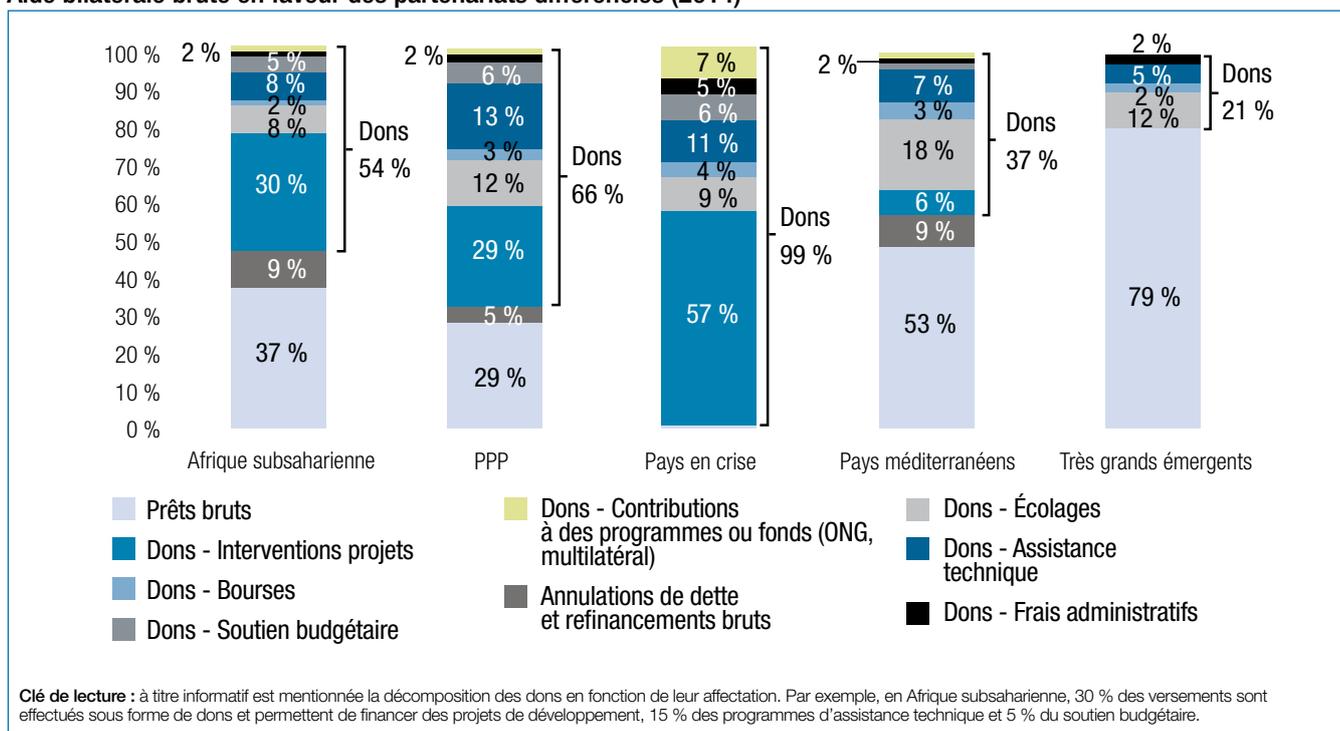
23. Le *Global donor working group on land* est le groupe des bailleurs internationaux travaillant sur la gouvernance foncière.

24. Les pays considérés comme très grands émergents sont issus d'une liste définie en cosecrétariat du CICI : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie.

Aide bilatérale brute en faveur des partenariats différenciés (2015)*



Aide bilatérale brute en faveur des partenariats différenciés (2014)*



Source : DG Trésor

* APD brute nette des contre-écritures, c'est-à-dire nette des annulations de créance APD dont le coût en APD doit être nul.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

2.2.1 Les pays pauvres prioritaires

► Panorama de l'aide française

Le CICID du 31 juillet 2013 a fixé la liste des 16 PPP de la stratégie d'intervention française : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

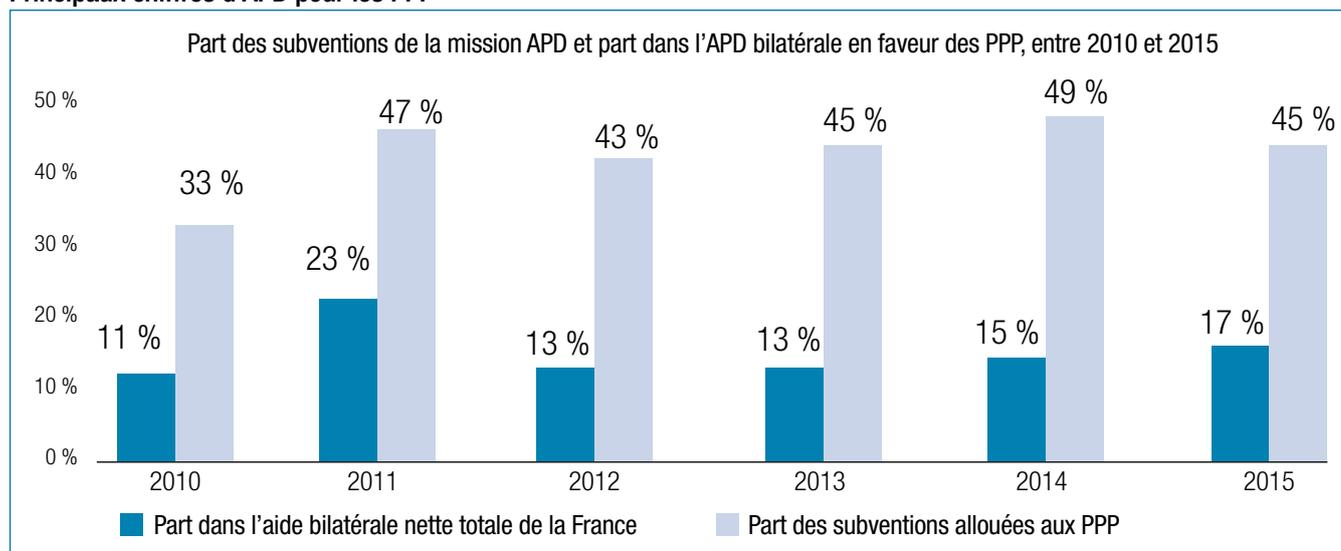
En premier lieu, la France s'engageait à leur consacrer au minimum la moitié des subventions de l'État et les deux tiers de celles mises en œuvre par l'AFD. Cette concentration des moyens les plus concessionnels de la France sur un nombre réduit de pays a pour objectif une amélioration de l'impact et de l'efficacité de l'aide et est conforme aux principes des conférences de Paris, d'Accra et de Busan. En second lieu, l'État étant particulièrement attentif à la problématique d'endettement soutenable des pays bénéficiaires des prêts de l'AFD et à la maîtrise du risque financier, la doctrine française d'octroi de prêts est très rigoureuse. Elle n'autorise pas les prêts souverains dans les pays considérés par le FMI comme à risque élevé de

surendettement. Elle n'autorise pas non plus les prêts souverains dans les pays considérés par le FMI comme à risque modéré de surendettement, à l'exception des pays qui à la fois :

- sont prioritaires pour la politique de développement française (en raison de leur appartenance à la liste des PPP) ;
- mènent une politique économique susceptible de permettre la soutenabilité de la croissance et des finances publiques à long terme ;
- reçoivent l'appui et le suivi du FMI dans le cadre d'un programme (cette conditionnalité a pour but de s'assurer que le pays concerné est soumis à des règles lui permettant de limiter son risque de surendettement et de maîtriser sa situation macroéconomique).

En 2014 et 2015, les 16 PPP ont bénéficié d'environ 15 % de l'APD bilatérale nette française (dons, prêts concessionnels, dont les PPP bénéficient moins en raison de leur situation économique et financière que d'autres PED, et dépenses telles que les frais relatifs à l'accueil des étudiants en France...) et de près de la moitié des subventions bilatérales de la mission APD.

Principaux chiffres d'APD pour les PPP



Principaux chiffres d'APD pour les PPP

	2014	2015
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	15 %	17 %
Part des subventions bilatérales de la mission budgétaire APD allouées aux PPP	49 %	45 %

Source : DG Trésor

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux 16 PPP, par instruments

	2014	2015
Soutien budgétaire	12 %	5 %
Interventions de type projet	51 %	49 %
Experts et autres formes d'assistance technique	13 %	13 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	15 %	13 %
Allègement de la dette	6 %	18 %
Autres	3 %	2 %

Source : DG Trésor

L'aide à destination des PPP s'est faite principalement sous la forme d'interventions de type projet qui représentaient, en 2014, 51 % de l'APD bilatérale brute allouée à ces pays. Le soutien budgétaire et l'assistance technique représentaient respectivement 12 % et 13 % de cette aide. Une dynamique similaire s'observe en 2015. Les interventions de type projet représentent 49 % de l'APD bilatérale brute allouée aux PPP. L'assistance technique se maintient avec 13 % de l'APD bilatérale brute en faveur des PPP allouée à ce poste. Cependant, le soutien budgétaire ne représente plus que 5 % de cette aide et la part de l'APD brute destinée à l'allègement de la dette s'élève à 18 % en 2015 contre 6 % en 2014.

Répartition de l'aide bilatérale accordée aux 16 PPP, par type de financement

	2014	2015*
Dons, hors annulations de dette	66 %	62 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	29 %	24 %
Annulations et rééchelonnements de dette	5 %	14 %

* APD brute nette des contre-écritures, c'est-à-dire nette des annulations de créance APD dont le coût en APD doit être nul.

Source : DG Trésor

En 2014, à l'exception du Ghana et du Sénégal pour lesquels le volume des prêts octroyés dépassait les dons (respectivement 50 millions d'euros et 156 millions d'euros), l'APD destinée aux PPP prenait très majoritairement la forme de dons (66 % de l'aide brute en 2014 et 62 % en 2015).

En outre, en 2014, huit PPP faisaient partie des 20 premiers bénéficiaires des dons (hors annulations de dette) français : Guinée 6^e, Sénégal 7^e, Madagascar 9^e, Mali 10^e, Burkina Faso 13^e, Niger 16^e, République centrafricaine 18^e, Djibouti 19^e. Enfin, la plupart des PPP ont déjà bénéficié de l'initiative destinée aux pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui explique la moindre importance des annulations et rééchelonnement de dette dans l'APD de ces pays.

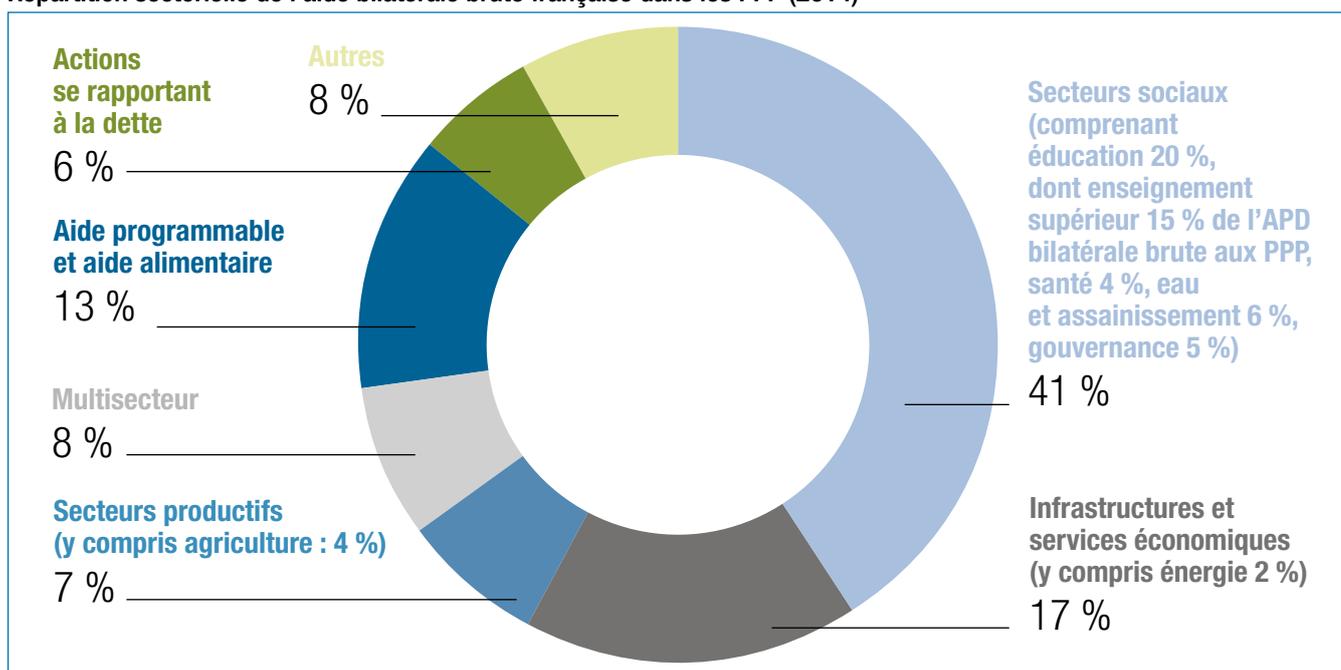
Le classement 2015 selon les montants de dons versés aux PPP est le suivant : Sénégal (5^e), République démocratique du Congo (7^e), Madagascar (8^e), Mali (9^e), Guinée (11^e), Niger (14^e), République centrafricaine (18^e) et Burkina Faso (20^e).

La France est le deuxième donateur bilatéral et le quatrième bailleur des PPP en volume (avec 847 millions d'euros), derrière la Banque mondiale (1,57 milliard d'euros), l'UE (1,48 milliard d'euros) et les États-Unis (1,2 milliard d'euros).

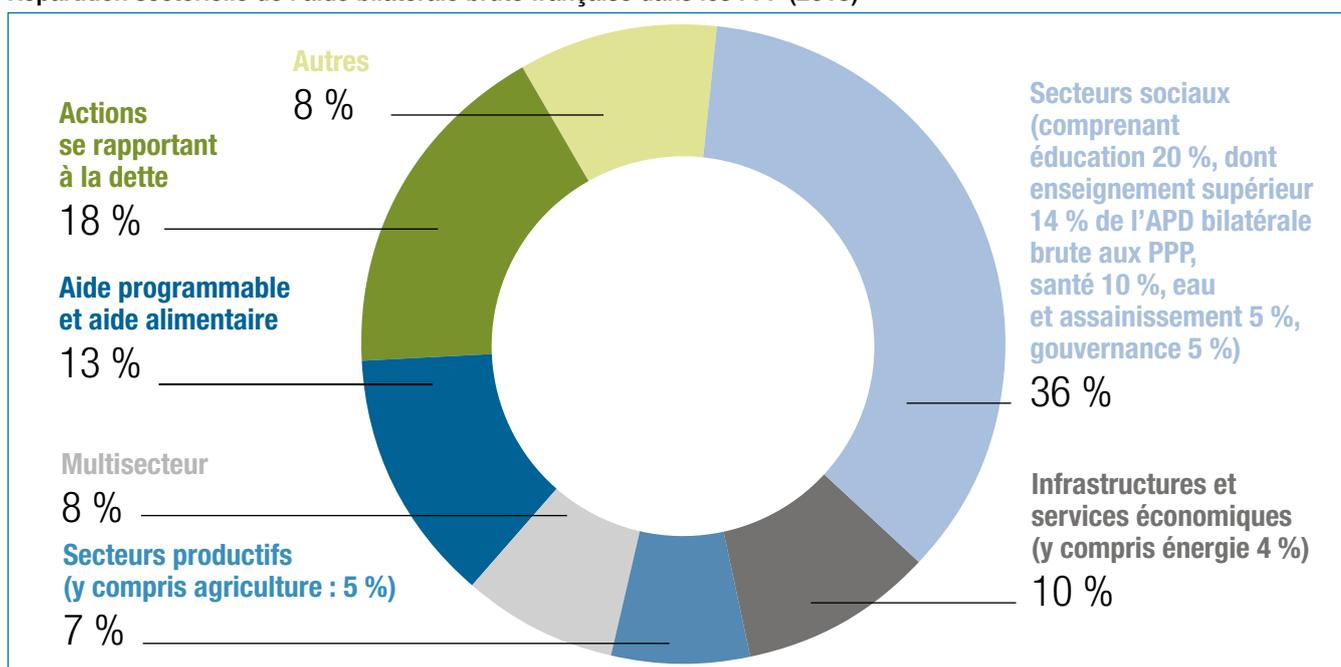
Principaux bailleurs de fonds des PPP en 2014 (en APD bilatérale brute)

1 ^{er} : Banque mondiale	1,57 milliard d'euros
2 ^e : Union européenne	1,48 milliard d'euros
3 ^e : États-Unis	1,2 milliard d'euros
4 ^e : France	847 millions d'euros

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2014)



Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2015)



En 2015, l'APD française en faveur des PPP a contribué principalement à l'amélioration des secteurs sociaux (36 % de l'APD bilatérale brute aux PPP). La France a également participé à l'amélioration des infrastructures (10 %).

2.2.2 L'Afrique subsaharienne et les pays méditerranéens

► Panorama de l'aide française en faveur de l'Afrique et de la Méditerranée en 2014 et 2015

En 2014, l'aide française en faveur de l'Afrique et de la Méditerranée a représenté 49 % de l'aide bilatérale nette totale de la France contre 45 % en 2015. La notion d'effort financier de l'État en faveur du développement a été définie lors du co-CICID du 7 mars 2013.

L'effort financier comprend :

- les crédits budgétaires des subventions des programmes de la mission APD (programmes 110 et 209) ;
- le montant des annulations de créances de la France envers les États étrangers ;
- le coût État des prêts d'APD – prêts de l'AFD et prêts de la Réserve pays émergents.

Principaux chiffres d'APD pour l'Afrique subsaharienne et les pays méditerranéens

	2014	2015	CICID
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	49 %	45 %	—
Part de l'effort financier à l'Afrique et la Méditerranée	68 %	76 %	> 85 %

La part de l'effort financier de l'État en faveur de l'Afrique subsaharienne et des pays voisins du sud et de l'est de la Méditerranée a atteint 76 % contre 68 % en 2014, soit une amélioration de 8 points de pourcentage, se rapprochant de la cible des 85 % fixée par le co-CICID de 2013.

► Panorama de l'aide française en faveur de l'Afrique subsaharienne

L'aide bilatérale nette de la France en faveur de l'Afrique subsaharienne s'est élevée à 1,57 milliard d'euros en 2014. Avec une part de 32 % de l'aide bilatérale nette en 2014, l'Afrique subsaharienne est de loin la première région bénéficiaire de l'aide bilatérale française. En 2015, d'après les données d'APD du CAD de l'OCDE, l'aide bilatérale à cette zone s'élèverait à 1,68 milliard d'euros.

Principaux chiffres d'APD pour l'Afrique subsaharienne

	2014	2015	CICID
Part dans l'aide bilatérale nette de la France	32 %	36 %	—
Part de l'effort financier à l'Afrique subsaharienne	57 %	63 %	> 60 %

Source : DG Trésor

En 2014, l'effort financier de l'État à l'Afrique subsaharienne représentait 57 % de l'effort total, et 63 % en 2015, dépassant ainsi la cible fixée par le co-CICID de 2013.

► Panorama de l'aide en faveur des pays méditerranéens

Principaux chiffres d'APD pour les pays méditerranéens

	2014	2015
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	17 %	9 %
Part de l'effort financier aux pays méditerranéens	11 %	13 %

Source : DG Trésor

Entre 2014 et 2015, la part de l'APD bilatérale nette de la France allouée aux pays du pourtour de la Méditerranée a baissé, passant de 17 % à 9 %. En 2014, 11 % de l'effort financier de l'État en faveur du développement a été destiné aux pays méditerranéens, soit 511 195 euros contre 13 % en 2015.

► **Répartition par instruments et par secteurs en Afrique subsaharienne**

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne, par instruments

	2014	2015
Soutien budgétaire	9 %	7 %
Interventions de type projet	63 %	62 %
Experts et autres formes d'assistance technique	8 %	8 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	10 %	9 %
Allègement de la dette	3 %	7 %
Autres	7 %	7 %

Source : DG Trésor

En 2014 et 2015, l'aide bilatérale brute à l'Afrique subsaharienne a principalement pris la forme d'interventions de type projet (près de 62 %). En termes de répartition prêts-dons, la France privilégie dans cette zone les interventions mobilisant des dons (57 % de l'aide bilatérale brute en 2014 et 2015), les prêts représentant près de 35 % de l'aide brute.

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne, par type de financement

	2014	2015
Dons, hors annulations de dette	57 %	57 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	35 %	38 %
Annulations et rééchelonnements de dette	8 %	5 %

Source : DG Trésor

La France était en 2014 le troisième donateur bilatéral de l'Afrique subsaharienne en volume (APD bilatérale brute) au sein des pays du G7, après les États-Unis (7,2 milliards d'euros) et le Royaume-Uni (3,2 milliards d'euros), et le deuxième au sein de l'UE, avec un montant de 2,1 milliards d'euros.

La France est le cinquième bailleur dont l'aide bilatérale brute est surtout destinée à l'Afrique subsaharienne (32 %), ce qui la place devant l'Allemagne (21 %).

Principaux bailleurs de fonds en 2014 (en APD bilatérale brute)

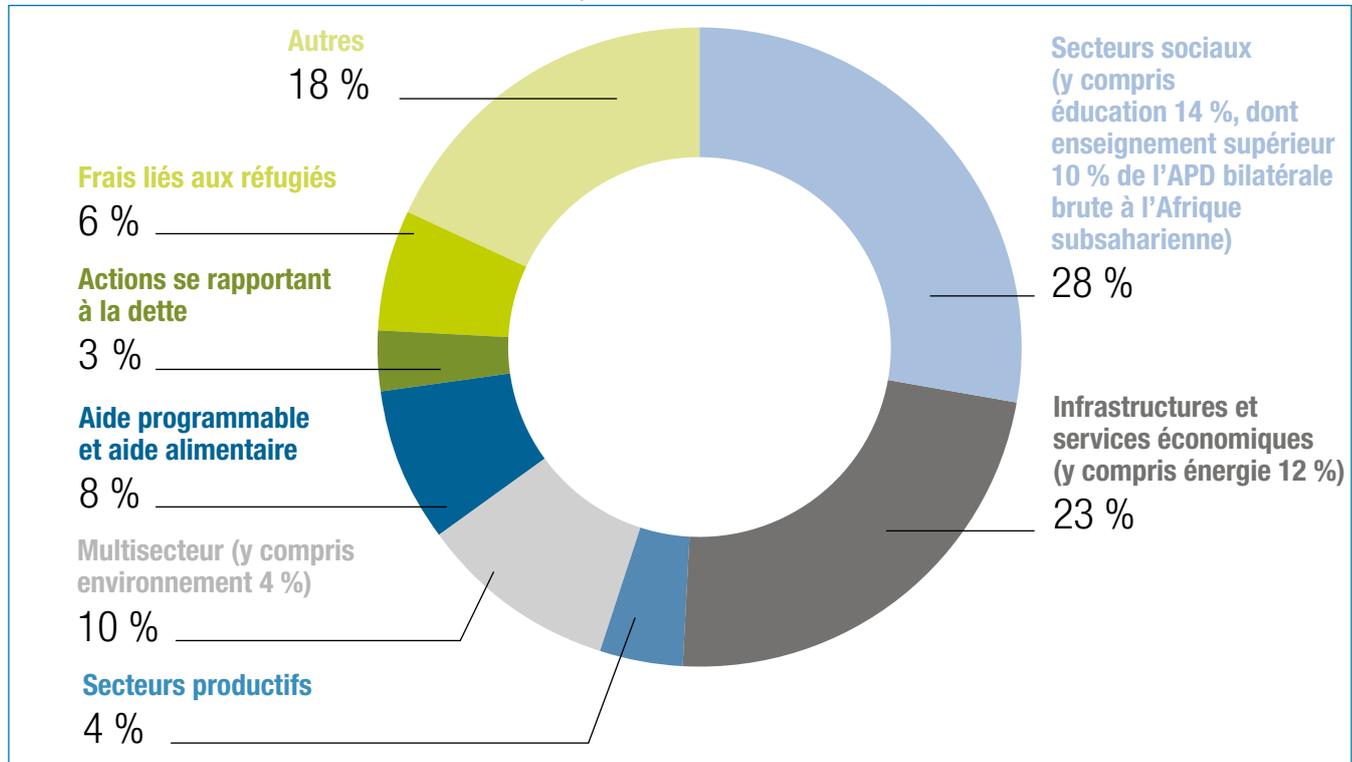
1 ^{er} : États-Unis	7,2 milliards d'euros
2 ^e : Banque mondiale	5,1 milliards d'euros
3 ^e : Union européenne	3,9 milliards d'euros
4 ^e : Royaume-Uni	3,2 milliards d'euros
5 ^e : France	2,1 milliards d'euros

Le classement 2014 des vingt premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française fait apparaître dix pays d'Afrique subsaharienne : le Sénégal (3^e, 294 millions d'euros), le Cameroun (7^e, 167 millions d'euros), le Mali (12^e, avec 96 millions d'euros), le Kenya (13^e, avec 92 millions d'euros), le Gabon (15^e, avec 88 millions d'euros), le Nigeria (16^e, avec 82 millions d'euros), la Guinée (17^e, avec 77 millions d'euros), le Mozambique (18^e, avec 72 millions d'euros), Maurice (19^e, avec 71 millions d'euros) et la Côte d'Ivoire (20^e, avec 68 millions d'euros).

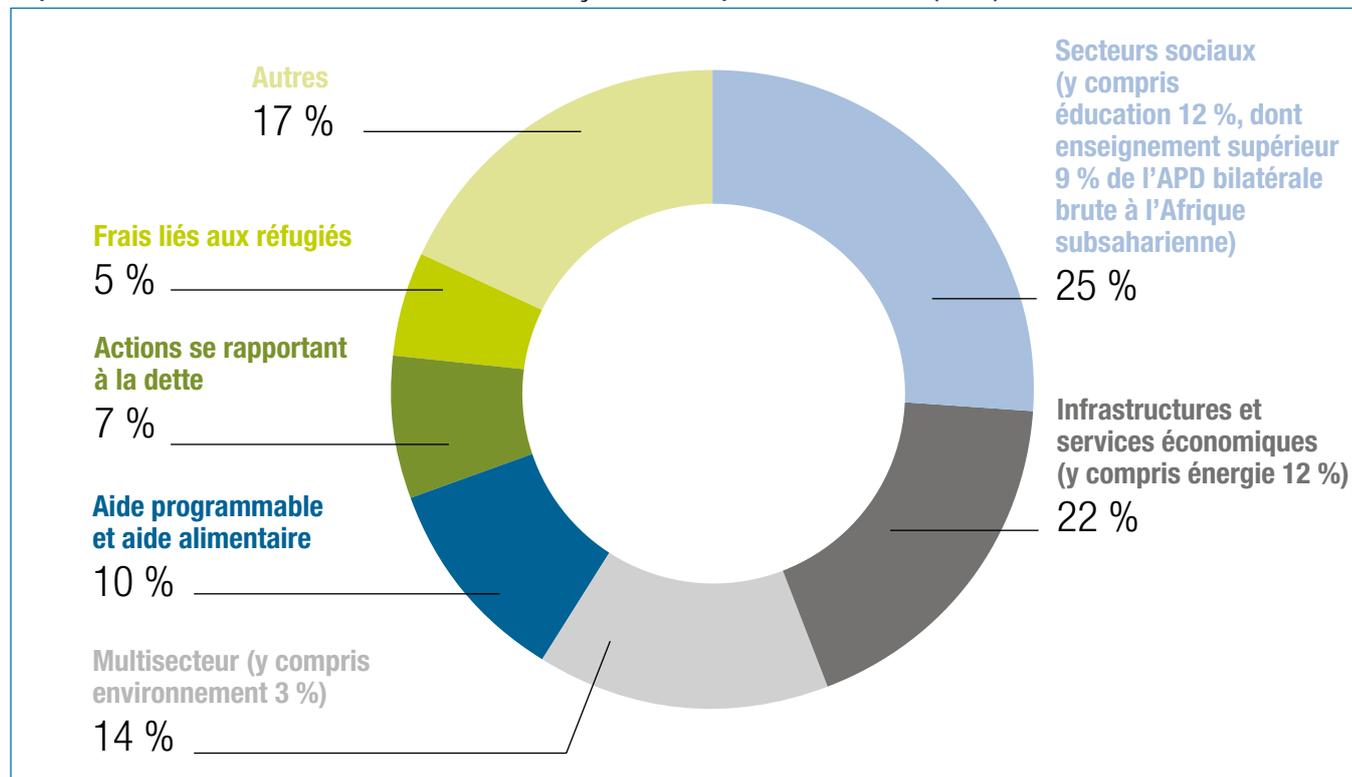
Le classement 2015 des vingt premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française fait apparaître neuf pays d'Afrique subsaharienne : le Cameroun (5^e, avec 146 millions d'euros), le Mali (6^e, avec 134 millions d'euros), l'Afrique du Sud (7^e, avec 111 millions d'euros), le Sénégal (9^e, avec 99 millions d'euros), Madagascar (11^e, avec 90 millions d'euros), le Tchad (15^e, avec 70 millions d'euros), le Gabon (16^e, avec 65 millions d'euros), le Kenya (17^e, avec 64 millions d'euros) et le Burkina Faso (19^e, avec 60 millions d'euros).

Sur le plan sectoriel, les secteurs sociaux sont les premiers secteurs d'intervention (près de 25 % du total), dont 12 % pour l'éducation. Les infrastructures et services économiques constituent le deuxième axe sectoriel en Afrique subsaharienne (17 %).

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2014)



Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2015)



Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens, par instruments

	2014	2015
Soutien budgétaire	1 %	1 %
Interventions de type projet	65 %	55 %
Experts et autres formes d'assistance technique	8 %	10 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	23 %	29 %
Allègement de la dette	1 %	1 %
Autres	2 %	4 %

Source : DG Trésor

Dans les pays méditerranéens, l'aide française est diversifiée en termes d'instruments. L'approche d'aide-projet est privilégiée à hauteur de 65 % en 2014 contre 55 % en 2015. Les frais de bourses et d'écolage ont représenté 23 % en 2014 et 29 % en 2015 de l'APD brute. L'assistance technique est le troisième type d'aide pour cette zone, avec 10 % de l'aide bilatérale brute allouée en 2015.

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens, par type de financement

	2014	2015
Dons, hors annulations de dette	37 %	50 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	53 %	49 %
Annulations et rééchelonnements de dette	9 %	1 %

Source : DG Trésor

Les pays méditerranéens bénéficient principalement d'une aide sous forme de prêts (53 % de l'APD bilatérale brute en 2014 contre 49 % en 2015). Les dons, qui ont représenté en 2014 et 2015 respectivement 37 % et 50 % de l'APD bilatérale, sont principalement composés de bourses pour l'enseignement et de frais d'écolage visant à renforcer le capital humain de ces pays. En 2014, parmi les 20 premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française figurent deux pays méditerranéens : le Maroc (1^{er}, avec 539 millions d'euros) et la Turquie (6^e, avec 183 millions d'euros). En 2015, le Maroc (2^e, avec 193 millions d'euros) et la Jordanie (8^e, avec 105 millions d'euros) figurent parmi les 20 premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française.

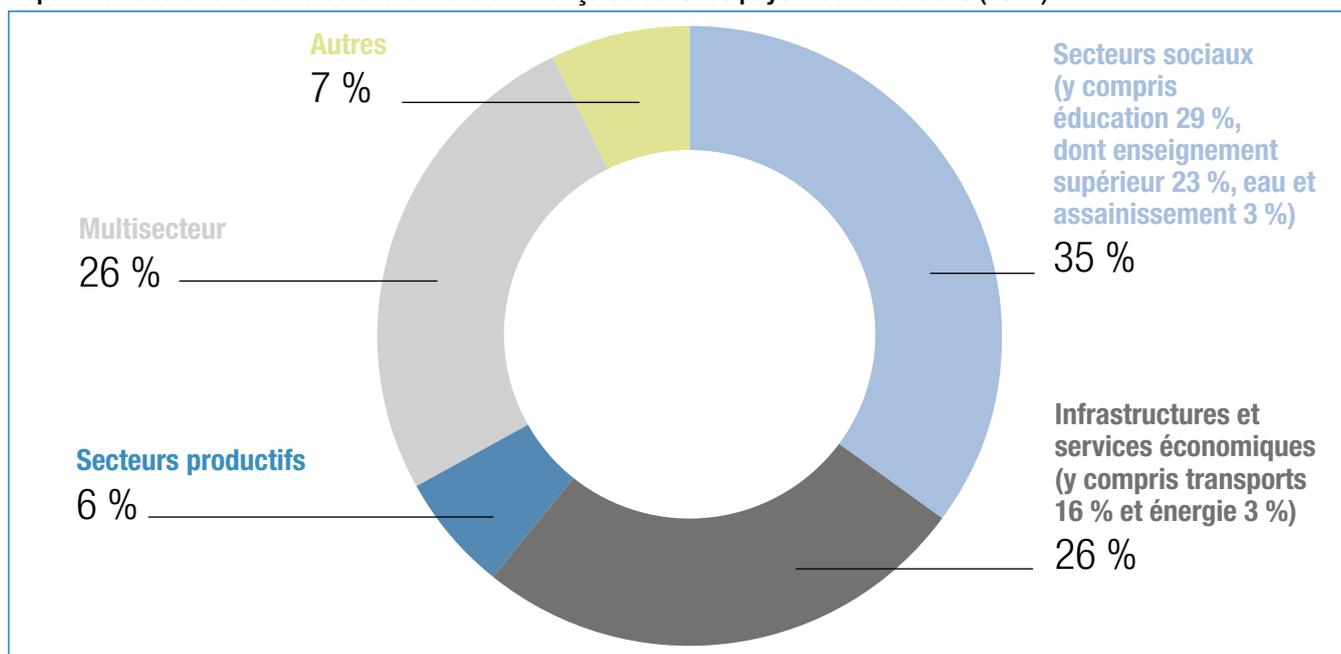
Dans les pays méditerranéens, le rang de la France en matière d'APD démontre l'importance que la France accorde au partenariat méditerranéen : la France est le quatrième bailleur de la région (1,2 milliard d'euros en 2014), derrière l'UE (4,5 milliards d'euros), les États-Unis (2,1 milliards d'euros) et l'Allemagne (1,5 milliard d'euros).

Principaux bailleurs de fonds en 2014 (en APD bilatérale brute)

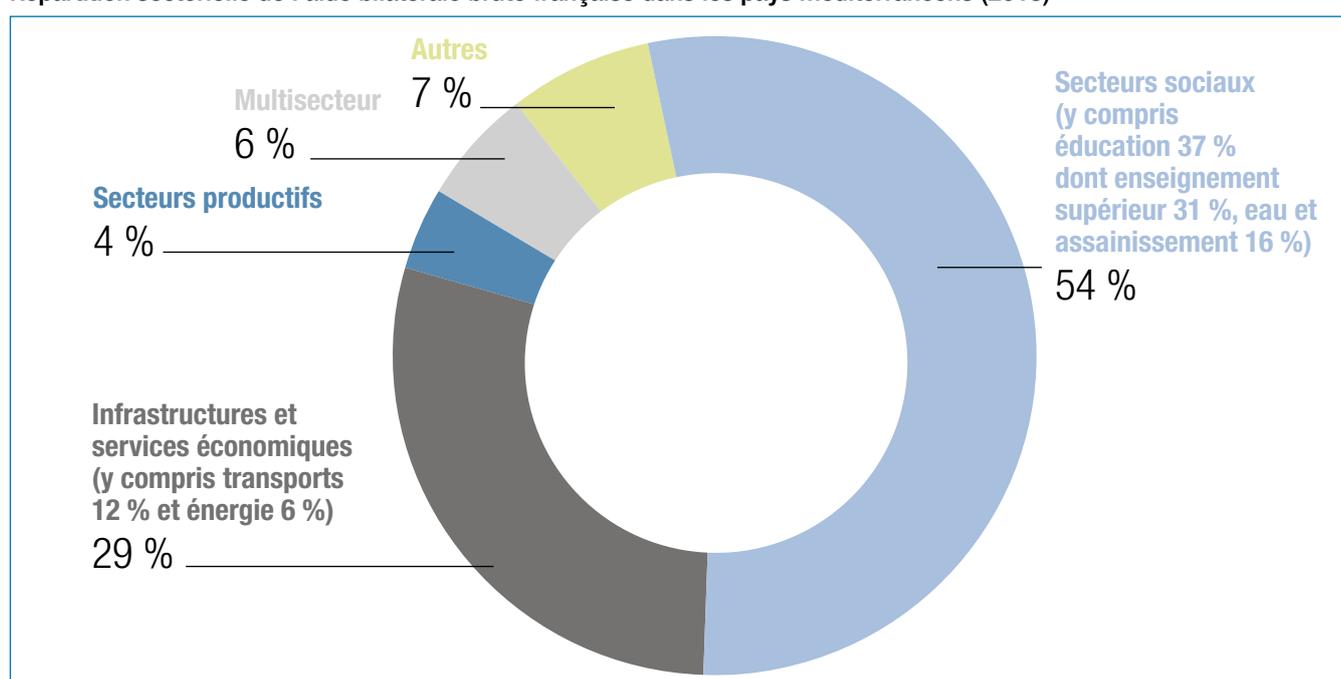
1 ^{er} : Union européenne	4,5 milliards d'euros
2 ^e : États-Unis	2,1 milliards d'euros
3 ^e : Allemagne	1,5 milliard d'euros
4 ^e : France	1,2 milliard d'euros
5 ^e : Japon	560 millions d'euros

La répartition sectorielle de l'APD française en Méditerranée fait ressortir une prédominance des secteurs sociaux (54 %), due en grande partie aux frais d'écolage (37 %). Par ailleurs, la France est particulièrement présente dans le soutien aux infrastructures et services économiques, notamment dans les secteurs du transport (12 %) et de l'énergie (6 %).

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2014)

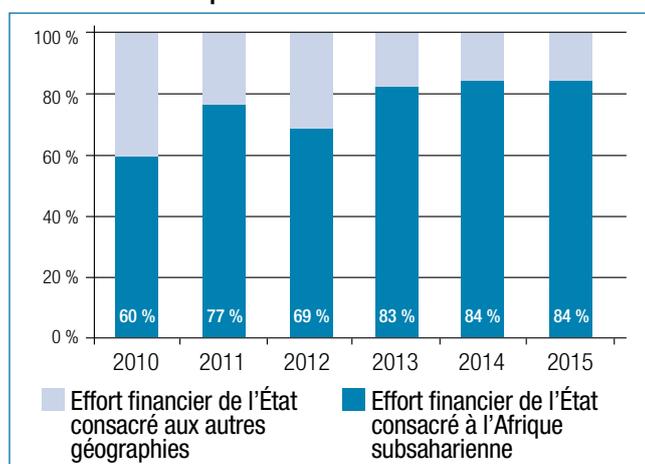


Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2015)



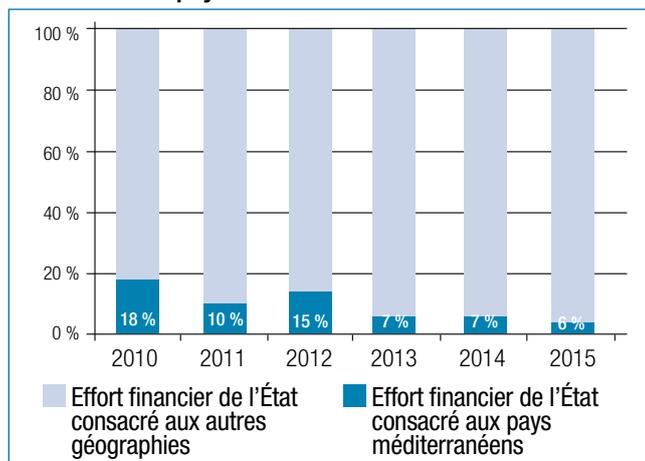
► **Financements en provenance de l'AFD consacrés à l'Afrique subsaharienne**

Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée à l'Afrique subsaharienne



► **Financements en provenance de l'AFD consacrés aux pays méditerranéens**

Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays méditerranéens



2.2.3 Pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité

► **Panorama de l'aide française**

La coopération en faveur de ces pays a pour objectif d'améliorer le développement des approches préventives, d'éviter des ruptures dans le processus d'assistance et de développement et ainsi de favoriser un continuum entre les phases d'urgence, de reconstruction et de développement. Six pays figurent dans la liste indicative des pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité : Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Haïti, Soudan du Sud, Syrie, Yémen.

Il convient de souligner que cette liste est sujette à des évolutions régulières. Par ailleurs, elle ne signifie en rien que la France ne réagira pas à des urgences liées à des crises dans d'autres zones qui l'exigeraient.

Principaux chiffres d'APD pour les pays en crise

	2014	2015
Part dans l'aide bilatérale nette totale de la France	3 %	2 %
Part des subventions de la mission budgétaire APD allouées aux pays en crise	14 %	12 %

Source : DG Trésor

La part des subventions de la mission budgétaire APD accordées aux pays en crise s'est élevée à 14 % en 2014 et 12 % en 2015. Les pays en crise ont bénéficié d'environ 2 % de l'APD bilatérale française en 2014-2015. La structure de l'APD allouée à ces pays est composée quasi exclusivement de dons (99 %), et a pris principalement la forme d'aide-projet (57 %), d'écolage (13 %) et d'assistance technique (11 %) en 2014.

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité, par instruments

	2014	2015
Soutien budgétaire	6 %	8 %
Interventions de type projet	57 %	48 %
Experts et autres formes d'assistance technique	11 %	12 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	13 %	17 %
Autres	13 %	15 %

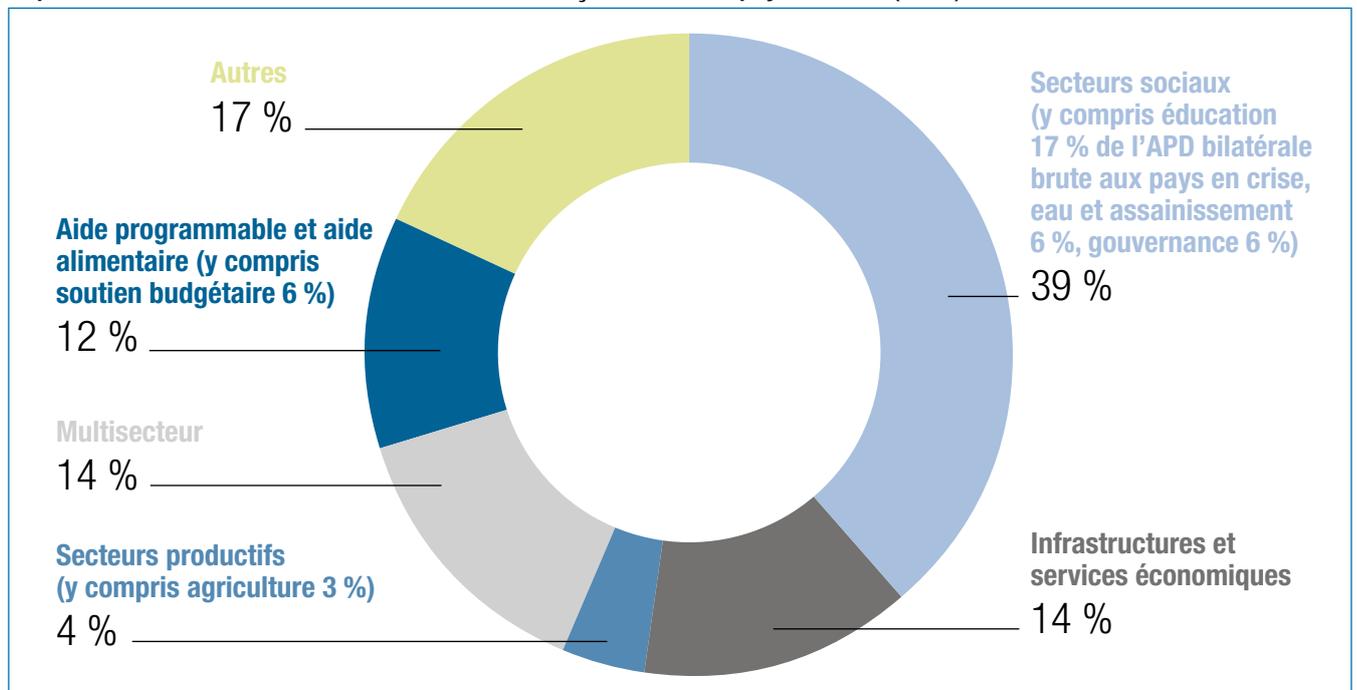
Source : DG Trésor

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité, par type de financement

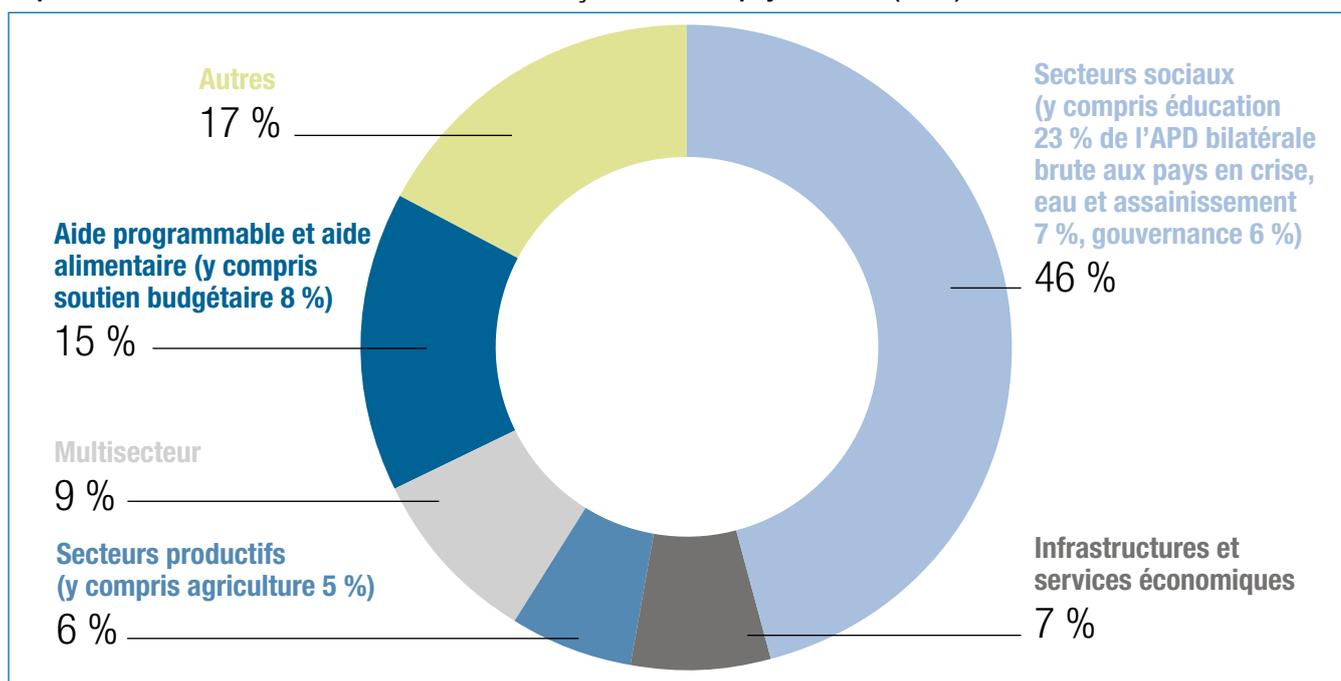
	2014	2015
Dons, hors annulations de dette	99 %	99 %
Prêts bruts, hors rééchelonnements de dette	1 %	1 %

Source : DG Trésor

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2014)

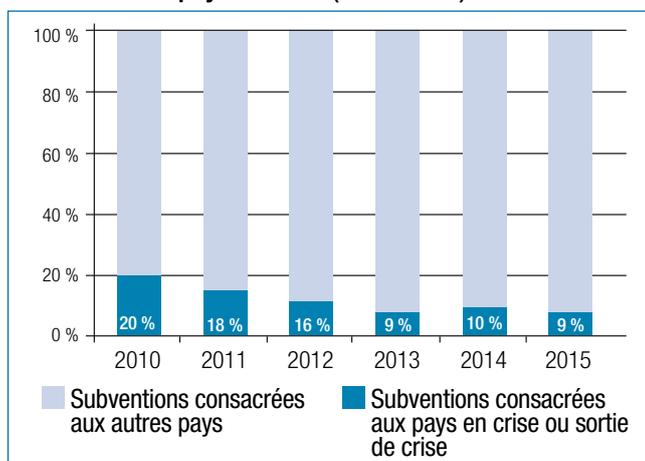


Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2015)



► Financements en provenance de l'AFD

Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays en crise (2010-2015)



Source : AFD

2.2.4 Les très grands émergents

► Panorama de l'aide française

La coopération avec les très grands émergents poursuit deux objectifs fondamentaux : une évolution vers un modèle de croissance plus durable (notamment sobre en carbone) et plus équitable par la convergence vers les bonnes pratiques internationales ; une implication accrue dans l'aide aux pays les plus pauvres. À cet effet, depuis 2011, le mandat de l'AFD dans ces pays est centré sur la promotion d'une « croissance verte et solidaire ».

Principaux chiffres d'APD aux très grands émergents

	2014	2015
Part des très grands émergents dans l'aide bilatérale nette totale de la France	14 %	8 %

Source : DG Trésor

Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux très grands émergents, par type de financement

	2014	2015
Dons, hors annulations de dette	21 %	28 %
Prêts, hors rééchelonnements de dette	79 %	72 %

Source : DG Trésor

En 2014, la dynamique de prêts en faveur des très grands émergents s'est traduite par des flux nets importants en Turquie (265 millions d'euros), au Brésil (167 millions d'euros) et au Mexique (210 millions d'euros). Ainsi, sur les 20 principaux

bénéficiaires de l'APD bilatérale nette française en 2014, figurent quatre pays considérés comme des très grands émergents : le Brésil (4^e, 223 millions d'euros), le Mexique (5^e, 220 millions d'euros), la Turquie (6^e, 183 millions d'euros), l'Inde (10^e, 117 millions d'euros) et la Chine (14^e, 92 millions d'euros).

En 2015, les montants d'APD nette en faveur du Brésil s'élevaient à 163 millions d'euros, de l'Afrique du Sud à 111 millions d'euros et de la Chine à 62 millions d'euros.

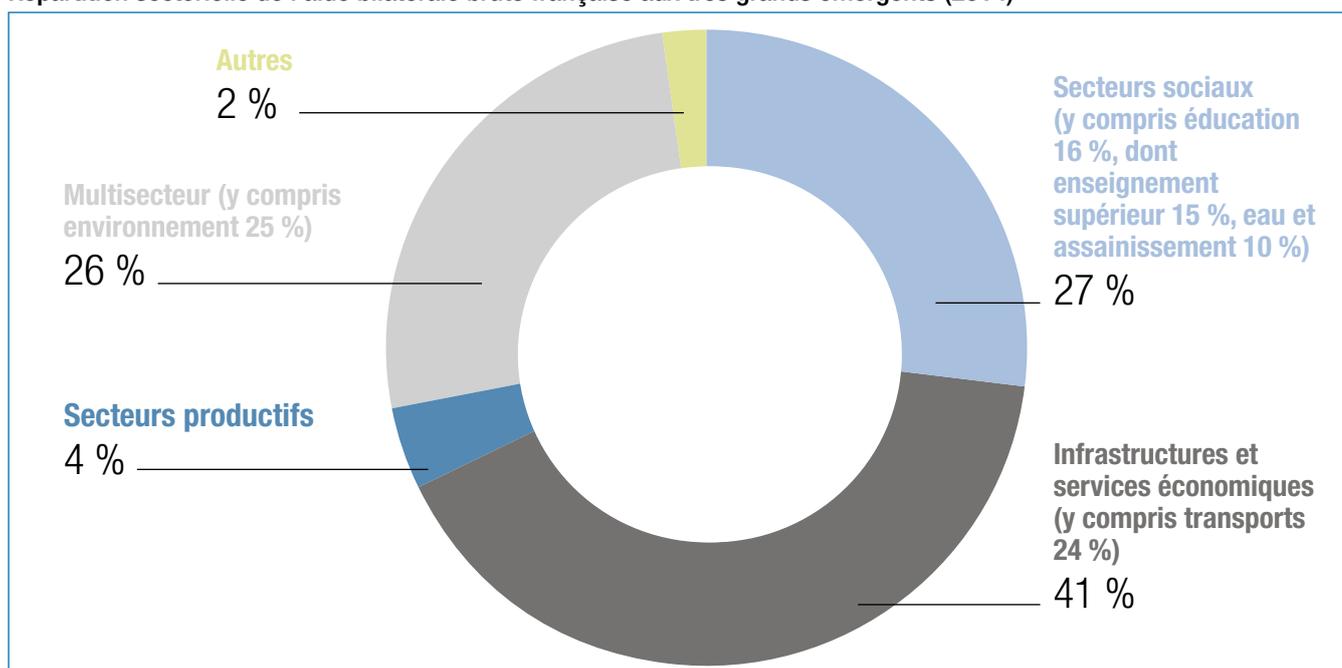
Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux très grands émergents, par instruments

	2014	2015
Interventions de type projet	73 %	73 %
Experts et autres formes d'assistance technique	5 %	7 %
Bourses et autres frais d'étude dans les pays donateurs	14 %	17 %
Autres	8 %	3 %

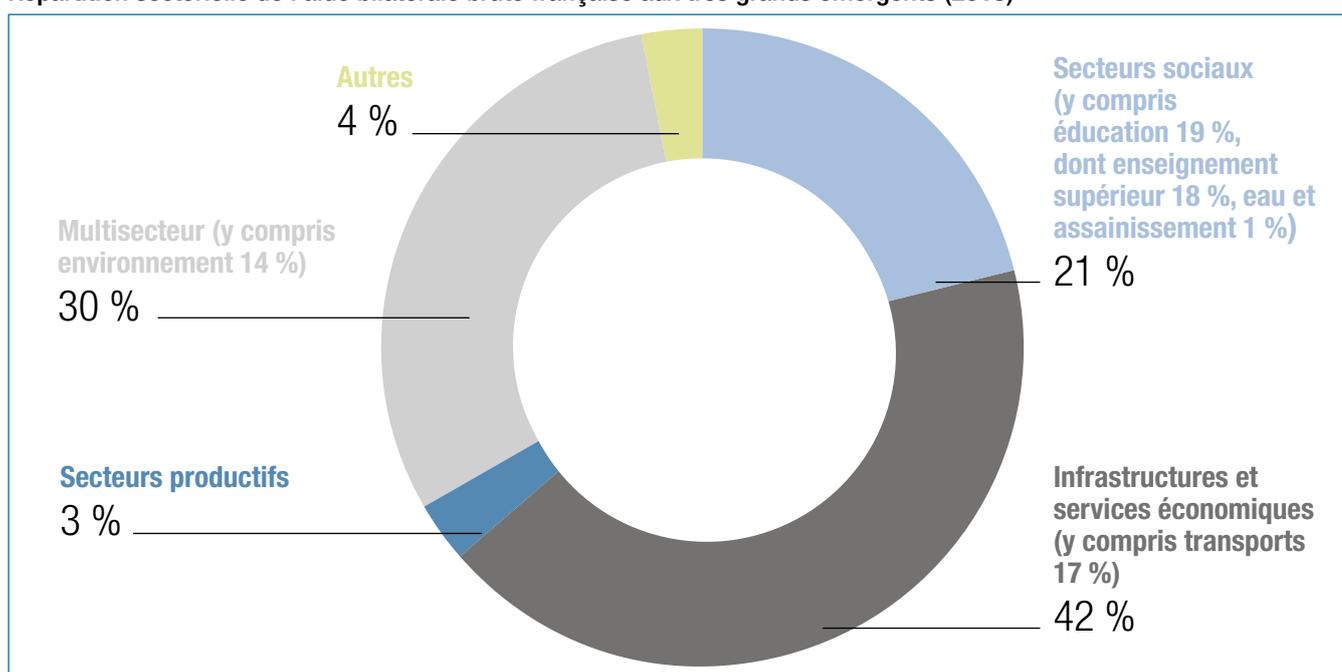
Source : DG Trésor

En 2015, la répartition sectorielle de l'aide française aux très grands émergents reflète l'objectif de promotion d'une croissance verte et inclusive, avec une intervention axée tant sur les secteurs sociaux (21 %, dont enseignement supérieur 18 %), le développement des infrastructures (42 %) dont des transports (17 %) pour désenclaver les populations et contribuer à la protection de l'environnement (14 %).

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française aux très grands émergents (2014)



Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française aux très grands émergents (2015)



2.3 Agir pour les populations vulnérables dans les pays en crise

2.3.1 Panorama global

Les pays en crise et en situation de fragilité constituent une priorité de la coopération française qui se traduit dans les documents de politiques et les instruments mobilisés. Avec la mission de stabilisation (voir 2.1.4) notamment, le CDCS intervient via un appui à des projets de gouvernance, de soutien à la société civile et de relèvement socio-économique à impact rapide, permettant de poser les bases de la stabilisation et de la reconstruction (dividendes de la paix), préalable indispensable à la mise en œuvre de politiques de développement. Le mandat du CDCS comprend en outre la fonction d'appui à la coordination interministérielle des acteurs impliqués dans la gestion de crises.

L'implication croissante de l'AFD dans la contribution à la lutte contre les vulnérabilités et la réponse aux crises s'est traduite par des inflexions de politique générale, des innovations méthodologiques et instrumentales ainsi que le développement de relations institutionnelles et partenariales nouvelles. L'AFD a adapté plusieurs de ses produits financiers afin d'ajuster ses modes de faire à des contextes exigeant plus de flexibilité et de réactivité (appels à projets crise et sortie de crise ; outils d'intervention crises et conflits ; fonds d'études et d'expertise sortie de crise ; sécurisation de 10 % de l'enveloppe disponible sur le guichet ONG pour la réponse aux crises).

Les contextes de crise et post-crise, en raison de l'ampleur des besoins, obligent à une mutualisation et à une coordination des moyens aux niveaux européen et international. Cela se traduit par la contribution à des fonds fiduciaires où la France a une réelle capacité à orienter les choix d'intervention. Il s'agit notamment du fonds Békou pour la République centrafricaine (UE, contribution française de 10 millions d'euros en 2014-2015), du fonds pour le Liban et la Syrie (Banque mondiale, contribution française de 7 millions d'euros en 2014-2015), du fonds Madad en réponse à la crise syrienne (UE, contribution française de 3 millions d'euros en 2016) et du fonds d'urgence pour la stabilité et lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière en Afrique (UE, contribution française de 3 millions d'euros en 2016).

2.3.2 Pays fragiles et en crise : le cas de l'intervention de la France au Mali et en République centrafricaine

À la suite du coup d'État du 22 mars 2012, et en raison de la dégradation des conditions de sécurité sur le terrain, la coopération internationale au Mali, ainsi que l'essentiel de la coopération française à l'exception de l'aide humanitaire d'urgence et des projets bénéficiant directement aux populations dans le sud du pays, a été suspendue. En janvier 2013, l'intervention conjointe des forces militaires africaines et françaises puis le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali en juillet ont permis de prévenir l'effondrement des institutions et de restaurer l'intégrité territoriale du pays. À l'issue de la transition, le retour à l'ordre constitutionnel a été consacré par l'élection du président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013.

La France a été, dès février 2013, l'un des premiers bailleurs à annoncer la reprise de son aide bilatérale au Mali²⁵. Entre 2014 et 2015, 207 millions d'euros d'APD nette ont été versés au Mali par la France, dont 73 millions d'euros en 2014 et 134 en 2015. Ce soutien a concerné l'aide humanitaire, la gouvernance, la justice et les finances publiques, le développement économique, l'agriculture et les infrastructures, l'éducation et la santé, l'eau et l'assainissement, et l'énergie. L'appui budgétaire a représenté 44 millions d'euros (2014-2015), dont 4 millions d'euros en dons.

Pour accompagner la conclusion d'un Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé les 15 mai et 20 juin 2015 par le gouvernement malien et les mouvements du Nord, la France a facilité l'organisation à Paris, le 22 octobre 2015, d'une conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, sous l'égide de l'OCDE. Au cours de celle-ci, 3,2 milliards d'euros de financements ont été annoncés. La France s'y est affirmée comme le premier donateur bilatéral en annonçant des décaissements et de nouveaux engagements de plus de 360 millions d'euros, dont près de 80 millions pour les régions du Nord, sur 2015-2017. La nécessité de proposer une réponse aux besoins de court terme de ce pays et de

25. La France a aussi, et surtout, joué un rôle moteur pour mobiliser les bailleurs en appui au Mali, créant ainsi un effet de levier. Elle a coorganisé avec le Mali et l'Union européenne la conférence de Bruxelles « Ensemble pour le renouveau du Mali », le 15 mai 2013, qui a permis de mobiliser 3,3 milliards d'euros de financements pour le pays. À la suite de cet événement, des réunions régulières de suivi entre bailleurs et autorités maliennes ont eu lieu à Bamako, Bruxelles et Paris, dans un souci notamment de transparence et d'efficacité de l'aide.

favoriser l'adhésion à la paix au Nord a conduit à financer, au travers de l'AFD, une série de projets à impact rapide dans le domaine des services sociaux de base (« dividendes de la paix »), en parallèle à des projets plus structurants. L'intervention de l'AFD au Mali cible les secteurs prioritaires suivants : l'hydraulique urbaine, l'énergie, l'éducation (en particulier dans le nord du pays) et la formation technique et professionnelle, l'agriculture et le pastoralisme, les appuis directs aux acteurs économiques privés.

La France inscrit sa stratégie d'aide au Mali dans le cadre de son action régionale au Sahel. Dans l'esprit du continuum sécurité-développement, le projet d'appui à la coopération transfrontalière au Sahel qui concerne le Mali, le Burkina Faso et le Niger (2,5 millions d'euros entre 2015 et 2018) a pour objectif de répondre à l'insécurité dans la région (terrorisme, trafic, criminalité organisée) et de promouvoir concomitamment un développement local qui participe à la création d'un environnement propice au renforcement de l'État de droit.

ENCADRÉ 28

Des dividendes de la paix au bénéfice des populations à travers des projets à impact rapide (Mali)

Le projet Sécurité humaine et développement au Nord Mali (1 million d'euros), mis en œuvre par l'AFD à partir de 2015, a pour objectif de satisfaire rapidement aux besoins des populations en vue notamment de leur adhésion au processus de sortie de crise. Il s'est agi de financer dans la région de Kidal des projets à impact rapide dans le domaine des infrastructures de base (électricité, eau et assainissement, santé, routes, etc.) en partenariat avec l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT). En outre, le projet a eu recours à des modes opératoires innovants et répliquables (coordination soutenue avec les acteurs de la sécurité), permettant d'intervenir dans une zone où la sécurité est extrêmement volatile. Un passage à l'échelle (élargissement des interventions à l'ensemble des régions du Nord Mali et de Mopti) est prévu sur financement du Fonds fiduciaire d'urgence, le FFU (13 millions d'euros).

ENCADRÉ 29

Le fonds Bêkou (République centrafricaine)

Créé conjointement par la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Commission européenne, le fonds multi-bailleurs Bêkou est un instrument innovant de l'UE qui permet de financer des actions s'inscrivant sur l'ensemble du continuum urgence-réhabilitation-développement. Les ressources du fonds ont atteint en 2015 près de 80 millions d'euros. L'AFD met en œuvre la contribution de la France à ce fonds (5 millions d'euros versés en 2014 et en 2015). Sur ressources déléguées par le fonds Bêkou, l'Agence est l'opérateur d'un projet de rénovation urbaine financé par le fonds (PRESU 2) de 16,1 millions d'euros et d'un projet de microfinance de 2,5 millions d'euros. Plus récemment, le projet pilote de Redéploiement des services déconcentrés, de Renforcement de la cohésion sociale et de Relèvement précoce en Centrafrique (Projet « 3R ») a bénéficié du financement du fonds Bêkou (3,7 millions d'euros) pour un démarrage prévu à la mi-2016. Conçu par la Mission de stabilisation du CDCS et Expertise France (opérateur de mise en œuvre), il a pour objectif de favoriser la stabilisation et le relèvement précoce de la société centrafricaine en renforçant les capacités locales et le dialogue à court et moyen terme.

Début 2013, la République centrafricaine a été confrontée à une situation de crise majeure, conduisant la France à suspendre provisoirement l'essentiel de ses programmes de développement. L'intervention militaire française de décembre 2013 dans le cadre des Nations unies, puis l'arrivée au pouvoir, fin janvier 2014, d'un gouvernement de transition ont amené la France, en liaison avec l'UE, à bâtir en urgence un programme d'appui à la transition politique et de remobilisation de la communauté internationale en faveur de la République centrafricaine, en ligne avec les résolutions des Nations unies. Parmi celles-ci, la résolution 2149 a créé la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en République centrafricaine.

Depuis janvier 2014, pour appuyer la transition et favoriser la consolidation de la paix, plus de 70 millions d'euros d'aide française ont été octroyés. Premier partenaire bilatéral de la République centrafricaine, la France a déployé une stratégie de

coopération au développement selon quatre axes : **1.** aide humanitaire d'urgence pour 19,1 millions d'euros ; **2.** appui à la consolidation du processus démocratique, à la réconciliation et au relèvement de la société civile ; **3.** appui au redémarrage des fonctions de base de l'État, au rétablissement de l'État de droit et au redéploiement de l'administration ; et **4.** relance dans le secteur économique et social.

Pour apporter une aide pérenne à la hauteur des besoins et liant l'aide humanitaire d'urgence à la relance des facteurs du développement, la France a contribué à la création, le 15 juillet 2014, du fonds Békou (« espoir » en sango), premier fonds multi-bailleurs de l'UE.

ENCADRÉ 30

Le continuum humanitaire-développement

En matière de gestion de crises, le continuum urgence-réhabilitation-développement (URD) repose sur une analyse partagée des enjeux et des besoins par les différents acteurs et une utilisation synchronisée et coordonnée de l'ensemble des instruments d'intervention durant tout le cycle d'un conflit (de leur prévention à la consolidation de la paix). L'objectif, en sus de répondre aux besoins essentiels (aide d'urgence), est d'apporter un appui au relèvement post-crise (stabilisation) et une solution durable aux causes profondes des conflits (aide au développement) à travers des initiatives complémentaires mises en œuvre sur la base des avantages comparatifs de chaque acteur et dans la limite de leur mandat respectif.

Le continuum URD est une priorité de la coopération française, inscrite dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (2014) et précisée dans la stratégie française d'appui aux situations de fragilité en cours de refonte. Cette priorité politique se décline au niveau opérationnel et multilatéral. Le continuum URD a été promu à travers le soutien de la France aux fonds multi-bailleurs européens de réponse aux crises : le fonds Békou pour la République centrafricaine (2014), le fonds Madad pour la Syrie (2015) et le fonds fiduciaire pour l'Afrique (2015).

2.3.3 L'action de la France en faveur de la lutte contre l'épidémie Ebola

► Actions entreprises

La France a été en première ligne dans la lutte contre Ebola. Des centaines de personnels français – opérateurs et ONG, militaires, ou personnel soignant – ont été mobilisés en France et en Afrique de l'Ouest pour combattre le virus. Afin de faciliter la coordination de la réponse, le Premier ministre a nommé une ambassadrice pour la coordination des opérations nationales et internationales de la réponse à Ebola. Depuis le 31 décembre 2015, après un retour d'expérience positif, la Task Force interministérielle Ebola a été dissoute et les différents dossiers transférés aux services compétents.

De 2014 à 2015, la France a été l'un des acteurs majeurs de la lutte contre Ebola. Sa contribution se chiffre à 158 millions d'euros²⁶ sur cette période. Elle s'est déclinée à trois niveaux : en Guinée, dans la sous-région et au niveau global. En Guinée, le plan d'action mis en place par la France représente plus de 110 millions d'euros et s'est articulé autour de trois axes : **1.** la formation et la protection des acteurs engagés dans la crise (centre de formation à Nogent-le-Rotrou en France et à Manéah en Guinée) ; **2.** la prise en charge médicale (quatre centres de traitement Ebola, un centre de traitement des soignants, et quatre laboratoires financés par la France) ; **3.** le soutien à des actions d'appui aux communautés.

Dans la sous-région, plus de 20 millions d'euros ont été mobilisés pour le financement des plans de riposte du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Cameroun. Enfin, au niveau global, ce sont près de 30 millions d'euros qui ont été dirigés pour le financement de projets de recherche et pour la réponse globale en soutien à l'OMS, au PAM et à la Mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

► Participation française aux plans de relèvement post-Ebola : 150 millions d'euros supplémentaires

La France a anticipé le relèvement post-Ebola : l'épidémie évoluant favorablement, la réponse française à Ebola a entamé sa transition avec la fermeture des dispositifs d'urgence et la pérennisation des projets de long terme. À New York, le 10 juillet 2015,

26. Ces chiffres ont été compilés par la Task Force interministérielle Ebola, dissoute à la fin de 2015. La coordination de la réponse Ebola (activité de veille depuis la fin de l'épidémie et de gestion de commande interservices) est depuis assurée par la Direction d'Afrique et de l'océan Indien au MAEDI.

les trois pays les plus affectés ont reçu des promesses de financement à hauteur de 3,4 milliards de dollars afin de les aider à mettre en œuvre leurs plans de relèvement, pour une durée initiale de deux ans. La France mobilise plus de 150 millions d'euros, à travers des annulations de dettes, dans le cadre de projets de santé publique au niveau national ou régional portés notamment par Expertise France (12 millions d'euros) et l'AFD (50 millions d'euros). Ces projets portent sur les domaines de la surveillance, de l'alerte et de la réponse aux crises sanitaires, du laboratoire et de la prévention tout en s'intégrant dans une démarche de renforcement des systèmes de santé. La France fait partie du groupe de travail du projet « CDC ouest-africain ou R-CDC » (Centre pour le contrôle et la prévention des maladies). Celui-ci a été initié par la CEDEAO et mis en place par l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS). Dans chaque pays de la CEDEAO, il s'appuiera sur une institution nationale de coordination. Sa mise en place sera facilitée par un projet de collaboration entre l'OOAS et le projet d'appel d'offres « Réseau des instituts nationaux de santé publique d'Afrique de l'Ouest – RIPOST », cofinancé par le MAEDI (3 millions d'euros) et l'AFD (2 millions d'euros), porté par l'AFD et lancé le 20 juin 2016.

2.3.4 La réponse française à la crise d'accueil des réfugiés

Les migrations forcées concernent aujourd'hui 65,3 millions de personnes dans le monde (21,3 millions de réfugiés, 40,8 millions de déplacés internes, et 3,2 millions de demandeurs d'asile). Les PED accueillent, en 2015, 86 % des personnes réfugiées dans le monde. La réponse française s'inscrit dans un cadre stratégique défini au niveau européen par l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité et l'Agenda européen en matière de migration. Dans ce cadre, la France s'est engagée à intégrer la logique de développement comme réponse pérenne aux causes profondes des migrations forcées. Elle a contribué fin 2015 à hauteur de 3 millions d'euros au fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (fonds Madad, doté actuellement de 733 millions d'euros). Ce fonds a vocation à répondre aux besoins des populations syriennes réfugiées dans les pays voisins, en priorité au Liban, en Jordanie et en Turquie et à soutenir les communautés hôtes. Comme elle l'a confirmé au Sommet humanitaire mondial (Istanbul, 23-24 mai 2016), la France soutient en priorité la thématique de l'éducation en situation d'urgence. Ainsi, Campus France prend part au projet d'éducation supérieure HOPES en vue d'une reconstruction de la Syrie post-crise. Le Sommet UE-Afrique, tenu à La Valette en novembre 2015, dans lequel la France s'est fortement investie, a permis de

mettre en place un partenariat global avec les États africains pour traiter de l'ensemble des dimensions de la problématique migratoire. À cette occasion a été créé le fonds fiduciaire européen pour le Sahel, le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. Doté de 1,9 milliard d'euros, ce fonds vise à mettre en œuvre le plan d'action adopté avec les partenaires africains. 59 projets ont déjà été adoptés : 36 pour un montant de 527 millions d'euros pour le Sahel et le Bassin du lac Tchad (dont 10 portés par la France, seule ou avec un autre État membre), 20 pour un montant total de 370 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique (dont un projet impliquant un opérateur français) et 3 pour un montant de 28 millions d'euros pour l'Afrique du Nord.

La France a en particulier mobilisé ses opérateurs sur des actions de développement pour répondre aux causes profondes des migrations irrégulières. Elle participe également à des actions dans le secteur de la sécurité et de la gouvernance pour aider les pays ciblés à améliorer la lutte contre les réseaux de trafiquants et la surveillance de leurs frontières.

Par ailleurs, face à la crise migratoire sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans, la France contribue au sein de l'UE à la mise en œuvre du plan d'action UE-Turquie du 29 novembre 2015 et de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 : elle contribue ainsi au financement de la Facilité UE-Turquie de 3 milliards d'euros en faveur des réfugiés, à hauteur de 309 millions d'euros sur la période 2016-2017 ; elle accueille également des réfugiés et migrants au titre de la relocalisation et de la réinstallation, depuis la Grèce et la Turquie, et déploie des experts français pour venir en aide aux administrations grecques et turques. La France soutient également le Plan d'investissement extérieur de l'UE et la création du fonds européen de développement durable qui lui est attaché ainsi que la stratégie de résilience de la BEI en faveur des pays du voisinage qui vont ensemble accroître de façon substantielle les moyens consentis par l'UE à la crise d'accueil des réfugiés. Enfin, lors de la Conférence internationale des donateurs sur la Syrie qui s'est tenue à Londres le 4 février 2016, la France a annoncé 200 millions d'euros de dons pour la région sur trois ans, destinés à l'éducation et à la protection de la jeunesse. La France a également annoncé que l'AFD mobilisera pour la Jordanie jusqu'à 900 millions d'euros de prêts, dont 50 millions d'euros à des conditions très concessionnelles, entre 2016 et 2018. La signature d'un *Memorandum of Understanding* entre l'AFD et le gouvernement jordanien pendant la visite du président à Amman le 19 avril 2016 a concrétisé cet engagement.

2.4 Concourir à l'influence de la France

2.4.1 La mobilisation des outils d'influence économique

► Le déliement de l'aide

En 2001, le CAD a procédé au déliement de l'aide financière accordée aux PMA, en raison de leur dépendance relative à l'aide et de la nécessité d'accélérer leurs progrès dans la réalisation des OMD. La recommandation a ensuite été élargie aux PPTE en 2008. Les donateurs membres du CAD de l'OCDE ont, depuis, fortement progressé sur la voie du déliement de leur aide pour répondre aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en 2005, et suite aux Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenus à Accra (2008) et à Busan (2011) qui ont encouragé les donateurs à poursuivre le déliement de leur aide. La loi du 7 juillet 2014 rappelle l'engagement de la France dans un mouvement de déliement de son aide. Par ailleurs, la France a acté lors du CICID de 2002 le déliement de l'aide. L'aide liée est fortement encadrée et représente une part limitée de l'aide de la France : les FASEP et les prêts concessionnels du Trésor. La part de l'APD déliée de la France, mesurée hors frais administratifs et d'accueil des réfugiés, était de 92,3 % en 2014, en hausse par rapport à 2013 (90,1 %).

► Feuille de route « influence économique » de l'AFD

L'AFD est partie prenante de la diplomatie d'influence de la France. Le conseil d'administration a fixé en 2014 une feuille de route « influence économique » : il s'agit de rechercher à court et moyen terme les moyens pour favoriser des retombées pour les acteurs économiques français et, à plus long terme, de promouvoir des modèles de développement porteurs pour les intérêts économiques français. Les orientations ont pour ambition que l'AFD conjugue le soutien à des projets de développement avec la création d'un écosystème favorable aux intérêts économiques français. En complément, la feuille de route « influence économique » dresse un plan d'action pour mobiliser l'AFD et les acteurs du dispositif français : il encourage notamment l'intégration de l'influence française dans les stratégies et les processus de l'AFD, le renforcement des exigences environnementales et sociales et l'animation de la relation avec les partenaires institutionnels, avec les entreprises et les acteurs français.

► Un plan d'action pour rapprocher les entreprises françaises des banques multilatérales de développement

Un plan d'action est mis en œuvre depuis 2015 par la DG Trésor, en collaboration avec Business France et MEDEF International, pour renforcer la présence des entreprises françaises sur les marchés publics des banques multilatérales de développement (BMD). Il permet d'informer les entreprises françaises sur les priorités et le fonctionnement des BMD et de valoriser l'expertise française auprès de ces institutions. Il concerne notamment la Banque asiatique de développement, la BAD, la Banque inter-américaine de développement, la BERD, la Banque mondiale et la BEI.

2.4.2 Action culturelle, recherche et politique de développement

► L'action culturelle extérieure de la France

• Promouvoir la diversité culturelle

Le réseau de coopération et d'action culturelle, constitué des Instituts français et des Alliances françaises, organise des festivals, des Saisons croisées, des programmes structurants et des temps forts culturels, qui représentent chaque année plus de 26 000 manifestations culturelles dans plus de 150 pays. Il soutient plus de 12 000 artistes à l'étranger. Depuis sa création en 2010, l'Institut français²⁷ s'est imposé comme un opérateur pivot de l'action culturelle extérieure de la France, un outil de promotion et de coopération, ainsi qu'un pôle d'expertise et de conseil pour le réseau culturel français à l'étranger. Il participe au renforcement de l'attractivité de la France dans le monde, développe ses leviers de dialogue avec les sociétés civiles, les jeunes publics et les nouvelles élites, et accompagne le développement des pays partenaires soutenant la création culturelle et artistique. La France favorise la mobilité des artistes et professionnels issus des PED à travers la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, qui institue la fin de l'autorisation provisoire de travail pour les séjours de moins de 3 mois pour les professions artistiques et techniques, et la mise en place du « passeport » talent, pour les artistes de renommée nationale ou internationale établie, qui prévoit un titre de séjour valable jusqu'à 4 ans. Ce titre pluriannuel de séjour, qui a vu le jour en novembre 2016, facilitera la mobilité des artistes. Sur le plan multilatéral, la France est mobilisée pour réaffirmer la pertinence des principes de la Convention de l'UNESCO sur la

27. L'institut français est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La France est également à l'initiative, avec la Belgique et le Canada, de l'adoption de directives opérationnelles, tant pour protéger l'intégrité de l'espace numérique que pour en prévenir les dérives.

ENCADRÉ 31

Numérique et développement

La capacité à assurer le suivi des 17 ODD constitue un défi immense. Elle dépend notamment de la mise à disposition de données massives produites par le secteur privé au service du développement. Avec des informations plus fiables, plus fréquentes, plus granulaires, on promet des politiques publiques plus efficaces, plus ciblées et *in fine*, plus à même de répondre aux véritables besoins des populations. La France contribue sur le plan international à la réduction de la fracture numérique. Elle s'est dotée en 2015 d'un plan Numérique et développement qui vise à coordonner les actions des acteurs publics et privés du développement et du numérique autour de trois enjeux : **1.** accompagner l'accès à un Internet abordable, sûr, ouvert et multiculturel ; **2.** renforcer les écosystèmes numériques et leur potentiel de création d'activité ; **3.** intégrer l'effet démultiplicateur du numérique aux projets et politiques de développement.

Les opérateurs culturels et audiovisuels sont engagés à mettre en œuvre les 80 actions prévues par le plan. L'Institut français soutient le déploiement de l'Africa Code Week, est à l'initiative de « Lab Emergence » en Afrique de l'Ouest, structure avec ses partenaires une offre en ligne en matière d'enseignement du français langue étrangère, déploie IProfes et renforce la plateforme « Culturethèque ». CFI accompagne les acteurs de l'information en ligne, souvent jeunes, influents et innovants dans les pays du Sud, favorise le déploiement de formations à distance des data-journalistes à la réutilisation des données (à travers le projet Afrique Innovation), accompagne les médias traditionnels dans leur mutation numérique et les web-activistes dans le domaine du contrôle citoyen. TV5MONDE dispose d'un système multimédia gratuit pour l'enseignement du français et d'une plateforme UpAfrica pour promouvoir l'entrepreneuriat.

► Promouvoir la culture comme facteur de développement durable

Convaincue de la contribution de la culture au développement durable, la France considère que la culture est un élément fondamental de sa politique de solidarité. Aussi, ces dernières années, la France a mené un important travail de sensibilisation et de mobilisation de ses partenaires pour que les enjeux culturels soient pris en compte dans la politique de développement de l'UE pour la période 2014-2020 ainsi que dans l'agenda du développement post-2015 et les ODD. Les conclusions adoptées par le Conseil de l'UE en novembre 2015 sur la culture dans les relations extérieures de l'UE ont mis l'accent sur la culture et le développement.

Par ailleurs, la France est investie dans le réseau EUNIC (*European Union National Institute for Culture*), qui représente aujourd'hui les 27 États membres et affiche une présence dans plus de 150 pays, avec plus de 2 000 établissements et des milliers de partenaires locaux.

► Agir à travers l'audiovisuel et les médias

Dans le secteur audiovisuel, notre politique d'influence s'articule autour de deux axes : la coopération, dont les priorités sont le renforcement des capacités professionnelles et la structuration

ENCADRÉ 32

CFI

CFI est l'opérateur français d'aide au développement dans le domaine des médias. Depuis 2009 et son rattachement au Programme 209, CFI a centré son action sur le transfert d'expertise en matière de médias. Son rapprochement avec France Médias Monde, prévu à l'horizon 2018, consolidera l'activité de coopération médias avec les PED. CFI soutient les efforts de modernisation des médias audiovisuels et numériques publics et privés des pays prioritaires de l'APD. La coopération dans le secteur des médias, au cœur de l'évolution des sociétés, vise à renforcer l'État de droit et à promouvoir la liberté d'expression. Les projets de CFI soutiennent l'indépendance et le pluralisme de l'information, améliorent le contrôle citoyen, forment des professionnels, rendent les médias plus viables sur le plan économique et facilitent l'appropriation des enjeux du développement durable par les médias des pays du Sud. Dans une logique de développement, CFI veille à ne pas se mettre en position de substitution ou d'assistance et à favoriser un véritable transfert de compétences pour faciliter l'appropriation et l'autonomisation des procédures et des techniques par les bénéficiaires.

du secteur, et la diffusion des médias et du cinéma français dans le monde. Le deuxième volet de la politique d'influence de la France consiste à promouvoir la vision française du monde, caractérisée par une ouverture à l'égard des autres cultures, en étroite collaboration avec les professionnels. Ainsi, le MAEDI apporte son appui à France Médias Monde (France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya) et TV5MONDE pour élargir leur distribution. Il soutient également les organisations professionnelles chargées du soutien à l'export du cinéma (Unifrance), des programmes audiovisuels (TV France International) et de la musique (Bureau export de la musique). Ces deux volets de notre action sont relayés à l'étranger par un réseau de 32 attachés audiovisuels.

ENCADRÉ 33

Soutien au journalisme de proximité dans les régions tunisiennes

CFI accompagne les acteurs du secteur des médias (TV, radios, presse écrite, médias sociaux), publics ou privés, afin de renforcer les processus de modernisation et de démocratisation que la France souhaite soutenir. Les médias sont positionnés au centre de la relation entre dirigeants et société civile et doivent à la fois expliquer, analyser et offrir une possibilité d'expression à toutes les composantes d'une société, y compris les plus fragiles. Depuis juin 2014, CFI met en œuvre un projet de soutien au journalisme citoyen et au journalisme de proximité dans les régions tunisiennes. L'objectif est notamment de réduire le déséquilibre de l'information entre les provinces et la capitale. Le projet les aide également à développer des plateformes multimédias. Environ 200 journalistes ont été formés depuis 2016.

► La recherche et l'appui à l'enseignement supérieur

La France mène une diplomatie scientifique active sur le plan international orientée vers l'attractivité du territoire français, et le rayonnement d'une recherche d'excellence, fondée sur des partenariats pour la formation, le renforcement de capacités et l'innovation répondant aux demandes des partenaires étrangers. En 2014 et 2015, la France a renforcé la cohérence de l'offre de formation, de recherche et d'expertise, en s'appuyant sur ses principaux opérateurs (Campus France, IRD, CIRAD,

Expertise France). En 2014-2015, 298 000 étudiants étrangers poursuivaient des études supérieures en France (+ 4,9 % depuis 2010), dont 218 400 dans les universités publiques. Les étudiants étrangers représentent 12,1 % des étudiants et 41,4 % des doctorants. Ils proviennent principalement d'Afrique (42,5 %), d'Europe (25,7 %), d'Asie et d'Océanie (17,2 %), des Amériques (9 %) et du Proche et du Moyen-Orient (4,3 %). Les étudiants marocains restent les plus représentés parmi les étudiants étrangers (11,8 %), suivis par les Chinois (9,9 %) et les Algériens (7,2 %). En 2015, le MAEDI a octroyé plus de 17 000 bourses. Si un quart de ces bourses a été attribué à des étudiants européens, les boursiers du gouvernement français originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient représentent néanmoins 24 % du total des boursiers, ceux d'Afrique subsaharienne 19 % et ceux d'Asie et d'Océanie 15 %.

Dans les PED, la France s'engage pour le renforcement des systèmes de gouvernance, la formation des enseignants-chercheurs, la rénovation des filières, ou la formation professionnelle supérieure afin de faciliter l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail. Douze projets du FSP sont mis en œuvre en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pour un montant d'engagements pluriannuels de 9,5 millions d'euros, et 60 experts techniques internationaux sont déployés pour appuyer ces actions. En 2014-2015, l'accompagnement de la modernisation de la gouvernance universitaire et la professionnalisation des formations en Côte d'Ivoire, au Cameroun ou en Guinée ont été permis par des contrats de désendettement et développement (C2D) d'envergure, portés par des maîtres d'œuvre comme Campus France, le CIRAD et l'IRD.

La France a poursuivi son appui aux politiques de sites et à l'émergence de pôles et de réseaux régionaux d'excellence, à même de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire et de recherche. En Afrique, le modèle de l'Institut franco-africain d'électronique (F'SATI) en Afrique du Sud a été étendu aux formations agricoles (F'SAGRI). En Amérique latine, notre coopération universitaire appuie la création de formations diplômantes et de réseaux régionaux (Programme régional France Amérique latine Caraïbes – PREFALC) et soutient le développement de programmes bilatéraux de formation d'ingénieurs (France ingénieurs technologies – FITEC), de techniciens supérieurs (programme PROTEC) et de partenariats public-privé. L'offre de recherche, en 2014-2015, s'est renforcée et structurée afin de concourir à la mise en œuvre de politiques publiques en France et à l'étranger, notamment sur les enjeux climatiques.

En 2014, les dépenses de la France pour la recherche en faveur du développement s'élevaient à environ 351 millions d'euros. L'IRD et le CIRAD sont les premiers contributeurs, aux côtés d'autres acteurs comme l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou l'Institut Pasteur.

ENCADRÉ 34

L'IRD

Fin 2014, les tutelles de l'IRD (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et MAEDI) ont décidé de lui confier un rôle de contribution à la coordination nationale de la recherche pour le développement, à la définition de stratégies européennes et multilatérales en ce domaine et à la structuration de l'offre partenariale de formation, de recherche et d'innovation à destination des PED. L'IRD s'est notamment impliqué en 2014 dans la coordination d'une expertise sur le développement du lac Tchad, transfrontalier entre le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Tchad, qui connaît une variabilité hydrologique importante. Le grand lac des années 1960 a laissé place à deux cuvettes résiduelles, sud et nord entre 1970 et 1990, son étendue diminuant de près de 25 000 km² à moins de 2 500 km² en 1985. Dans le contexte de ces années de grandes sécheresses, il est l'unique plan d'eau permanent de la bande sahélo-saharienne. 2 millions de personnes dépendent directement de ses ressources. La Commission du bassin du lac Tchad a confié à l'IRD la réalisation d'une expertise scientifique collégiale visant à réaliser un recensement précis des connaissances sur le lac et à formuler des recommandations utiles aux décideurs politiques. Le collège d'experts pluridisciplinaires, à parité Nord-Sud, a notamment préconisé de mieux valoriser les eaux disponibles, souterraines et de surface, d'améliorer les techniques d'irrigation, et d'optimiser les systèmes agricoles combinant exploitations familiales et capitalistiques. L'ensemble des recommandations stratégiques et opérationnelles issues de cette expertise sont disponibles dans un ouvrage paru aux éditions de l'IRD tandis qu'un *Atlas du lac Tchad* est également paru en 2014.

Des programmes de coopération scientifique dans divers domaines de la recherche (agriculture, biodiversité, santé, gestion de l'eau, etc.) sont mis en œuvre par le MAEDI. Dans les PMA africains, deux projets, sur les interactions entre les malnutritions infantiles et le microbiote intestinal, et sur les outils de gestion des risques

climatiques pour l'agriculture ont été lancés en 2014 et 2015, sur le FSP, pour un montant respectif de 1,3 million d'euros et 1,1 million d'euros. L'offre de programmes cofinancés de mobilités de chercheurs avec les pays émergents s'est étoffée, avec la création de nouveaux partenariats Hubert Curien avec la Russie, le Kenya et le Soudan. Les 27 Instituts français de recherche à l'étranger, spécialisés dans les sciences sociales et humaines, contribuent à l'appui à la recherche pour le développement dans les pays du Sud. Ils bénéficient d'un budget consolidé de 25,7 millions d'euros en 2014 et 2015 (MAEDI et CNRS) et de 146 postes d'expatriés (dont 83 financés par le MAEDI). La France a par ailleurs mené, en lien avec l'ensemble de ses opérateurs et partenaires de recherche (IRD, CIRAD, ANRS, CNRS, universités, alliances), de développement (AFD) et d'expertise (Expertise France, ONG, bureaux d'études spécialisés, Institut du développement durable et des relations internationales, Fondation pour les études et recherches sur le développement international), une réflexion approfondie sur une meilleure coordination de ces acteurs.

ENCADRÉ 35

Les modalités d'intervention des organismes de recherche français : exemple d'un dispositif animé par le CIRAD

Les dispositifs de recherche et de formation en partenariat du CIRAD sont mis en œuvre de façon conjointe par une communauté de partenaires de la recherche et de l'éducation ouverte à des acteurs du Nord et du Sud. Le cadre de collaboration est contractualisé par les partenaires désireux de travailler ensemble sur des sujets d'intérêt commun et autour d'objectifs partagés et de s'engager dans la durée en mobilisant des ressources humaines, logistiques et financières. Ces dispositifs, au nombre de 23 dans le monde, représentent une communauté dédiée à la production de connaissances pour le développement, forte de près de 1 000 experts et de 150 institutions dans 80 pays. Ils s'inscrivent largement dans les grandes problématiques actuelles et les ODD : changements climatiques, agriculture écologique-intensive, maladies émergentes, agricultures familiales, interactions ville-agriculture, politique publique et développement territorial.

► **Promotion de la langue française et de la francophonie**

La coopération en faveur de la promotion de la langue française et de la francophonie est un axe important pour la France. Ses actions se déclinent selon une approche centrée sur le français de l'employabilité et le français à objectif universitaire, dans les zones francophone et non francophone, d'une part, et un appui à la formation initiale et continue des professeurs à travers, en particulier, la conception et la mise en place d'outils de formation à distance, d'autre part. En zone francophone, le MAEDI, l'AFD et l'Organisation internationale de la Francophonie soutiennent l'articulation de l'apprentissage des langues nationales avec l'enseignement de la langue française (initiative ELAN-Afrique) ainsi que la dynamisation de l'environnement francophone. En Afrique subsaharienne, la France finance 12 projets FSP (dont neuf pays et trois mobilisateurs) en cours pour un montant total de 9,3 millions d'euros. Le réseau scolaire français à l'étranger est constitué de 494 établissements implantés dans 136 pays. Ce réseau accueille environ 330 000 élèves, dont environ 62 % sont des jeunes étrangers qui reçoivent une formation scolaire identique à celle des élèves français. L'effort d'aide au développement de la France s'élevait à 115,5 millions d'euros en 2015 au titre des subventions versées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Le MAEDI mobilise en outre 50 millions d'euros pour le financement des cours de langues des Instituts français et des Alliances françaises.

2.4.3 La montée en puissance d'Expertise France

► **Réforme du dispositif français de coopération technique : création d'Expertise France**

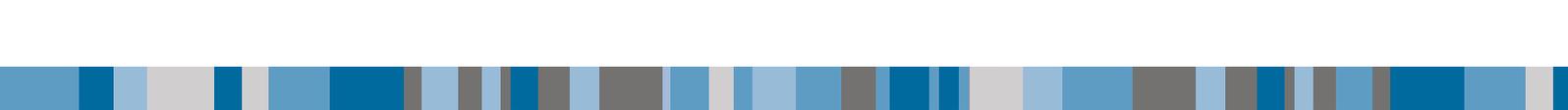
Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale, est née le 1^{er} janvier 2015 de la fusion de six opérateurs publics de coopération technique : France expertise internationale, Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières, Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau, International, Agence pour le développement et la coordination des relations internationales, Santé et protection sociale internationale. Conformément à la loi du 7 juillet 2014, l'État s'est doté d'une agence publique pluridisciplinaire de taille européenne, avec une visibilité accrue auprès des partenaires et des bailleurs internationaux et un potentiel de développement renforcé. L'agence a été créée sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle est placée sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et des ministères de l'Économie et des Finances.

Au cours de sa première année d'existence, l'agence s'est rapprochée de ses partenaires stratégiques, dont l'AFD, à travers la signature d'un accord-cadre visant à renforcer leurs synergies. La coordination opérationnelle a également été assurée dans le cadre de l'alliance des opérateurs (Expertise France, Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Centre international d'études pédagogiques, CFI, Société de conseil et de services du ministère de l'Intérieur, France vétérinaires international, Justice coopération internationale, Société française d'exportation des ressources éducatives), et la signature d'une charte de bonne conduite et de compétitivité. Comme prévu par le législateur, Expertise France a vocation à terme à rassembler l'ensemble des opérateurs publics spécialisés de coopération technique, sous une forme adaptée à leurs statuts et missions.

► **Objectifs, moyens d'intervention et domaines de compétences de l'agence**

L'agence met ses compétences au service du renforcement des capacités des pays partenaires tout en contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la politique de développement, d'influence et de diplomatie économique de la France. Son métier est l'ingénierie et la mise en œuvre de projets de coopération et de développement qui visent à accompagner des administrations et des gouvernements dans la mise en place de politiques publiques adaptées aux besoins des populations.

Elle intervient seule ou en consortium avec d'autres opérateurs publics ou privés, français, européens ou internationaux, en associant le cas échéant des entreprises. L'agence développe également des offres intégrées qui incluent de l'expertise et également des infrastructures. Elle intervient en particulier dans les domaines de : **1.** la gouvernance démocratique, économique et financière ; **2.** la stabilisation des pays fragiles et de la sécurité ; **3.** la lutte contre les dérèglements climatiques et le développement urbain ; et **4.** la santé, la protection sociale et l'emploi. Elle doit développer progressivement son action dans les domaines de l'agriculture et de l'éducation, tout en accordant une attention particulière à l'innovation et au numérique. En termes géographiques, Expertise France accorde une attention particulière aux PMA, ainsi qu'aux pays du voisinage européen, en respect avec les priorités géographiques françaises. Ainsi, le contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018 fixe des objectifs de concentration de l'activité de l'agence sur l'Afrique subsaharienne (plus de 50 %) et le voisinage européen (plus de



20 %) qui comprend les pays de l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient et de l'Europe continentale. La répartition des projets en 2015 a confirmé la priorité accordée à ces deux zones géographiques (respectivement 56 % et 27 % de l'activité de l'agence, hors appui aux opérations de maintien de la paix).

► **Mobilisation du nouveau dispositif d'expertise technique au service des pays partenaires**

La demande mondiale d'expertise est en pleine croissance et ce marché représente des milliards d'euros. Des pays émergents définissent à l'aide de partenaires étrangers leur système juridique, leurs normes techniques, leurs méthodes de gestion financière et de gestion publique. Parallèlement, les PED construisent leurs systèmes éducatifs, de santé, mettent en place des politiques agricoles et des politiques d'emploi. L'enjeu d'influence reste essentiel pour la France, et le premier contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018 d'Expertise France lui donne les outils nécessaires pour relever ce défi.

Chapitre 3

L'ACTION MULTILATÉRALE, LEVIER DE L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, les organisations internationales ont une grande responsabilité dans la mise en œuvre de projets d'ampleur. La création de fonds verticaux ou d'organisations spécialisées permet le développement d'expertises de grande qualité.

Le système multilatéral constitue un axe clé de la politique de développement de la France, où elle défend les principes de durabilité qui fondent son action internationale. En la combinant de manière efficace à son action bilatérale, l'action multilatérale permet à la France d'accroître l'impact de son APD et d'optimiser son efficacité par une meilleure coordination, de conserver un poids politique et culturel fort à l'échelle de la planète et d'influencer la vision de la communauté internationale dans son ensemble. La loi du 7 juillet 2014 rappelle ainsi à l'article 3 ter que « la France recherche la complémentarité entre les composantes bilatérale et multilatérale de sa politique de développement ». La France concentre ses contributions sur les organisations internationales les plus pertinentes au regard des orientations et de la complémentarité avec son aide bilatérale. Quatre organisations ont reçu près de 80 % de l'aide multilatérale française en 2014 et 2015 : **1.** les institutions de l'UE (Commission européenne et Fonds européen de développement, ou FED) ; **2.** l'AID ; **3.** le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) ; et **4.** le FAD (Fonds africain de développement). Afin d'optimiser l'articulation entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale et de limiter la fragmentation de son aide, la France a en outre décidé d'élaborer une stratégie pour l'aide multilatérale, adoptée par le CICID réuni en 2016.

3.1 Consolider la place de la France dans la politique de développement de l'UE

La France inscrit sa politique d'aide au développement dans un cadre européen et y consacre des moyens financiers importants. En 2014 et 2015, environ 18 % de l'APD française, soit respectivement 1,77 milliard d'euros et 1,75 milliard d'euros, ont transité par le canal européen.

3.1.1 Les priorités françaises reflétées dans l'action extérieure de l'UE

► Situation de l'aide européenne

L'UE, qui représentait 23,8 % de l'économie mondiale en 2014, contribue à plus de 50 % de l'APD mondiale (56 % en 2015). L'aide cumulée de l'UE et de ses États membres s'est accrue ces dernières années pour atteindre plus de 58 milliards d'euros en 2014 et 68 milliards d'euros en 2015. Elle a représenté 0,47 % du RNB de l'UE en 2015, s'inscrivant ainsi en hausse par rapport au taux de 0,43 % enregistré en 2014. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale de 0,21 % du RNB consacré à l'APD par les membres hors UE du CAD. Les institutions de l'UE – y compris la BEI – ont mis en œuvre une APD nette de 12,4 milliards en 2014 et 12,5 en 2015 (environ 2,25 milliards d'euros d'APD de l'UE sont liés aux projets de la BEI réalisés à partir de ses ressources propres et 10,36 milliards d'euros correspondent aux interventions à partir du budget communautaire et du FED).

À l'instar du cycle financier précédent, la France est le deuxième contributeur au budget européen (15,8 % en 2014 contre 21 % en 2015) comme au 11^e FED (17,81 %), après l'Allemagne (20,57 %) pour la période 2014-2020. En 2014 et 2015, la contribution de la France au budget européen, imputée dans la comptabilisation de l'APD française, s'élevait à 1 130 millions d'euros en 2014 et 1 153 millions d'euros en 2015. Les contributions de la France au FED se sont quant à elles élevées à 640 millions d'euros en 2014 et à 598 millions en 2015. Les fonds d'APD engagés par l'UE (hors BEI) en 2014 ont profité principalement à l'Afrique subsaharienne (3 728 millions d'euros, soit 47 % de l'APD bilatérale ventilable par pays). L'action de l'Europe est très importante dans les partenariats différenciés de la stratégie française. En octroyant environ 20 % des crédits du FED en 2014 aux PPP²⁸ définis par la coopération française, l'action européenne demeure en phase avec les priorités géographiques françaises. Sur l'ensemble de cette période, parmi les 10 pays les plus aidés au titre du 11^e FED, soit ceux dont le programme indicatif national était le plus élevé, figurent ces cinq PPP : Burkina Faso (623 millions d'euros), République démocratique du Congo (620 millions d'euros), Mali (615 millions d'euros), Niger (596 millions d'euros) et Madagascar (518 millions d'euros). Sur l'ensemble du cycle financier 2014-2020, cette proportion s'établit à environ 20 %.

► L'implication forte de la France dans le FED

Le 11^e FED, principale source de financement du partenariat avec les pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la période 2014-2020, s'élève à 30,5 milliards d'euros. Le 11^e FED est entré en vigueur en mars 2015.

ENCADRÉ 36

La France dans les orientations du FED

Les approches de la France et des institutions de l'UE sur les principaux enjeux de la coopération au développement se rejoignent. Sur le plan géographique, les financements FED se concentrent principalement en Afrique subsaharienne, et sur le plan sectoriel, ils privilégient la gouvernance démocratique et le soutien à la croissance durable.

Par ailleurs, la mobilisation française à Bruxelles et dans les pays partenaires a permis d'accroître son influence dans la mise en œuvre du FED en 2014 et 2015. Elle s'est ainsi mobilisée en vue d'une réorientation de la mise en œuvre du FED vers des opérateurs européens par le biais des délégations de gestion et du mixage prêt-don. La promotion de ce dernier par la France a contribué à étendre son utilisation, modalité de mise en œuvre privilégiée par la France et dont l'AFD bénéficie en priorité avec la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW). La France a en outre été l'un des principaux pays promoteurs de la nouvelle Facilité d'investissement pour l'Afrique (AfIF) mise en place en juillet 2015.

La France a travaillé de concert avec la Commission européenne en vue d'un meilleur pilotage des décaissements annuels du FED et donc d'une prévisibilité financière accrue pour les États membres. S'agissant des positions de la France sur les approches sectorielles, les recommandations et avis français sont systématiquement relayés à la Commission européenne dans le cadre des comités de gestion du FED.

28. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

ENCADRÉ 37

Des documents cadres de partenariat (DCP) à la programmation conjointe

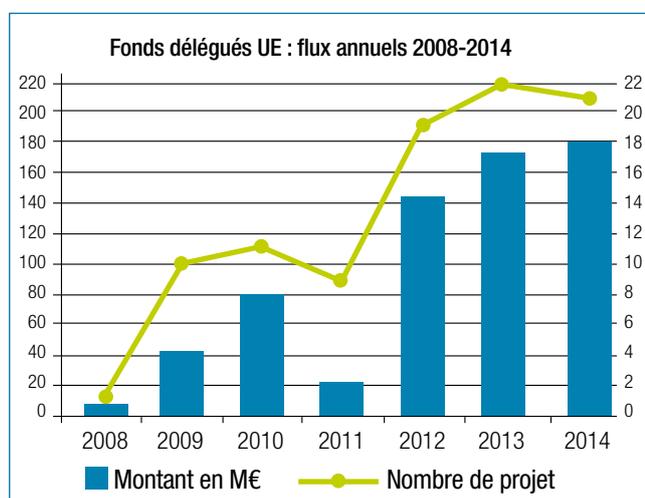
Les DCP ont été conçus à partir de 2005 comme un outil essentiel de pilotage géographique de l'aide au développement française. Sur la période 2014-2015, huit DCP étaient encore en cours : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Ghana, Mauritanie, Niger et Sénégal. À partir de 2012, faisant suite au forum sur l'efficacité de l'aide de Busan, la France s'est engagée à soutenir le processus de la programmation conjointe. Il a été décidé de renoncer, sauf circonstances exceptionnelles, à l'élaboration de nouveaux documents bilatéraux dans les États concernés par la programmation conjointe. Le soutien de la France à la programmation conjointe est inscrit à l'article 5 de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014. Des lignes

directrices sur la programmation conjointe ont été adoptées par les cosecrétaires du CICID en juin 2015. Celles-ci apportent des précisions sur le rôle des postes et des opérateurs dans le processus. À la fin de l'année 2015, la programmation conjointe concernait 55 États bénéficiaires de l'aide européenne en Afrique, Asie, Amérique latine et dans le voisinage. Au total, 11 des 16 PPP français se sont lancés dans un exercice de programmation conjointe : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. La Commission européenne a présenté par ailleurs les premiers résultats de l'évaluation du processus de programmation conjointe pour la période 2011-2015 au mois d'octobre 2016, et le rapport final sera disponible prochainement.

► L'AFD et l'UE

L'AFD joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'aide européenne à travers la gestion indirecte des fonds européens : en 2015, 247,3 millions d'euros de fonds européens ont été octroyés à l'AFD en gestion indirecte dans le cadre de la coopération déléguée et des facilités de mixage prêts-dons. Ce montant n'a cessé de croître depuis 2008 : entre 2011 et 2015, l'AFD a bénéficié d'un montant cumulé de 789 millions d'euros de fonds délégués de l'UE.

Portefeuille de fonds européens délégués à l'AFD



• L'UE délègue une partie de sa coopération à l'AFD

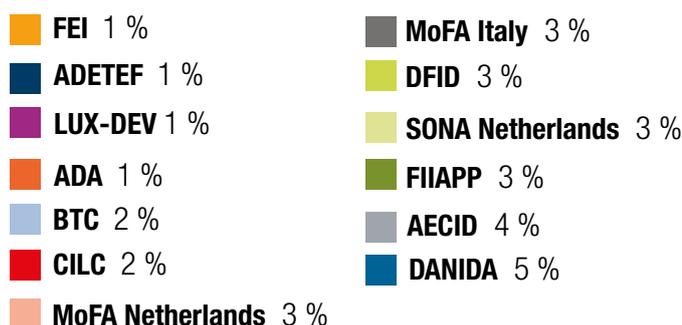
L'UE a recours à ce mode de gestion dès lors qu'un acteur est présent dans un pays partenaire ou une zone géographique et que son expertise et son positionnement sur un secteur en particulier y sont suffisamment reconnus pour optimiser l'efficacité de l'aide. Ainsi, l'UE confie des fonds à l'entité tierce, qui les administre en son nom et pilote la mise en œuvre du programme en ayant recours aux outils qu'elle considère appropriés pour la réussite de l'opération (passation de contrats de service, subventionnement d'autres entités, achat de matériel, construction, déploiement d'expertise propre, etc.).

En 2015, 74 millions d'euros de fonds européens ont été confiés à l'AFD. En moyenne, comme le montre le graphique ci-dessous, sur la période 2008-2014, l'AFD a obtenu 21 % des fonds confiés en gestion indirecte au titre des conventions de délégation.

• Le mixage prêts-dons

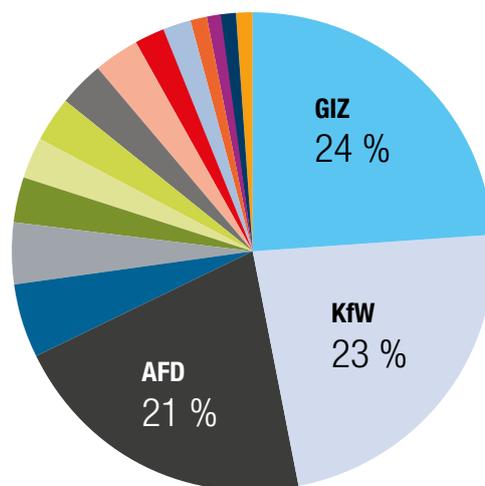
Le mixage repose sur la combinaison de subventions de l'UE à des prêts d'institutions financières internationales (IFI), bilatéraux, européens ou multilatéraux. Cette plus forte mutualisation des ressources d'APD en prêts et en dons permet notamment d'accroître l'effet de levier pour financer des projets de plus grande échelle dans divers secteurs en diminuant les coûts de

Coopération déléguée 2008-2014 (hors opérations de mixage prêts-dons)



Source : Commission européenne

GIZ (Agence allemande de coopération internationale), KfW (Allemagne), DANIDA (coopération danoise), AECID (Agence espagnole pour la coopération), FIIAPP (coopération espagnole), SONA (Agence néerlandaise), DFID (ministère du Développement international du Royaume-Uni), CILC (coopération technique juridique néerlandaise), BTC (Agence de développement belge), ADA (Agence de développement autrichienne), Lux-Dev (Agence de développement luxembourgeoise), ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), FEI (France expertise internationale).



ENCADRÉ 38

L'Année européenne pour le développement

L'Année européenne pour le développement 2015 s'inscrit dans un agenda international très favorable aux enjeux du développement durable. Première année européenne dédiée à la politique extérieure de l'Union européenne, elle avait pour objectif de sensibiliser les citoyens aux grands défis du développement, de les informer sur l'action de l'UE dans ce domaine et de favoriser les synergies entre acteurs. Dans ce cadre, la France a orienté son action vers les jeunes comme acteurs du développement, sur les pays et territoires d'outre-mer en tant qu'acteurs et bénéficiaires du développement et a insisté sur la lutte contre les changements climatiques. Un site Internet developpement2015.fr a été consacré à cet événement et la France a multiplié les initiatives à cette fin d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (expositions, films, jeux, conférences, stands d'information, création et diffusion de supports pédagogiques et d'outils éducatifs, publications, etc.). Ce fut un succès pour l'Europe et pour le développement durable, avec plus de 800 événements organisés durant cette année.

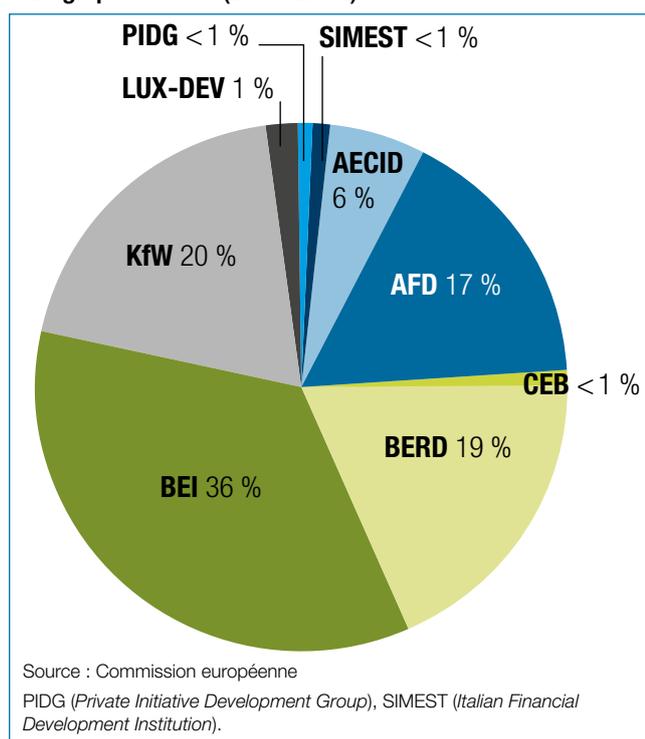
l'emprunt²⁹, d'améliorer leur qualité et leur durabilité économique, sociale et environnementale, ainsi que leur rapidité de mise en œuvre. En outre, le mixage prêts-dons permet de soutenir des projets respectant les valeurs de l'UE et d'améliorer la coordination entre les acteurs européens de l'aide.

Entre le lancement de la première facilité en 2007 et la fin 2015, l'UE a versé près de 2,7 milliards d'euros de prêts des institutions financières européennes au profit de sept facilités³⁰, permettant de lever 23 milliards d'euros de prêts des IFI européens et de réaliser 50 milliards d'euros d'investissements dans l'ensemble des régions couvertes. En 2015, l'AFD a bénéficié de 173 millions d'euros en gestion indirecte dans le cadre des facilités de mixage prêts-dons. Sur la période 2007-2015, elle a reçu 20 % des fonds des facilités de mixage prêts-dons.

29. Les facilités peuvent en particulier contribuer à financer de l'assistance technique nécessaire à la préparation du projet, des subventions d'investissements, des bonifications d'intérêts ou les instruments financiers (tels que les prêts, les capitaux propres, les garanties ou les instruments à risque partagé).

30. Voir annexe I.

Mixage prêts-dons (2007-2014)



Dans le contexte de construction d'une véritable offre européenne de financement du développement, l'AFD s'est dotée en octobre 2015 d'une stratégie Europe visant notamment à alimenter les réflexions stratégiques sur les politiques européennes de développement et à participer activement à la mise en œuvre des instruments financiers européens, tout en favorisant la complémentarité et la cohérence entre les acteurs européens.

3.1.2 La rénovation de l'Accord de Cotonou après son arrivée à échéance en 2020

L'Accord de Cotonou est un cadre global et juridiquement contraignant adopté en 2000 (et révisé en 2005 et 2010) entre l'UE et 79 pays ACP. Il offre un cadre de référence unique, qui structure notre relation politique autour de valeurs et principes essentiels, partagés avec les ACP, tels que le respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, le soutien à la paix et à la sécurité. À travers le FED, il permet d'offrir un cadre à notre coopération au développement dans de nombreux domaines avec ces pays, dont certains sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète. Cet accord

permet enfin le développement de nos relations économiques et commerciales, notamment au travers des accords de partenariat économique, amenés à évoluer de manière autonome mais toujours dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

La Commission européenne a engagé, début 2015, un processus de réflexion et de consultation des parties prenantes sur l'avenir des relations UE-ACP, au cours duquel la France s'est particulièrement investie. Elle a diffusé, en juillet 2015, un document de position aux États membres de l'UE et aux institutions européennes, avant de répondre à la consultation publique ouverte par la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à la fin de l'année. Elle a en outre organisé, le 13 novembre 2015, une consultation publique française avec les différents acteurs de la société civile. Dans ce contexte, la France plaide pour la modernisation des moyens de mise en œuvre de l'Accord, tout en maintenant ce cadre global UE-ACP et ses principes fondamentaux. Un tel partenariat renouvelé constituera le moyen privilégié de renforcer la promotion des valeurs de l'UE, notamment l'esprit de solidarité, au-delà de ses frontières et de son voisinage, et d'apporter une réponse plus réactive, adaptée et efficace, aux défis globaux auxquels l'UE et les ACP sont confrontés.

3.2 L'aide aux Nations unies dans l'aide multilatérale française

Les institutions de développement onusiennes recouvrent les diverses agences, fonds et programmes dans le domaine du développement, comme le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le PAM, le FIDA, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ou l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le système des Nations unies représente le lieu de construction des légitimités représentatives et normatives à l'échelon international. 319 millions d'euros de contributions à l'ONU ont été comptabilisées en APD en 2015, dont 104 millions d'euros en faveur du Fonds vert pour le climat, 36 millions d'euros pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), comparé à un montant de 166 millions d'euros en 2014. La légitimité de ce système est également utile aux interventions de terrain, notamment en réponse aux multiples formes de crise. En plus de ces contributions au budget général des organisations, 48 millions d'euros d'aide bilatérale française ont transité par le canal multilatéral onusien en 2015, contre

51 millions d'euros en 2014. Ce sont des contributions fléchées vers des agences qui mettent en œuvre des actions spécifiques et prioritaires pour la France. Elles servent principalement à financer de l'expertise technique française (dans le domaine agricole ou de la santé principalement) ou la mise en œuvre par ces agences d'actions humanitaires (délivrance de l'aide alimentaire par exemple). En outre, les différentes entités onusiennes ont reçu en 2015 près de 10 % de l'aide multilatérale française (contre 5 % en 2014). Cette augmentation significative est en partie due au versement de la première tranche de contribution au Fonds vert pour le climat, d'un montant de 104 millions d'euros.

► Contribution française pour l'aide aux réfugiés

La France a contribué à hauteur de 100 millions d'euros à l'aide aux réfugiés sur la période 2015-2016, dont 47 millions d'euros venant s'ajouter aux contributions déjà engagées en 2015 (voir tableau ci-dessous pour la répartition entre les différentes organisations) afin de soutenir notamment le PAM et le HCR dans leur action pour les réfugiés. Le montant total attribué à chaque organisation sur la période 2014-2015 est détaillé en annexe IX.

En millions d'euros	2015
HCR	18
PAM	17
UNICEF	7
CICR ³¹	5
Total	47

Le HCR assure la protection internationale des 16,1 millions de réfugiés entrant dans son mandat au titre de la Convention relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951. L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) assure la protection internationale de 5,2 millions de Palestiniens. Ces deux programmes des Nations unies ont pour mission de leur apporter l'assistance nécessaire à leur survie (nourriture, assainissement, hébergement, soins) et mènent des actions spécifiques (éducation, droits individuels, genre, handicap) pour permettre aux réfugiés d'avoir la vie la plus normale possible. La majeure partie de l'aide humanitaire de la France aux réfugiés est versée sous forme de contributions volontaires à ces deux organisations ainsi qu'au PAM. Elle se concentre notamment sur l'aide aux 4,8 millions de réfugiés syriens accueillis en majorité dans les pays voisins, la Jordanie, le Liban et la Turquie.

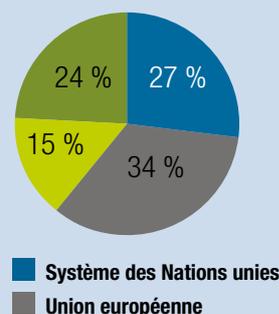
31. Comité international de la Croix-Rouge.

ENCADRÉ 39

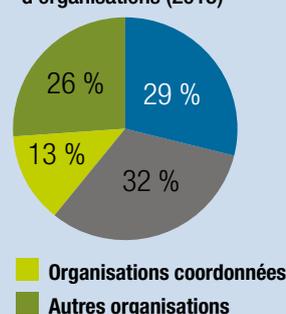
Une présence française privilégiée dans les organisations internationales

La France est membre de plus de 190 organisations internationales. Avec 18820 Français sur un effectif global d'un peu plus de 200 000 fonctionnaires internationaux, soit 9,36 % (contre 9,28 % l'année dernière), notre pays occupe une place privilégiée dans le système multilatéral. Au sein du système des Nations unies, la France, avec 2 533 administrateurs (soit 6 % des effectifs administrateurs), se maintient au deuxième rang après les États-Unis. Dans les institutions de l'UE et les autres principales organisations internationales, la France se maintient parmi les pays les mieux représentés. Ce positionnement atteste de la reconnaissance par les organisations internationales de l'efficacité de notre expertise. Il constitue un levier pour notre influence en faveur de valeurs partagées avec les Nations unies, notamment la paix et la sécurité, la défense et la promotion des droits humains, le respect du droit du travail, la promotion de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques, la bonne gouvernance et le développement durable. La stratégie d'influence tend à améliorer notre présence sur les postes intermédiaires dans les fonctions support, sur les postes juridiques en défense du droit romano-germanique ainsi que sur ceux d'encadrement supérieur. Notre efficacité en termes de promotion des candidatures françaises repose sur la constitution de viviers de profils pertinents, alimentés de candidats internes. La part croissante des recrutements de candidats internes au système multilatéral justifie les programmes à destination des jeunes professionnels, Volontaires des Nations unies, jeunes experts associés, mis en œuvre par la France.

Répartition des Français par famille d'organisations (2015)



Répartition des administrateurs français par famille d'organisations (2015)



ENCADRÉ 40

L'expertise technique française dans le système multilatéral

Le MAEDI place ses experts techniques internationaux sur des sujets stratégiques où ils contribuent à renforcer les synergies avec nos actions ainsi que sur des sujets exigeant une expertise de pointe. Fin 2015, les assistants techniques mis à disposition d'institutions multilatérales étaient au nombre de 78 équivalents temps plein dont 70 financés à partir du programme 209 et 8 sur le programme 185. On compte également 24 experts nationaux détachés (END) mis à disposition de la Commission et du SEAE, dont 12 sur le programme 185, un cofinancé par le ministère de la Défense et 11 END « développement », placés par le MAEDI au sein de la Commission européenne à Bruxelles ou au sein du SEAE. Parmi ces derniers, deux END sont placés en délégation (au Mali et à Madagascar). Les experts techniques internationaux (ETI) en zone Afrique-océan Indien interviennent principalement dans les domaines de la santé et du développement humain (OMS, PNUD, UNICEF, etc.). Sur la zone Amériques, les experts mis à disposition de la Banque mondiale représentent plus de 60 % de l'effectif. Pour la zone Europe, la majorité des postes relève de la Commission européenne et du SEAE. En Asie, les postes se concentrent au sein du PNUD, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Fondation Asie-France tandis que dans la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient, l'unique poste relève de l'Observatoire du Sahel et du Sahara. La France place une partie importante de ses ETI auprès de la Banque mondiale (13) et auprès des principales organisations des Nations unies œuvrant dans le domaine du développement : 28 ETI sont répartis entre le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) [2], le PNUD (7), la FAO (7), l'OMS (9), ONU-Femmes (1), l'UNICEF (1) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) [1].

3.3 L'aide transitant *via* les IFI et les fonds verticaux

3.3.1 Les IFI

► Le rôle du FMI dans le développement durable

Le FMI a un rôle à la fois de surveillance bilatérale (rapports au titre de l'article IV de ses statuts) et de financement des crises des balances des paiements (activité de prêts). Il effectue également un travail d'analyse des évolutions macroéconomiques nationales, régionales et internationales, et organise la diffusion de son expertise. Le FMI exerce son rôle de surveillance en tenant compte des ODD. Les questions de genre sont incluses dans les rapports au titre de l'article IV lorsque celles-ci ont un impact macroéconomique. Un projet pilote d'analyse de l'inclusion dans les rapports au titre de l'article IV (neuf pays pilotes) a été mis en place en 2015. Concernant les engagements climat, les rapports au titre de l'article IV devraient progressivement intégrer un instrument permettant d'évaluer les mesures fiscales ou plus largement économiques mises en place pour répondre aux objectifs climat.

Par ailleurs, l'activité du FMI de prêts concessionnels à destination des PFR est en expansion depuis la crise économique et financière mondiale qui a accru leurs besoins de financement. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) regroupe l'ensemble des prêts concessionnels du FMI. La concessionnalité des prêts est assurée *via* une bonification par rapport au coût de la ressource, financée par le fonds fiduciaire. La France est le deuxième contributeur le plus important aux ressources de prêt de la FRPC. Sur la période 2014-2015, le FMI a effectué un travail de fond sur le développement durable. Ainsi, le rapport de juillet 2015 « *Financing for Development: Revisiting the Monterrey Consensus* » présentait sa position concernant une large palette de sujets nationaux et internationaux qui sont centraux pour mettre en œuvre les ODD. En septembre 2015, le conseil d'administration du FMI a également examiné le travail du fonds sur les changements climatiques, en amont de la COP 21. Le fonds organise régulièrement des événements académiques et de sensibilisation aux problématiques de développement durable : Réformer les subventions aux énergies fossiles pour une économie verte inclusive (avril 2014), Taxe carbone : modalités et perspectives (avril 2015), Fiscalité et environnement (juillet 2015), Répartition des coûts du changement climatique (octobre 2015), Tarification carbone (décembre 2015, en marge de la COP 21).

► Le Groupe de la Banque mondiale (BIRD, AID, SFI, AMGI)

Réunissant 189 membres, la Banque mondiale agit à travers quatre instruments principaux : **1. la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)** : premier guichet de la Banque mondiale, la BIRD fournit des prêts et des garanties aux PED suffisamment solvables ; elle se finance sur les marchés financiers en s'appuyant sur son capital (276 milliards de dollars après l'augmentation de capital décidée en 2010, dont 6 % sont versés et le reste callable). Ses engagements annuels s'élevaient à 19 milliards de dollars en 2014 et 23 milliards de dollars en 2015. La France en est le cinquième actionnaire avec 3,93 % des parts, à égalité avec le Royaume-Uni, et est à ce titre représentée par l'un des vingt-cinq administrateurs ; **2. l'AID** : l'AID est le plus important des fonds concessionnels : la dernière reconstitution avait permis de réunir 52 milliards de dollars (2015-2017), dont 26 milliards de dollars de contributions directes des bailleurs. La France y a contribué à hauteur de 1,7 milliard de dollars (environ 5 %), en cinquième position. Les engagements 2015 de l'AID étaient d'environ 19 milliards de dollars. Les ressources de l'AID ont la particularité d'être allouées selon une formule fondée principalement sur la performance institutionnelle des pays bénéficiaires ; cette méthode permet d'allouer une part plus grande des ressources aux pays dont la gouvernance s'améliore. Dans l'ensemble, la moitié environ des engagements de l'AID (en volume) bénéficie à l'Afrique subsaharienne. Certains pays, comme le Cameroun, sont à la fois éligibles à l'AID et à la BIRD (pays à financement mixtes ou « *blend* ») pendant une période de transition des ressources concessionnelles vers les ressources non concessionnelles ; **3. la SFI** : complémentaire des deux guichets souverains, la SFI réalise des prêts, des garanties et des prises de participation aux entreprises des pays éligibles à l'AID ou à la BIRD. La France en est le cinquième actionnaire. Ses engagements se sont élevés en 2015 à 10,5 milliards de dollars. La nouvelle reconstitution de l'AID devrait permettre à la SFI d'accroître significativement son intervention dans les États les plus fragiles ; **4. l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)** : l'AMGI complète la SFI en offrant des garanties contre le risque politique et des instruments de rehaussement de crédit aux investisseurs privés. En plus de son rôle de partenariat économique et politique de long terme avec les pays bénéficiaires, la Banque mondiale a joué un rôle central dans la réponse aux crises récentes. La cinquième branche du Groupe de la Banque mondiale, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), a pour objet principal d'offrir des moyens et des services de

conciliation et d'arbitrage pour régler des différends internationaux relatifs à des investissements. L'arbitrage et la conciliation offerts par la Convention CIRDI sont entièrement volontaires et exigent le consentement de l'investisseur et de l'État concernés. Une fois ce consentement donné, il ne peut être retiré unilatéralement et il constitue un engagement ayant force obligatoire. Le CIRDI ne prend pas parti au sens où ce n'est pas l'organisation qui statue sur les différends mais des arbitres et conciliateurs indépendants nommés dans chaque instance qui examinent chaque différend. Il regroupe 161 États contractants.

► Le Groupe de la BAD

Le Groupe de la BAD a pour mission de « promouvoir une croissance économique durable et de faire reculer la pauvreté en Afrique ». Il est composé principalement de deux entités : la BAD proprement dite, équivalente à la BIRD et à la SFI (la BAD réalise des opérations au bénéfice du secteur privé dans les pays éligibles à la BAD) et le FAD, équivalent à l'AID.

La gouvernance de la BAD donne la majorité aux 54 pays membres régionaux, qui détiennent près de 60 % du capital. La France est le neuvième actionnaire de la BAD (et cinquième non régional, derrière les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et le Canada), avec 3,75 % des 83 milliards d'euros de capital autorisé. La BAD a fêté ses 50 ans lors de son retour dans son siège historique d'Abidjan, en 2014. En 2015, le Groupe de la BAD a approuvé 8 milliards d'euros d'opérations, dont 1,93 milliard d'euros pour le FAD, principalement sous forme de prêts concessionnels (6 milliards d'euros), de dons (600 millions d'euros), de prises de participation (80 millions d'euros) ou de garanties (885 millions d'euros). Les principaux secteurs d'intervention sont les infrastructures (3,9 milliards d'euros), les suivis des finances (1,7 milliard d'euros), des opérations multisectorielles (1 milliard d'euros), le secteur social (750 millions d'euros) et l'agriculture (650 millions d'euros). Un nouveau président, Akinwumi Adesina, a été élu à la tête de l'institution et a pris ses fonctions en septembre 2015. Ses priorités sont l'énergie, l'agriculture, l'industrialisation, l'intégration régionale et l'emploi.

► Le Groupe de la Banque asiatique de développement (BAsD)

Créée en 1966, la BAsD est la première institution financière multilatérale régionale pan-asiatique pour le développement. Le capital de la BAsD est détenu par 66 États membres, dont 47 de la zone Asie-Pacifique et 19 pays extérieurs. Son premier

actionnaire est le Japon, qui dispose d'un peu plus de 15 % du capital, juste devant les États-Unis. La France dispose de 2,3 % du capital. Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, la BAsD accordait des dons et des prêts concessionnels à certains pays pauvres d'Asie via le Fonds asiatique de développement (FAsD), son guichet concessionnel. En effet, lors de l'assemblée annuelle des gouverneurs de 2015 à Bakou, il a été décidé qu'à partir de cette date, le FAsD n'accordera plus que des dons, son activité de prêts étant transférée au sein du « capital ordinaire » de la BAsD. L'augmentation des fonds propres qui en résulte permettra de réhausser les volumes de financement de l'institution autour de 20 milliards de dollars d'ici 2020, contre environ 15 milliards de dollars aujourd'hui – 25 % provenant du FAsD. Dans la perspective de la COP 21, la BAsD a été la première institution multilatérale à s'être publiquement engagée à doubler ses financements climat d'ici 2020, l'impulsion française ayant été décisive.

► Le Groupe de la Banque interaméricaine de développement (BID)

La BID intervient exclusivement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle accorde des prêts très concessionnels aux pays les plus pauvres de la région par le biais du Fonds des opérations spéciales et des dons souverains pour Haïti par le biais d'un fonds spécial créé au moment de la dernière augmentation de capital. Les volumes annuels d'approbation pour le secteur souverain atteignent environ 10 milliards de dollars. Les États-Unis en sont le premier actionnaire (30 % des droits de vote), les pays emprunteurs détenant statutairement la majorité. La France détient 1,9 % des droits de vote.

L'appui du Groupe BID au secteur privé représente environ 2 milliards de dollars, qui jusqu'en 2015 étaient mis en œuvre par le biais de quatre guichets, dont la Société interaméricaine d'investissement (SII) et le Fonds multilatéral d'investissement dans lesquels la France a également des parts. Cette année-là, les gouverneurs de la BID ont décidé de redéployer ces structures, à partir du 1^{er} janvier 2016. À la suite des recommandations du bureau indépendant d'évaluation de la BID, la banque a souhaité pallier les inefficacités engendrées par la fragmentation des dispositifs de financement existants. La réforme adoptée repose sur deux piliers : **1.** le redéploiement, au sein de la SII, des structures d'appui au secteur privé actuellement dépendantes de la BID ; **2.** l'augmentation de capital de la SII, en préservant au maximum sa structure actionnariale actuelle et

en minimisant les apports en capital additionnels. Il est ainsi prévu que les actionnaires de la SII apportent 1,3 milliard de dollars de capital libéré entre 2017 et 2023, tandis qu'un transfert de capital de la BID à la SII de 0,7 milliard de dollars sera effectué entre 2018 et 2025. En 2015, la BID a également lancé une série de réformes visant à optimiser l'utilisation de son bilan. Dans la perspective de la COP 21, grâce à une impulsion française importante, la BID s'est engagée à doubler ses financements climat en octobre 2015 à Lima.

► La BERD

Fondée en 1990 à la suite des changements politiques intervenus en Europe de l'Est, la BERD a commencé à opérer dans l'ancien bloc soviétique dès 1991, avec l'objectif de conforter la transition de ces économies administrées vers des économies de marché et encourager l'entrepreneuriat privé. Depuis, afin de soutenir les transitions économiques en cours dans les pays engagés dans des mouvements de réformes à la suite des printemps arabes, la BERD s'est également engagée dans l'élargissement de son actionnariat et de ses opérations aux États de la région sud et est de la Méditerranée (SEMED) en 2011. Ainsi, la Banque opère depuis 2012 en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Depuis l'entrée de la Chine au capital de la BERD en janvier 2016 (à hauteur de 0,1 % des parts), le capital de la BERD est détenu par 65 États actionnaires. Le capital de la BERD compte également deux institutions internationales : l'UE, représentée par la Commission européenne, et la BEI. Les pays du G7 détiennent plus de 50 % du capital, ce qui constitue une spécificité de la banque par rapport aux autres IFI.

En 2015, la BERD a réalisé un volume annuel record d'investissements de 9,4 milliards d'euros, en hausse de 5,6 % par rapport à 2014 dans 36 pays d'opération. La Turquie est le premier pays d'opération de la Banque, suivie par l'Ukraine, l'Égypte, le Kazakhstan et la Pologne. L'ensemble de ces pays regroupait près de 55 % du volume annuel d'investissement en 2015. La Banque travaille essentiellement avec le secteur privé mais finance également des entités municipales et des entreprises publiques au travers de prêts, de prises de participation ou de garanties. La France a fortement soutenu un approfondissement de l'action de la BERD, dans sa région d'opérations, en matière de climat et d'efficacité énergétique, amenant à la mise en place d'un Programme de transition vers une économie verte en septembre 2015.

► **Un nouvel acteur international : la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)**

La BAII a pour mandat de soutenir le développement durable de l'Asie en investissant dans les infrastructures au sens large, à des conditions commerciales. La Banque vise un capital autorisé de 100 milliards de dollars (dont 20 % versés), déjà presque intégralement souscrit. À ce stade, 75 % du capital est réservé aux membres régionaux. La BAII se veut une structure légère, propre et verte (« *lean, clean and green* »). La BAII fonctionnera, du moins au départ, avec un conseil d'administration « non résident » (article 27), ce qui signifie que les pays membres n'auront pas à affecter de représentants permanents sur place. La France est devenue « membre fondateur potentiel » de la BAII le 2 avril 2015, conjointement avec l'Allemagne et l'Italie. Elle a ainsi activement participé à la création de ce nouvel acteur de l'aide au développement et continue de jouer un rôle important dans sa gouvernance depuis son inauguration. La première assemblée annuelle de la BAII a eu lieu en juin 2016, à Pékin. Au total, le conseil d'administration de la Banque a adopté neuf projets en 2016, pour un montant total de 1,7 milliard de dollars. Les discussions s'affinent sur le positionnement stratégique de la Banque (infrastructures vertes, connectivité, mobilisation des financements privés) et se poursuivent sur ses principales politiques (énergie en cours, transports à venir, etc.).

3.3.2 Les fonds verticaux, leviers de financement au service des défis globaux

► **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

Le FEM est l'instrument financier de cinq conventions : la CCNUCC, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et, enfin, la Convention de Minamata sur le mercure. Il participe ainsi à la préservation de l'environnement en finançant des projets présentés par ses 18 agences partenaires, parmi lesquelles le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la FAO et la Banque mondiale. La France a renouvelé son engagement au FEM, à hauteur de 300 millions de dollars pour la période 2015-2018, lors de sa sixième reconstitution en avril 2014.

► **Le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (FMPM)**

Outil financier du Protocole de Montréal, le FMPM appuie les PED dans leurs actions de réduction et d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, chlorofluorocarbures (CFC)

et hydrochlorofluorocarbures (HCFC) principalement. La participation à ce fonds s'inscrit dans la priorité française de lutte contre les changements climatiques. Le FMPM est reconstitué tous les trois ans. Sa neuvième reconstitution a été clôturée fin 2014 pour la période 2015-2017. Le budget adopté s'élève à 507,5 millions de dollars (443,5 millions de dollars hors reports), ce qui représente une augmentation de 12,77 % par rapport à la reconstitution précédente. La France est le quatrième contributeur pour cette période, avec une contribution de 24,74 millions d'euros sur trois ans.

► **Le Fonds pour les technologies propres**

Ce fonds ayant une vocation transitoire en attendant la montée en charge du Fonds vert pour le climat, à la suite de l'opérationnalisation de ce dernier et de sa capitalisation initiale qui couvre la période 2015-2018, la France a entamé, avec les autres pays donateurs, une réflexion sur l'activation de la clause de terminaison de ce fonds et la transition des activités en cours vers le Fonds vert pour le climat. Dans ce cadre, la France n'a pas l'intention de lui faire un nouveau prêt, et a participé à la capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat dès 2015.

► **Le Fonds vert pour le climat**

La création du Fonds vert pour le climat a été décidée par les Parties à la CCNUCC au Sommet de Copenhague en 2009, puis confirmée à Cancún en 2010. Il constitue, aux côtés du FEM, l'instrument financier de la CCNUCC. Pour la France, le Fonds vert a vocation à devenir le principal fonds multilatéral consacré au financement de la transition des PED vers des économies sobres en carbone. La France est membre du Conseil du Fonds vert, composé de 24 sièges répartis à parts égales entre pays développés et en développement, où elle est représentée par le sous-directeur des affaires financières multilatérales et du développement de la DG Trésor. Le Fonds a notamment pour objectif une répartition équilibrée des financements entre atténuation et adaptation au fil du temps. Il finance des projets proposés et mis en œuvre par des entités opérationnelles accréditées, qui peuvent être nationales (issues des pays bénéficiaires), multilatérales (comme une banque régionale de développement), bilatérales (comme l'AFD), ou issues du secteur privé (comme une banque ou un fonds d'investissement). Le succès de la capitalisation initiale du Fonds vert avant la COP de Lima fin 2014 était une étape critique pour l'avancée des négociations vers l'Accord de Paris en 2015. Sa capitalisation était en effet considérée par les PED comme un test de l'ambition des pays développés dans leurs efforts de mobiliser

collectivement 100 milliards de dollars par an de sources publiques et privées d'ici 2020, dont une partie seulement doit transiter par le Fonds vert. L'objectif symbolique de 10 milliards de dollars de capitalisation a été atteint.

La France a pris toute sa part à cette capitalisation initiale et le président de la République a annoncé le 23 septembre 2014 au Sommet sur les changements climatiques organisé par Ban Ki-Moon une contribution française de 1 milliard de dollars (soit 774 millions d'euros) au Fonds vert pour le climat pour la période 2015-2018 dont le premier versement de 104 millions d'euros est intervenu en 2015.

3.4 La santé mondiale, vecteur de la stratégie française

L'investissement dans le domaine de la santé est une base de la croissance économique et du développement. Les recherches montrent en effet que les enfants en bonne santé sont plus à même de suivre une éducation, d'acquérir des compétences professionnelles et de devenir des membres productifs de la société. Parallèlement, leurs parents, déchargés de ces importantes dépenses de santé, peuvent travailler pour subvenir à l'éducation des enfants et contribuer au développement économique. Des experts en économie de la santé ont en 2012 classé la vaccination parmi les trois solutions les plus rentables pour améliorer le bien-être au niveau mondial, avec des bénéfices vingt fois supérieurs aux coûts³².

L'accélération des échanges et des interdépendances au niveau mondial a conforté le besoin d'une gouvernance coordonnée et efficace des questions sanitaires. Les pandémies du sida, du paludisme et de la tuberculose ont engendré une réponse inédite de la communauté internationale avec la création d'ONUSIDA en 1994, de GAVI en 2000, du Fonds mondial en 2002 et d'UNITAID en 2006.

Dans un contexte où l'interconnexion croissante des enjeux nationaux et internationaux conduit désormais à rechercher des réponses communes et globales, la France privilégie le canal multilatéral pour soutenir le secteur de la santé dans les PED.

► Complémentarité du canal multilatéral avec l'aide française

En matière de complémentarité entre les composantes bilatérales et multilatérales, le secteur de la santé demeure exemplaire. Ainsi, en 2014, alors que l'aide bilatérale de la France dans le domaine de la santé s'est élevée à 426 millions d'euros, l'aide multilatérale française totale imputée au secteur de la santé a atteint 628,8 millions d'euros, soit un total de 1,05 milliard d'euros de l'APD française consacrée à la santé mondiale. La France est ainsi l'un des premiers donateurs en matière de santé mondiale. À ce titre, la part des contributions à UNITAID, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) et au Fonds mondial a représenté 14 % de l'aide multilatérale française en 2015, contre 16 % en 2014, soit respectivement 471 et 513 millions d'euros. La France est le deuxième contributeur au Fonds mondial, derrière les États-Unis, avec 372 millions d'euros en 2014 et 320 millions d'euros en 2015. Au total, depuis la création de ce fonds en 2002, la France aura contribué à hauteur de 3,8 milliards d'euros, soit 13 % des contributions totales versées par les donateurs. La contribution directe de 100 millions d'euros sur la période 2011-2015 permet à la France d'être le quatrième bailleur souverain de GAVI, partenariat public-privé qui finance des programmes de vaccination³³ dans les PFR. La France est également un contributeur majeur d'IFFIm, une alliance envers laquelle la France s'est engagée à hauteur de 1,4 milliard d'euros jusqu'en 2026.

Enfin, la France est le premier contributeur à UNITAID, chargée de centraliser les achats de traitements médicamenteux contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme afin d'obtenir les meilleurs prix possibles, en particulier à destination des PED. La France contribue ainsi à hauteur de la moitié des ressources d'UNITAID, soit 100 millions d'euros en 2015. Lors du sommet du G8 de juin 2010 à Muskoka, la France s'est engagée à augmenter sa contribution en faveur de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile de 500 millions d'euros pour la période 2011-2015. Outre un volet bilatéral mis en œuvre par l'AFD, bénéficiant d'un budget de 47 millions d'euros par an, cette contribution est au service des organisations internationales intervenant dans les secteurs concernés dans 18 pays éligibles, dont 13 des 16 pays prioritaires définis par le CICID et deux pays en crise (Afghanistan et Haïti). Ces engagements

32. Jamison D.T., Jha P., Laxminarayan R., Ord T., *Copenhagen Consensus 2012 Challenge paper: Infectious Disease*, Copenhagen, Copenhagen Consensus Center, 2012.

33. GAVI fournit des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et Haemophilus influenza type b ou Hib, en mettant à profit les technologies de pointe, telles que le vaccin pentavalent, qui regroupe ces cinq vaccins.

multilatéraux se sont élevés à 52 millions d’euros par an de 2011 à 2014, puis à 47 millions d’euros en 2015. Ils finançaient le Fonds mondial (27 millions par an), un projet conjoint des quatre agences des Nations unies (UNICEF, OMS, FNUAP, ONU-Femmes – 19 millions par an de 2011 à 2014 puis 14,25 millions d’euros en 2015 ; ce projet a été reconduit en 2016 et en 2017 à hauteur de 10 millions d’euros par an), GAVI *via* le FSP (6 millions en 2011 puis 5,5 millions par an de 2012 à 2015) et la Fondation Aga Khan pour le développement *via* le FSP (0,5 million par an de 2012 à 2015).

Contribution de la France en faveur de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile

<i>En millions d'euros</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
OMS	4,50	4,50	4,62	4,85	3,70	22,17
UNICEF	8,50	8,50	8,77	8,50	6,25	40,52
FNUAP	5,00	5,00	4,70	4,70	3,60	23,00
ONU-Femmes	1,00	1,00	0,92	0,95	0,70	4,57
Total	19,00	19,00	19,01	19,00	14,25	90,26

Par ailleurs, en sa qualité de membre fondateur, la France a inscrit au Fonds mondial et à UNITAID ses valeurs, principes et priorités, tant thématiques que géographiques. L’Afrique subsaharienne demeure largement premier bénéficiaire du Fonds mondial, avec environ deux tiers des financements. Les PPP ont quant à eux bénéficié de 13,7 % des financements. Le continent africain est ainsi le premier bénéficiaire d’UNITAID, avec 85 % des achats de produits de santé destinés aux PFR.

► Impact global et effet de levier

Si ces organisations internationales sont privilégiées par la France, c’est parce qu’elles permettent la mise en commun de plusieurs sources de financement et un pilotage resserré de l’aide internationale. Elles sont particulièrement importantes et adaptées dans

les pays en crise ainsi que dans les PFR, où la concentration de l’aide et l’amplification de l’effet de levier sont essentielles à l’efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale. Ces institutions, en raison de la mutualisation des financements alloués par les bailleurs, permettent des économies d’échelle considérables, des gains d’efficacité en termes de coordination, démultipliant ainsi leurs impacts au niveau des pays partenaires. Ainsi, le Fonds mondial, GAVI ou UNITAID ont depuis leur création été unanimement salués pour leurs résultats spectaculaires dans l’atteinte des OMD 4, 5 et 6, jouant un rôle majeur dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la baisse de l’incidence des grandes pandémies, la prévention et la meilleure prise en charge des grandes maladies non transmissibles, augmentant ainsi l’espérance de vie. Ils joueront de même un rôle majeur dans la mise en œuvre des ODD adoptés en 2015, notamment l’ODD 3 avec l’objectif d’élimination de l’épidémie de sida d’ici 2030.

Grâce à l’appui du Fonds, 8,6 millions de personnes ont, depuis 2002, été placées sous traitement antirétroviral contre le VIH, plus de 15 millions de personnes ont reçu un traitement pour la tuberculose, 600 millions de moustiquaires traitées par insecticides ont été distribuées, contribuant à la réduction de plus de 30 % de la mortalité infantile liée au paludisme. Plus de 17 millions de vies ont pu être sauvées grâce au Fonds mondial, qui soutient les objectifs spécifiques définis avec ses partenaires en vue de parvenir à une réduction de 90 % des décès dus au VIH, à la tuberculose et au paludisme d’ici 2030. Depuis sa création, GAVI a financé la vaccination de plus de 350 millions d’enfants dans 72 pays parmi les plus pauvres du monde. GAVI soutient également l’introduction du vaccin antipneumococcique (pneumonie et méningite) et le vaccin anti-rotavirus (diarrhées sévères), maladies qui, à elles seules, sont responsables de plus du tiers des décès d’enfants de moins de cinq ans dans le monde.

Enfin, l’action d’UNITAID a notamment permis une réduction de 80 % du prix des antirétroviraux destinés aux enfants des PED depuis 2006.

Conclusion

ATTEINDRE LES ODD

► Relancer les moyens en faveur du développement durable

Les chiffres 2015 d'APD de la France transmis au CAD s'élèvent à 8,15 milliards d'euros en valeur, soit 0,37 % du RNB. En 2014, ce montant était de 8 milliards pour un même ratio APD/RNB, soit 0,37 %. Ces résultats témoignent de la volonté de la France de stabiliser l'effort de l'APD par rapport à son RNB.

Devant les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, le président de la République s'est engagé à ce que la France se donne les moyens d'agir pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans sa politique de développement et de solidarité internationale, en augmentant de 4 milliards d'euros les financements du Groupe AFD en faveur du développement durable d'ici 2020, et de près de 400 millions d'euros le montant des dons à la même échéance.

► Concentrer l'aide en faveur des plus vulnérables

Afin d'augmenter son impact et son efficacité, la France concentre ses moyens pour augmenter la part d'APD allouée aux PMA. En 2015, la part des PMA dans l'aide bilatérale de la France s'établit à près de 21 %, ce qui représente une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à 2014. La France confirme en outre son engagement prioritaire envers l'Afrique subsaharienne en lui consacrant 1,7 milliard d'euros de son aide bilatérale en 2015, soit 37 %, et une progression de 4 points de pourcentage par rapport à 2014.

► S'engager dans la lutte contre les dérèglements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris

Lors de la COP 21, en décembre 2015, le président de la République a annoncé que la France consacrerait 2 milliards d'euros supplémentaires à la lutte contre les dérèglements climatiques, pour atteindre 5 milliards d'euros annuels de financements à l'horizon 2020. Elle triplera également les financements en faveur de l'adaptation aux dérèglements climatiques pour atteindre au moins un milliard d'euros par an en 2020. La France mobilisera 3 milliards d'euros entre 2016 et 2020 pour le développement des énergies renouvelables en Afrique. Elle sera un acteur important de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique qui vise à doter le continent africain de 10 GW de capacités installées supplémentaires en énergies renouvelables d'ici 2020 et 300 GW d'ici 2030.

► Rapprocher l'AFD et la CDC

Conformément à l'annonce du président de la République, le 24 août 2015, selon laquelle un dispositif de financement cohérent sur les plans national et international devait répondre aux enjeux du développement durable, l'AFD et la CDC se rapprochent pour se renforcer mutuellement en bénéficiant de synergies dans l'usage de leurs compétences, réseaux et outils de financement respectifs. La signature de la Charte d'alliance stratégique entre l'AFD et la CDC le 6 décembre 2016 marque une première étape dans le rapprochement des deux institutions.

Annexe I

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE L'APD FRANÇAISE EN 2014 ET 2015

En 2014, la France est le quatrième contributeur mondial³⁴ à l'APD avec 8 milliards d'euros d'APD nette, derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et devant le Japon. La France contribue à 8 % de l'APD mondiale, alors que son économie ne pèse que 6 % du RNB mondial. Les pays membres du CAD consacrent en moyenne 0,30 % de leur RNB à l'APD.

En 2015, le montant de l'APD de la France était de 8,1 milliards d'euros, ce qui stabilise son volume d'APD à 0,37 % du RNB. La France était le cinquième bailleur du CAD en volume.

montre que l'aide projet occupe une place importante – près de la moitié des montants de notre APD bilatérale nette y est dédiée – ; viennent ensuite les dépenses d'assistance technique (15 %).

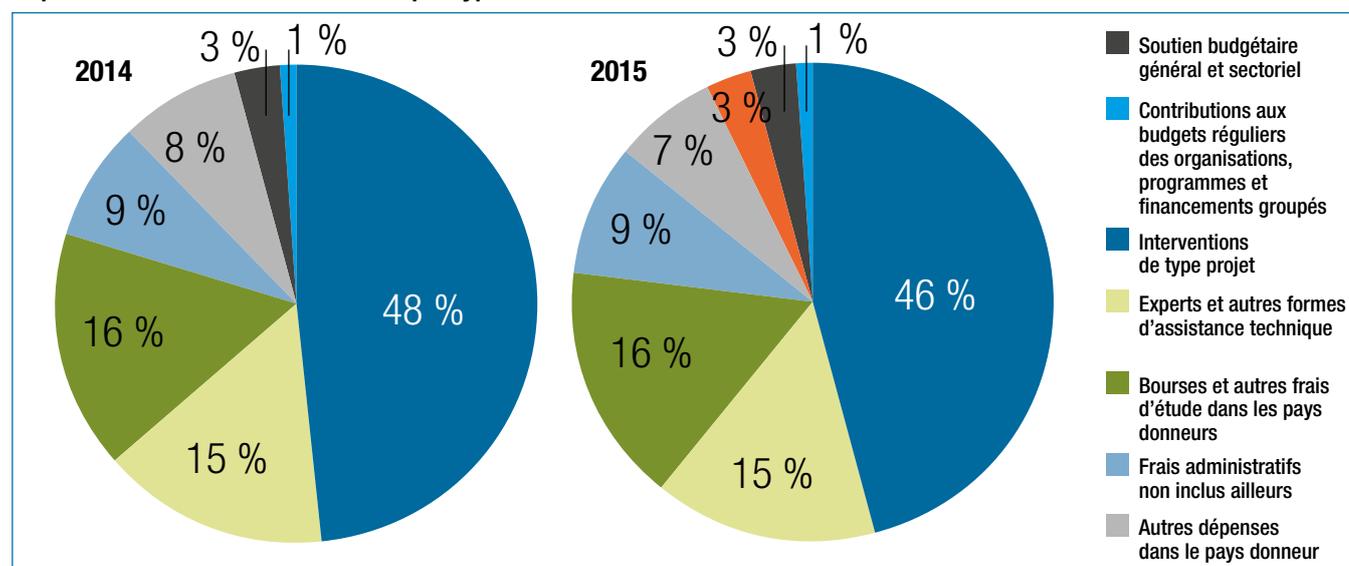
Les éléments non programmables de l'APD française (annulations de dettes, frais d'écolage, aide aux réfugiés, aide humanitaire, aide alimentaire, contribution au budget des ONG, etc.) s'élevaient à environ 32 % de l'aide bilatérale brute en 2014 et 2015. Toutefois, en 2015, la part non programmable de notre aide est restée inférieure à la moyenne des pays du CAD, soit 50 %. Cela s'explique par les montants importants de l'aide bilatérale qui transitent par des canaux extérieurs à ceux des gouvernements donateurs (ONG, entités privées, mais surtout organisations internationales chargées de mettre en œuvre l'aide bilatérale fléchée des donateurs). En 2015, la France était le sixième donateur des pays du CAD à obtenir les taux les plus élevés en termes d'aide programmable-pays.

1. Répartition par instruments

En 2015, 57 % de l'aide française a transité par le canal bilatéral, contre 61 % en 2014.

La répartition de l'aide française par instrument en 2014 et 2015

Répartition de l'APD bilatérale nette par type d'aide



34. Par convention, le terme « mondial » se réfère à l'ensemble des pays membres du CAD.

Répartition de l'aide multilatérale par familles d'organisations

L'aide multilatérale française couvre l'ensemble des grandes familles d'institutions de développement (onusiennes, européennes, financières internationales), qu'il s'agisse d'acteurs généralistes incontournables ou d'entités plus spécialisées, alignées sur les priorités françaises. En considérant uniquement les dons, majoritaires au sein de l'APD multilatérale française, l'APD multilatérale brute hors aide européenne (1 556 millions d'euros) représentait 47 % de l'APD multilatérale brute totale et 16 % de l'APD brute totale en 2015, soit respectivement 1 418 millions d'euros (44 %) et 15 % en 2014.

Au niveau européen, la France participe activement à l'élaboration de la politique de coopération au développement et contribue à son financement, d'une part *via* sa participation au budget européen et la quote-part affectée sur ce budget à l'APD – la part du prélèvement sur recettes de la France destinée à l'APD s'est ainsi élevée à 1 130 millions d'euros pour 2014, 1 153 millions d'euros pour 2015 – gérée par la Commission (ce montant n'est pas compris dans la mission du budget général de la France intitulée « Aide publique au développement³⁵ » mais correspond à l'utilisation, une année donnée, de la part du prélèvement sur recettes en faveur du budget communautaire consacré à l'APD), d'autre part *via* la contribution de la France au FED, contribution financée à partir du programme budgétaire 209, soit 598 millions d'euros en 2015 et 640 millions d'euros en 2014. Avec une clé de contribution en légère baisse (passage de 19,55 % sous le 10^e FED à 17,81 % sous le 11^e FED), afin de se rapprocher des clés de contribution au budget communautaire, la France reste le deuxième contributeur du FED pour la période 2014-2020.

Le système des Nations unies représente le lieu de construction des légitimités représentatives et normatives à l'échelon international (319 millions d'euros de contributions à l'ONU ont été comptabilisés en APD en 2015, dont 104 millions en faveur du Fonds vert pour le climat et 36 millions pour le HCR ; le montant total des contributions à l'ONU s'élevait à 166 millions d'euros en 2014). La légitimité de ce système est également utile aux interventions de terrain, notamment en réponse aux multiples crises.

La France participe également aux grands IFI qui soutiennent la lutte contre la pauvreté et la croissance dans les PED (les montants d'APD multilatérale³⁶ versés aux BMD³⁷ s'élevaient à 618 millions d'euros en 2015 et à 631 millions d'euros pour 2014). En termes de financement pour le développement, les versements nets d'APD des IFI auxquels la France contribue étaient d'environ 12 milliards d'euros, en 2014 comme en 2015. La France y joue un rôle d'actionnaire, de donateur aux grands fonds concessionnels comme l'AID ou le FAD, mais aussi de partenaire, notamment à travers l'AFD.

Enfin, la France finance un ensemble de fonds verticaux dont les modalités permettent de mobiliser des financements publics et privés afin d'intervenir sur un secteur ou une thématique spécifique. Ces initiatives visent principalement les secteurs de la santé, de l'environnement et de l'éducation. Les fonds verticaux multilatéraux en matière de santé (UNITAID, le Fonds mondial et IFFIm) ont reçu 14 % de l'aide multilatérale totale en 2015, soit 471 millions d'euros, et 16 % en 2014, soit 513 millions d'euros, ce qui constitue le montant le plus élevé consacré à une politique multilatérale sectorielle.

L'aide multilatérale a représenté environ 43 % de l'APD nette de la France en 2015, soit 3,5 milliards d'euros. L'APD multilatérale sous forme de dons uniquement est quant à elle passée de 3 189 millions d'euros en 2014 à 3 307 millions d'euros en 2015. Les versements sous forme de dons aux différentes organisations multilatérales sont relativement stables depuis 2007. En 2015, les instruments de coopération européens recevaient près de 53 % de ces contributions multilatérales, contre 56 % en 2014.

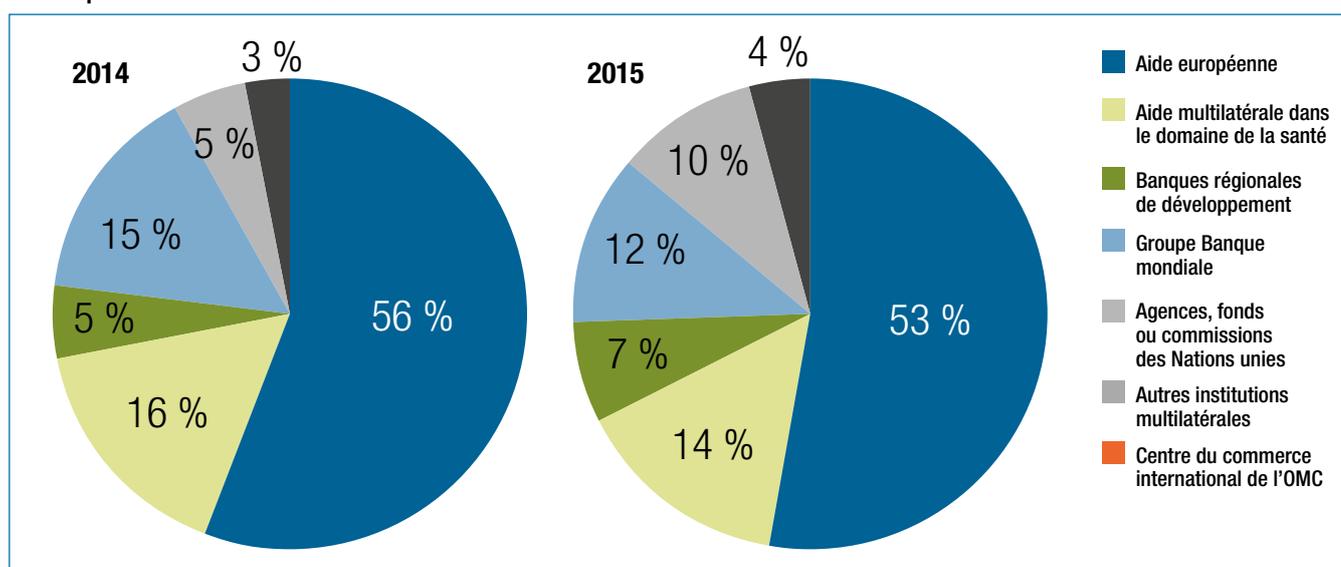
L'aide multilatérale est très concentrée : les cinq plus importantes contributions en dons de 2015 représentaient près de 2,5 milliards d'euros, soit 84 % des contributions en dons d'APD multilatérale de la France cette même année, pour un montant de 3,3 milliards d'euros en 2015. Ce montant est réparti de la façon suivante : **1.** 1 153 millions d'euros pour l'aide européenne hors FED ; **2.** 598 millions d'euros au FED ; **3.** 323 millions d'euros à l'AID – Fonds concessionnel de la Banque mondiale ; **4.** 320 millions d'euros au Fonds mondial ; **5.** et 152 millions d'euros au FAD.

35. Dans la nomenclature budgétaire, la mission « Aide publique au développement » regroupe les programmes budgétaires 209 « Solidarités à l'égard des pays en développement » et 110 « Aide économique et financière au développement ».

36. S'agissant uniquement de dons, le brut et le net sont égaux ici.

37. Incluant, entre autres, la Banque mondiale, le FAD, la BIRD et le FAsD.

Décomposition de l'aide multilatérale versée sous forme de dons



2. Répartition par zones géographiques

L'Afrique est le principal bénéficiaire de l'aide bilatérale nette française en 2015 (44 %), devant l'Amérique latine (22 %) et l'Asie (17 %). 37 % de l'aide bilatérale nette française était destiné à l'Afrique subsaharienne.

3. Répartition par catégorie de revenu

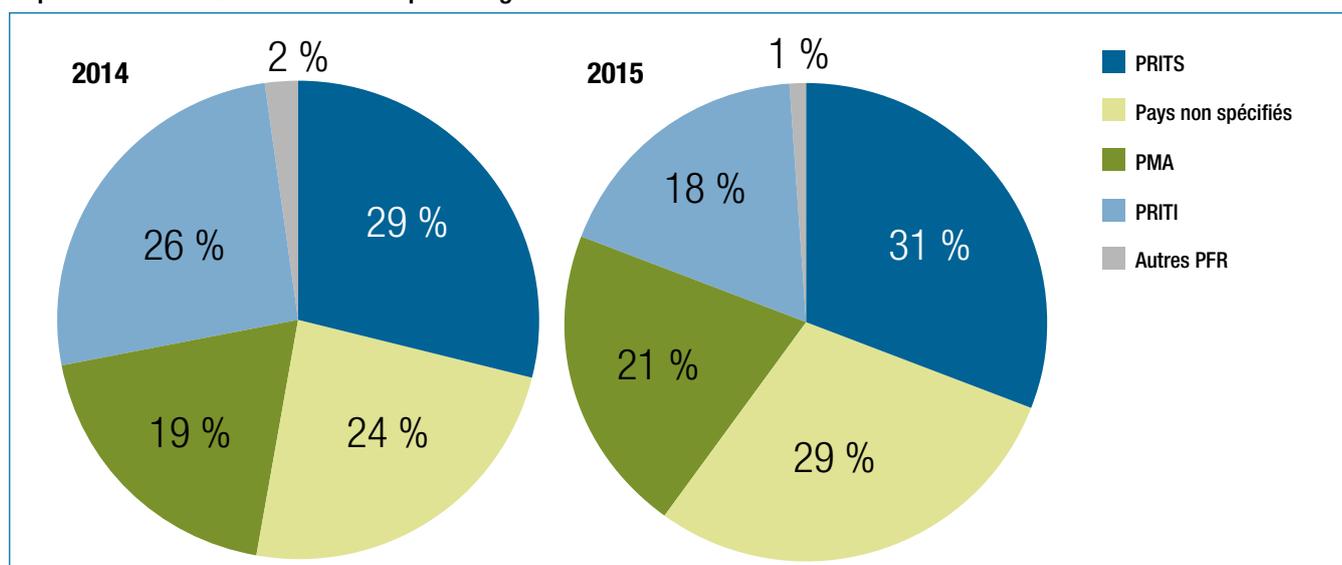
La France intervient principalement dans les PMA sous forme de subventions et de dons, ce qui explique l'écart du montant d'APD qu'ils perçoivent par rapport aux pays à revenus

intermédiaires, qui bénéficient d'un volume important de prêts de l'AFD. Il est à noter que la part de l'APD bilatérale nette allouée aux PMA est passée de 19 % à 21 % entre 2014 et 2015. En revanche, la part allouée aux PRITI a, elle, baissé de 8 points de pourcentage entre 2014 et 2015, passant de 26 % à 18 %.

La priorité de la politique de coopération française est orientée vers les PMA, dont font partie 15 des 16 PPP listés par la France. Sur la période étudiée, la part de l'aide versée aux PMA est de 20 % en moyenne.

Les PRITS représentent en moyenne 30 % des montants d'aide française sur la période étudiée. La part de l'aide en faveur des autres PFR est de l'ordre de 2 % environ. Le Kenya est le principal bénéficiaire dans cette catégorie, qui regroupe également la République populaire démocratique de Corée, le Tadjikistan et le Zimbabwe.

Répartition de l'APD bilatérale nette par catégories de revenu



4. Répartition sectorielle

Parmi les secteurs prioritaires de concentration de l'aide établis par le CICID de 2013, le soutien à la croissance (infrastructures économiques, industries manufacturières et extractives, commerce, etc.) est celui qui représentait en 2014 et 2015 la part la plus importante des engagements comptabilisés en APD (24 et 28 %). Les engagements dans ce secteur n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, passant de 1 milliard d'euros en 2010 à 2,2 milliards d'euros en 2015.

L'environnement a pris une place grandissante dans l'APD française au cours des dix dernières années, en lien notamment avec l'extension du périmètre géographique de l'AFD aux pays émergents au titre du mandat de « promotion d'une croissance verte et solidaire ».

Les engagements envers l'éducation et la formation professionnelle ont représenté 17 % en 2014 contre 14 % en 2015, principalement à cause des frais d'écolage dans l'enseignement supérieur (9 % en 2014 et 8 % en 2015).

Les engagements en faveur du secteur de la santé n'ont représenté que 3 % des engagements bilatéraux en 2015. Ce faible chiffre est en réalité trompeur car les canaux multilatéraux sont privilégiés pour les aides à ce secteur, alors que les engagements en faveur des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle se font essentiellement par le canal bilatéral.

Par ailleurs, les actions relatives à la dette occupent une part mineure dans la ventilation de l'aide.

Répartition sectorielle de l'APD française (en volume)

Engagements (en millions d'euros)	2014	2015	Part/total 2014	Part/total 2015
1. Éducation	1 145	1 057	17 %	14 %
Dont éducation primaire et secondaire	257	255	4 %	3 %
Dont écolage du MENESR		593	9 %	8 %
2. Santé	233	257	3 %	3 %
3. Agriculture et sécurité alimentaire	371	388	5 %	5 %
4. Développement durable	1 174	1 294	17 %	17 %
5. Soutien à la croissance [a]	1 628	2 212	24 %	28 %
6. Gouvernement et société civile	136	127	2 %	2 %
7. Autres [b]	2 150	2 483	32 %	31 %
Dont actions se rapportant à la dette [c]	23	125	<1 %	2 %
Dont aide aux réfugiés	366	328	5 %	4 %
Dont coûts administratifs	413	423	6 %	5 %
Dont secteur non spécifié (C2D, certaines actions de l'IRD...)	457	430	7 %	5 %
Total	6 837	7 818	100 %	100 %

Source : CAD – DG Trésor

[a] Le soutien à la croissance regroupe les soutiens au développement des infrastructures et des services économiques (transport et entreposage, communication, production et distribution d'énergie, banques et services financiers, entreprises et autres services) ainsi qu'à la production (industries manufacturières et extractives).

[b] Pour 2015, la catégorie « Autres » regroupe notamment des aides multisecteur (604 millions d'euros).

[c] Les remboursements liés aux refinancements de dettes ne sont pas inclus dans cette catégorie, en application des directives du CAD.

Les dons représentent la quasi-totalité de l'APD destinée aux secteurs de l'éducation et de la gouvernance, et une grande majorité de celle dédiée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Sauf exception, ils n'ont pas vocation à financer des projets visant à soutenir directement la croissance ou à favoriser le développement durable, pour lesquels les prêts constituent l'instrument privilégié de la coopération française.

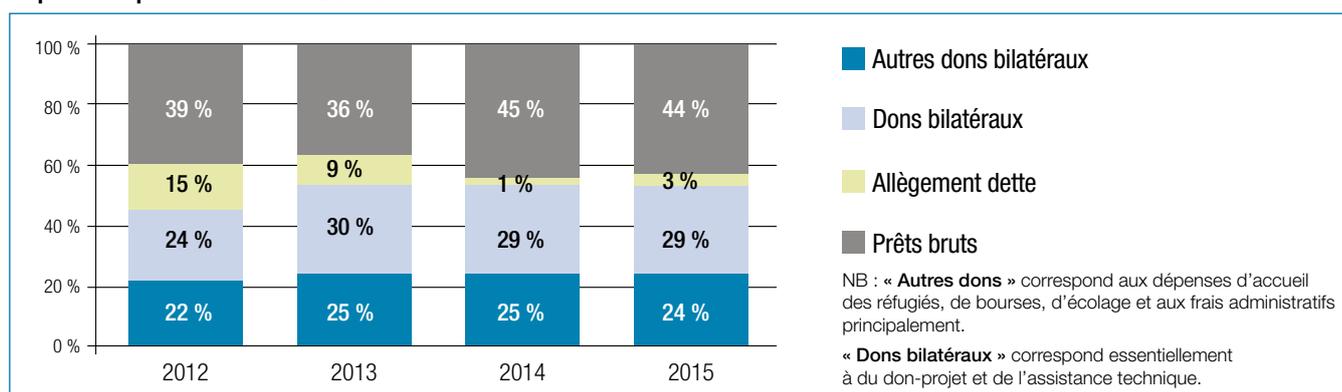
5. Répartition subventions-dons-prêts de l'aide française

La France dispose d'une large palette d'instruments qu'elle utilise de façon différenciée en fonction du profil économique et des besoins de ses pays partenaires. Délivrés à des taux plus ou moins concessionnels en fonction du profil des pays et des niveaux de risques des projets, les prêts ciblent les pays à revenus intermédiaires ou émergents, principalement dans le secteur du soutien à la croissance verte et solidaire, ou du développement durable. Les prêts peuvent également cibler certains pays

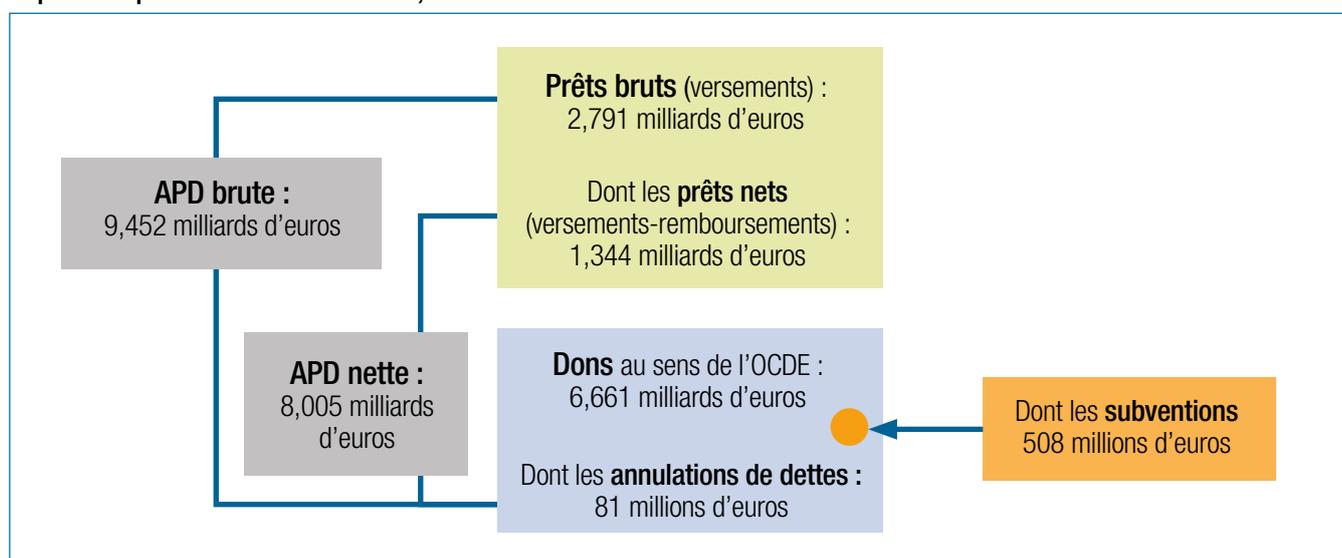
pauvres parmi les plus solvables, s'ils sont éligibles aux prêts dans le cadre de la doctrine française sur l'endettement soutenable (ils bénéficient alors d'un accompagnement rapproché), des collectivités locales et des entreprises publiques solvables.

Destinés prioritairement aux pays les plus pauvres, les dons financent en particulier les secteurs sociaux de base (santé et éducation). Les subventions sont une sous-catégorie des dons, créée par la France en 2009. Alors que les dons, au sens du CAD, reposent sur une interprétation extensive de la notion de don, les subventions répondent à une définition beaucoup plus restreinte qui ne prend pas en compte les éléments non pilotables par la France (annulations de dettes, aide aux réfugiés, frais d'écolage, etc.). Les subventions correspondent ainsi aux subventions-projets de l'AFD, à l'aide alimentaire et humanitaire et au FSP du MAEDI, au FSD, à l'assistance technique, aux bourses, invitations et missions, aux aides budgétaires globales de la DG Trésor, au Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP), au PRCC ainsi qu'au Fonds français pour l'environnement mondial.

Répartition prêts/dons de l'APD bilatérale brute



Répartition prêts/dons de l'APD brute, en volume



Entre 2012 et 2015, la part des prêts dans l'aide bilatérale brute a augmenté de 5 points de pourcentage pour atteindre 44 % de notre aide bilatérale (à titre de comparaison, la part des prêts dans l'aide bilatérale brute britannique en 2015 représente 1,5 %). Les dons bilatéraux ont également crû entre 2012 et 2015, en passant de 24 % à 29 %. En revanche, la part de la dette a considérablement été réduite depuis 2012 et ne représentait plus que 3 % des versements d'APD en 2015.

6. Répartition par institution gestionnaire

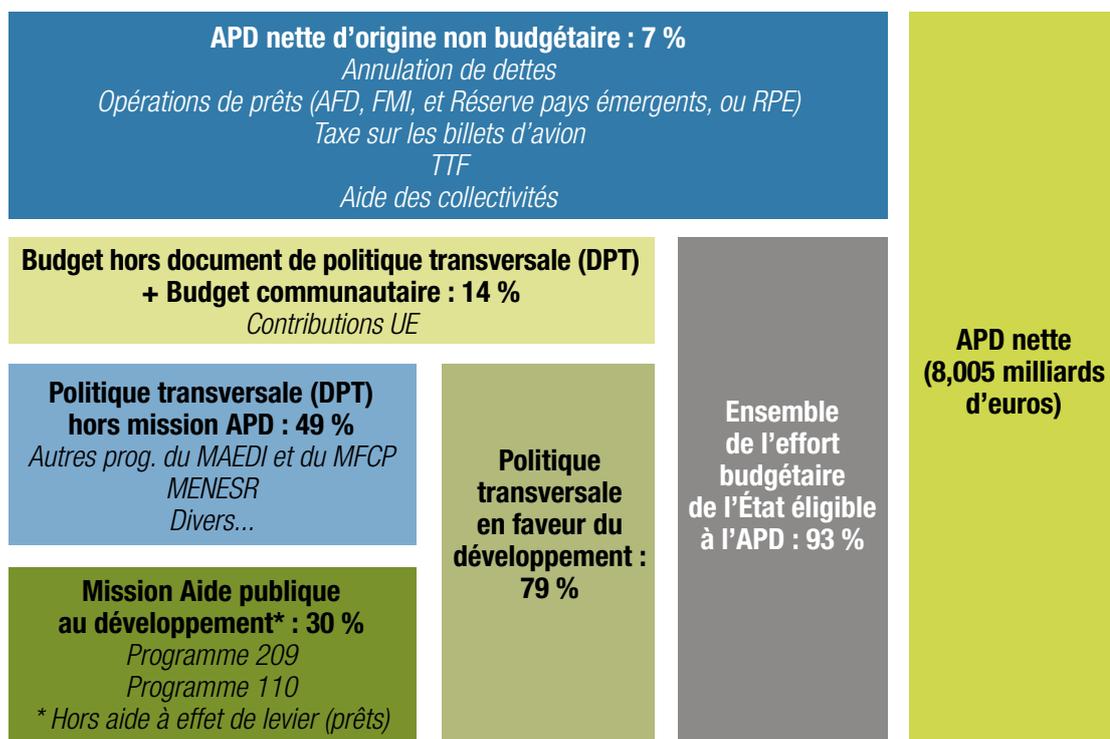
La mise en œuvre de la coopération au développement est assurée par un ensemble d'institutions (voir annexe X), dont l'AFD est l'acteur pivot. Ses versements ont représenté 46 % du total de l'APD bilatérale nette en 2014, soit 4,8 milliards d'euros.

Compte tenu de la transversalité de la coopération au développement, sa mise en œuvre implique une action interministérielle et l'intervention de plusieurs ministères et opérateurs connexes. Les deux programmes de la mission « Aide publique au développement » [programme 110 du ministère des Finances et des Comptes publics (MFCP) et programme 209 du MAEDI] ont financé respectivement 11 % et 17 % de l'APD bilatérale nette en 2014. En 2014, les principales institutions gestionnaires de l'APD représentaient 84 % des versements nets d'APD bilatérale, soit 5,6 milliards d'euros [AFD, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), MFCP et MAEDI]. Le MENESR participe à hauteur de 10 % de l'APD bilatérale (1,08 milliard d'euros de fonds versés), grâce aux bourses d'études et aux frais d'écologie comptabilisés dans l'APD.

7. Relations entre la « mission APD » et l'indicateur APD du CAD

Le lien entre l'effort budgétaire de l'État en faveur du développement et l'APD telle qu'elle est déclarée au CAD n'est pas direct, car l'indicateur du CAD inclut des éléments non budgétaires (prêts nets, coopération décentralisée, annulations de dettes, taxe sur les billets d'avion). Ces prévisions sont à prendre avec précaution : elles présentent en effet une marge d'incertitude importante et d'autant plus forte que leur horizon est éloigné. Elles sont soumises à une forte volatilité, en particulier en ce qui concerne les annulations de dettes, en fonction du traitement de la dette des pays emprunteurs en Club de Paris. Comme telles, elles sont conditionnées au calendrier de conclusion d'accords entre les pays concernés et le FMI. Les prévisions d'annulations de dettes sont notamment actualisées chaque année en fonction de l'avancée de ces discussions, qui peuvent être reportées.

L'APD française au sens du CAD en 2014





Annexe II

INDICATEURS DE RÉSULTATS DE L'AIDE FRANÇAISE BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE (LOP-DSI)

Le CICID du 31 juillet 2013 a validé une liste de 30 indicateurs de l'aide française, qui a été reprise dans la loi du 7 juillet 2014. Méthodologiquement, la redevabilité française suit une logique *ex post* plutôt que *ex ante*. Les indicateurs présentés sont ainsi des indicateurs de réalisations (*outputs*) ou de résultats (*outcomes*). En ce qui concerne le suivi des résultats de son aide multilatérale, la France suit une logique de contribution plutôt que d'attribution, afin d'adopter une approche plus transparente

et plus pertinente. Pour les indicateurs de résultats de l'aide multilatérale, les données ont été modifiées en adéquation à la grille de 2014, occasionnant le non-renseignement de plusieurs indicateurs sur cette période. Cela s'explique soit par la non-publication de chiffres annuels au moment de l'édition de ce rapport, soit par le fait que des agences multilatérales éliminent certains indicateurs d'une année à l'autre.

Les indicateurs de résultats de l'aide bilatérale

N°	Indicateurs de résultats <i>ex post</i>	Domaine	2014	2015
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD (nombre d'EAF)*	Agriculture, sécurité alimentaire	4 350 000	6 465 329
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)	Biodiversité	35 050	37 468
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (nombre d'usagers par jour)	Transports	605 000	480 000
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	Énergie durable	68 000	75 700
5	a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège a bis. Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD b. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	Éducation et formation	1 421 648	2 291 439
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	Collectivités territoriales et développement urbain	1 134 729	384 218
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (millions d'euros)	Institutions financières et appui au secteur privé	907,2	1 259
8	Nombre de petites et moyennes entreprises bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	Institutions financières et appui au secteur privé	61 718	15 597
9	Nouvelles capacités d'énergie renouvelable installées (en mégawatts)	Énergie durable	460	1 181
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Eau et assainissement	489 018	1 830 994
11	Nombre de personnes accédant à un système d'assainissement amélioré	Eau et assainissement	375 604	220 438
12	Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an**	Santé	0,65	0,56
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (octois 2014)	Transversal	38	25
13	Réduction des émissions de GES (CO ₂) [indicateur <i>ex ante</i>] (millions de tonnes équivalent CO ₂)	Transversal (climat)	4,3	3,3
14	Nombre d'institutions bénéficiaires d'actions de renforcement des capacités	Culture, enseignement supérieur et francophonie	57	109
15	Nombre d'institutions bénéficiaires d'actions de renforcement des capacités	Gouvernance démocratique	75	58
16	Nombre de projets financés au bénéfice des sociétés civiles du Sud	Société civile du Sud	190	245

* Le nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues par les programmes financés par l'AFD se décompose en trois types : le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 1, et pour lesquels le nombre d'EAF bénéficiaires est clairement défini ; le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 2, et dans lesquels un territoire rural est « transformé », donc où la population de l'ensemble de la zone est concernée, qu'elle soit engagée dans l'agriculture ou exerce d'autres activités ; et le nombre d'EAF correspondant aux projets de type 3, de nature « institutionnelle » comme l'appui aux politiques agricoles, les appuis aux organisations professionnelles agricoles ou la gestion des risques agricoles.

** Au moment de la rédaction de ce document, l'indicateur santé « Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an » n'est pas finalisé. Cet indicateur est en effet totalement dépendant des systèmes statistiques nationaux.

Les indicateurs de résultats de l'aide multilatérale

N°	Indicateurs de l'aide multilatérale	Domaine	2014	2015
1	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un ensemble de services de santé de base, de nutrition et de population (Banque mondiale)	Santé	399,6 millions*	377 millions*
2	Nombre d'enfants vaccinés grâce à notre contribution au GAVI	Santé	56 millions	Données non disponibles
3	Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	133 millions	111 millions (659 millions au total)
4	Nombre de personnes supplémentaires sous traitement antirétroviral grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	1,5 million	1,2 million (9,2 millions au total)
5	Nombre d'enseignants recrutés et/ou formés (Banque mondiale)	Éducation	Données non disponibles	6,6 millions
6	Nombre de manuels et matériels didactiques fournis (BAD)	Éducation	Données non disponibles	Données non disponibles
7	Superficie de zones bénéficiant de services d'irrigation (en ha) [Banque mondiale]	Agriculture	2,1 millions	2,03 millions
8	Nombre de personnes formées/recrutées/utilisant une technologie moderne (BAD)	Agriculture	Données non disponibles	Données non disponibles
9	Nombre de personnes bénéficiaires de services fournis par des projets soutenus par le FIDA	Agriculture	114,3 millions	Données non disponibles
10	Nombre de personnes ayant gagné un accès à des sources d'eau améliorées (Banque mondiale)	Développement durable (eau)	48,2 millions	54,3 millions
11	Kilomètres de conduites d'eau installées ou améliorées (BAsD)	Développement durable (eau)	10 000	650
12	Nombre de routes construites ou réhabilitées (Banque mondiale)	Infrastructures (transports)	92 000	113 600
13	Nombre de petites et moyennes entreprises aidées (SFI)	Secteur privé	Données non disponibles	Données non disponibles
14	Nombre de clients de la microfinance formés en gestion des entreprises (BAD)	Secteur privé	479**	479**

* Le périmètre de cet indicateur a été modifié en 2013 par la Banque mondiale et comprend à présent l'ensemble des services SNP (santé, nutrition et population) auxquels les bénéficiaires ont accès. Cette modification méthodologique explique en grande partie l'augmentation notable observée entre les chiffres publiés en 2013 et ceux publiés en 2014.

** Les résultats présentés sont des moyennes triennales glissantes.

Annexe III

SUIVI DES INDICATEURS DE LA STRATÉGIE GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La stratégie Genre et développement 2013-2017 est l'un des piliers de la diplomatie des droits des femmes promue par le MAEDI. Elle est évaluée tous les ans et fera l'objet d'une évaluation finale en 2017 par le HCE. L'engagement du MAEDI s'est traduit en 2014 et en 2015 par une mobilisation internationale soutenue et un processus d'appropriation interne évolutif. L'année

2015 a constitué un contexte propice pour que la France valorise l'approche par les droits dans les négociations internationales, défende les valeurs universelles, plaide pour les droits sexuels et reproductifs et lutte contre les stéréotypes de genre. En accord avec le HCE, 51 indicateurs sont présentés sur les zones prioritaires (PPP et Afrique du Nord/Moyen-Orient).

Objectif 1 : Prise en compte du genre dans les instruments de financement

Indicateurs du HCE	Services concernés/actions mises en œuvre
1  Liste des outils d'aide à la prise en compte du genre pour les instruments de financement	<ul style="list-style-type: none">• Intégration du marqueur genre du CAD dans le financement des FSP/PISCCA : fiche de prise en considération et rapport de présentation des FSP.• Autoévaluation en amont des porteurs de projets sur la note à attribuer au projet, puis discussion et évaluation par le comité d'examen de cette note du CAD (0, 1 ou 2).• Modification des formulaires FSP/PISCCA et intégration du marqueur genre du CAD.• Élaboration d'une fiche vade-mecum pour la prise en compte du genre à destination des conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC).• Examen de 100 % des projets selon l'approche genre.• Fiches pays (AFD).• Boîte à outils de genre (AFD).• Les financements attribués aux ONG intègrent l'instrument de genre (DGM et AFD). <p>L'AFD :</p> <ul style="list-style-type: none">• un programme d'information « L'essentiel des enjeux du genre » ;• des « profils genre » (22 fiches pays à ce jour) ;• un corpus méthodologique composé de boîtes à outils (neuf à ce jour).
4  Liste, nombre, pourcentage et montant total des projets : <ul style="list-style-type: none">• classés 0• classés 1• classés 2• par secteur	<p>MAEDI FSP : Sur 28 projets dits FSP « classiques » (hors Muskoka) approuvés en 2015, 26 étaient marqués 1, et deux marqués 2, soit 96 % des projets pour un montant de 16,43 millions d'euros.</p> <p>AFD : En 2015, 57 % (en nombre) et 60 % (en montant) des projets cofinancés par le guichet ONG ont été notés 1 ou 2 selon l'indicateur genre du CAD (ce qui représente 41 projets et un montant de 38,4 millions d'euros). La même année, 41,5 % (en nombre) des autorisations d'engagement en subventions et en prêts de l'AFD dans les États étrangers ont intégré une dimension genre (51 % en 2014).</p>

Objectif 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services du MAEDI

Indicateurs du HCE	Services concernés/actions mises en œuvre
<p>6 ② Nombre d'actions de sensibilisation Nombre et pourcentage des responsables du MAE et des cadres de l'AFD ayant suivi une sensibilisation sur le genre</p> <p>6 ① Liste de formations internes du MAE et de ses opérateurs qui contiennent un module sur le genre</p>	<p>MAEDI : Depuis le lancement de la stratégie, 1 001 agents ont été formés (619 en 2013-2014 et 382 en 2015) sur un effectif de 1 917 agents de catégorie A, ce qui correspond à un taux de 52,2 % d'agents formés. L'objectif au titre de 2015 est donc rempli : 382 agents ont été formés au courant de l'année 2015.</p> <p>La durée de ces séminaires de formation a été comprise entre 1 heure (pour les ambassadeurs) et une demi-journée [pour l'Institut diplomatique et consulaire].</p> <p>AFD : 75 % des cadres opérationnels (15 sur 20) ainsi que 50,2 % des opérationnels (127 sur 253) de l'administration centrale ont été formés. L'objectif 2015, qui était de 50 % des chefs de projet ou des cadres de l'AFD formés ou sensibilisés aux problématiques du genre, est donc dépassé.</p>
7 ② Nombre d'actions de formation	Formations dispensées par l'experte genre du MAEDI à l'École nationale d'administration (ENA)

Objectif 3 : Renforcement de la recherche sur le thème genre et développement

Indicateurs du HCE	Services concernés/actions mises en œuvre
15 ① Liste des réunions de travail, rencontres, conférences et colloques organisés par le MAEDI avec les universitaires et les partenaires du développement	<p>De nombreux colloques et conférences sur les thématiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ont été organisés en 2014 et en 2015.</p> <p>En 2015, le réseau diplomatique a été mobilisé autour des négociations des agendas internationaux [Commission de la condition de la femme (CSW), Agenda Post-2015, Conférence sur le financement du développement, COP 21].</p>

Les indicateurs 14.1 (appels à proposition pour des programmes de recherche sur genre et développement) et 14.4 (nombre de postes fléchés genre et développement au CIRAD, à l'IRD, au CNRS, à l'INRA, à l'université, dans l'enseignement supérieur agronomique, intégré dans les contrats d'objectifs et de moyens) sont en cours d'analyse.

Objectif 4 : Insertion des enjeux de genre au plan bilatéral

Indicateurs du HCE	Services concernés/actions mises en œuvre
16 ① Nombre de plans d'action des ambassades intégrant le genre et l'égalité entre les femmes et les hommes	Les plans d'action ont fait l'objet d'une réforme avec l'intégration transversale du genre ou l'appui spécifique à des actions de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Nombre de plans d'action (suivant les nominations des ambassadeurs) : <ul style="list-style-type: none"> • Afrique : sept plans d'action intègrent le genre au titre de 2015 ; • Amériques : deux plans d'action intègrent le genre au titre de 2015.
17 ① Nombre et pourcentage d'ambassadeurs et ambassadrices français ayant rencontré spécifiquement sur la question du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes, au moins une fois par an, le/la ministre en charge de l'égalité femmes-hommes, des droits des femmes, de la condition féminine ou l'autorité en charge de ces questions dans les pays partenaires	Sur l'ensemble des rapports communiqués par les postes (s'élevant au nombre de 55), 24 ont réalisé cet objectif, ce qui représente un taux de 43,63 % ayant établi un dialogue avec les autorités et les partenaires autour des droits des femmes.
20 ① Nombre d'actions et de projets en faveur du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes, de manière transversale et/ou au travers d'un objectif dédié financé par les ambassades ou le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) Enveloppe budgétaire annuelle des ambassades/SCAC dédiée à ces actions	Il est difficile d'obtenir un chiffre précis sur les actions dédiées au genre : la pertinence de ce chiffre, intégré de façon transversale dans l'ensemble des activités des ambassades, devrait être analysée à la lumière de la déclaration de l'APD. La majorité des rapports reçus déclare que les postes ont pris en compte la dimension genre dans leurs actions bilatérales, régionales et multilatérales.

Objectif 5 : Insertion des enjeux au plan multilatéral

Indicateurs du HCE	Services concernés/actions mises en œuvre
21 ① Nombre de réunions de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action genre auxquelles la France a participé	Un dialogue soutenu autour des droits des femmes a été entrepris à l'initiative de la France avec les autres États membres, notamment sur les droits sexuels et reproductifs, sur l'autonomisation et sur l'adoption du plan d'action Genre II, auprès de la Commission européenne. La France a participé à 100 % des réunions sur le genre et l'égalité entre les femmes et les hommes organisées par la Commission européenne. Des diplomates confirmés et des chargés de mission experts en genre animent le dialogue européen.
22 ① Nombre et pourcentage de réunions lors de sessions annuelles auxquelles la France est représentée : - de la CSW - de la Commission de la population et du développement (CPD) Nombre d'entretiens ministériels bilatéraux sur la question du genre, des droits des femmes, en marge des sessions annuelles de la CSW et de la CPD	Concernant la CSW : <ul style="list-style-type: none"> • participation de la France à 90 % des séances officielles de la CSW (environ 10), avec la participation de la secrétaire d'État chargée des droits des femmes, la délégation parlementaire ainsi que les acteurs de la société civile (sur invitation du MAEDI) ; • participation de la délégation aux événements parallèles organisés lors de la CSW, dont trois coorganisés par la France. Concernant la CPD : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % de réunions assurées par la représentation permanente ; • la présidente du HCE a eu deux entretiens bilatéraux en plus des deux événements parallèles coorganisés par la France.

23  **Montant des financements que la France alloue :**

- à ONU-Femmes, en contribution directe
- aux projets menés par ONU-Femmes
- à des programmes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits des femmes aux Nations unies

Conformément aux engagements pris lors du Sommet du G8 de Muskoka (Canada) en 2010, la France a augmenté sa contribution en faveur de la **lutte contre la mortalité maternelle et infantile de 488 millions d'euros de 2011 à 2015.**

En ce qui concerne **ONU-Femmes** et sa participation à un FSP conjoint avec trois autres agences des Nations unies (UNICEF, OMS, FNUAP), le montant pour l'année **2015** s'élevait à **700 000 euros.**

En coopération avec ONU-Femmes :

- FSP « **Genre et cohésion sociale** » sur l'employabilité des femmes et le renforcement de leur autonomisation en Égypte, au Maroc et en Tunisie : **1,3 million d'euros (2013-2016)** ;
- FSP « **Leadership des femmes en Méditerranée** » : **740 000 euros (2014-2017)** ;
- **Programme d'accès des femmes à la justice en Afrique de l'Ouest : 100 000 euros (2015)** ;
- La France a versé au Fonds des Nations unies pour la **lutte contre les violences faites aux femmes 50 000 euros** ;
- Participation aux côtés d'ONU-Femmes au groupe de travail international sur les violences de genre en milieu scolaire, notamment sur la mise en œuvre des volets normatifs et de plaidoyer de la **résolution de l'UNESCO 196/EX 30** « Apprendre sans peur : prévenir et combattre les violences liées au genre en milieu scolaire » (2015) ;
- Participation à des programmes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits des femmes aux Nations unies ;
- FSP « **Appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire (VGMS)** » (Cameroun, Sénégal, Togo) en partenariat avec l'UNICEF, l'UNESCO et l'ONG Plan International : **1,5 million d'euros (2015).**

Les pourcentages d'APD dédiée au genre, renseignée dans l'indicateur 25/1, sont en cours d'analyse.

Annexe IV

ACTIVITÉS DU GROUPE AFD EN 2014 ET 2015

Disposant d'un réseau de 72 agences à travers le monde, l'AFD intervient dans plus de 90 pays. Les données relatives au Groupe AFD incluent l'activité de l'AFD et de sa filiale PROPARGO dédiée au secteur privé. L'activité du Groupe AFD a crû en 2014 et 2015. Les autorisations de financement du Groupe dans les États étrangers sont passées de 5,4 milliards d'euros en 2014 à 5,65 milliards d'euros en 2015. L'activité de PROPARGO³⁸ est de 1,1 milliard d'euros sur les deux années (elle représentait 13 % de l'activité globale du Groupe en 2015). Au niveau du Groupe, l'activité est principalement portée par les prêts³⁹, qui ont atteint 6,2 milliards d'euros en 2014 et 6,3 milliards d'euros en 2015. L'activité en dons⁴⁰ est en croissance, de 1 milliard d'euros en 2014 à 1,1 milliard d'euros en 2015. En termes de répartition géographique, l'Afrique subsaharienne est la première région d'intervention du Groupe AFD, avec 2,9 milliards d'euros d'autorisations de financement en 2014, et 3,1 milliards d'euros en 2015, soit, respectivement, 36 % et 37 % de l'activité totale du Groupe sur ces deux années. L'activité du Groupe progresse aussi dans les régions Méditerranée et Moyen-Orient (près de 1,1 milliard d'euros en 2014, 1,2 milliard d'euros en 2015), renouant avec la croissance en dépit de l'instabilité politique

persistante au Moyen-Orient. Les autorisations d'engagement dans la région Asie et Pacifique sont également en croissance (1,2 milliard d'euros en 2014, et 1,4 milliard d'euros en 2015), portées par l'activité dans les nouveaux pays d'intervention. Après une année 2014 exceptionnelle (1,2 milliard d'euros d'autorisations d'engagement), seule l'activité en Amérique latine et Caraïbes est en recul, avec 1 milliard d'euros d'activité en 2015 ; cette baisse est due essentiellement à des raisons conjoncturelles (report d'un financement de 250 millions d'euros dans le secteur des transports au Mexique de 2015 à début 2016). Enfin, les autorisations de financement dans les régions d'outre-mer sont presque stables, à un peu plus de 1,5 milliard d'euros, sur les deux années.

Dans les États étrangers, l'AFD a réalisé près de 2,648 milliards d'euros d'autorisations de financement « climat⁴¹ » en 2015, soit 55 % d'octrois « climat » (contre 53 % en 2014), pour un objectif annuel fixé à 50 %. Avec 290 millions d'euros d'autorisations de financement « climat », PROPARGO atteint 26 % d'activité ayant un cobénéfice « climat », soit un niveau proche de son objectif de 30 %.

Évolution des autorisations de financement du Groupe AFD dans les pays étrangers et en outre-mer

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
Autorisations de financement du Groupe	6 998	7 234	7 828	8 078	8 316
dont pays étrangers	5 890	5 753	6 322	6 530	6 746
dont outre-mer	1 108	1 481	1 506	1 548	1 570
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers	5 157	4 896	5 491	5 710	5 822
Autorisations de financement de l'AFD en outre-mer	1 107	1 473	1 481	1 541	1 570
Total AFD pays étrangers et outre-mer	6 264	6 369	6 972	7 251	7 392
Autorisations de financement de PROPARGO dans les pays étrangers	951	1 021	1 005	1 098	1 097
Autorisations de financement de PROPARGO en outre-mer	0	9	25	7	0
Total PROPARGO pays étrangers et outre-mer	951	1 030	1 030	1 105	1 097
Sous-participations de l'AFD à PROPARGO (pays étrangers)	-217	-164	-174	-278	-172
Sous-participations de l'AFD à PROPARGO (outre-mer)	0	0	0	0	0
Sous-participations de l'AFD à PROPARGO	-217	-164	-174	-278	-172

38. Y compris sous-participations.

39. Hors activité de prestation pour Bpifrance en outre-mer.

40. Y compris ressources déléguées par d'autres bailleurs. Si on ne tient pas compte des crédits délégués en dons par d'autres bailleurs, en revanche, cette activité s'établit à 758 millions d'euros en 2014, et à 959 millions d'euros en 2015.

41. Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les PED, hors ABG, mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participation PROPARGO (qui sont incluses dans les engagements PROPARGO).

Répartition des autorisations de financement du Groupe AFD, dans les pays étrangers et en outre-mer, par zone géographique

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
Répartition des autorisations Groupe par zone géographique	6 997	7 234	7 829	8 079	8 316
Pays étrangers	5 889	5 753	6 323	6 531	6 746
Afrique subsaharienne	2 779	2 175	3 002	2 945	3 123
Méditerranée et Moyen-Orient	1 138	1 276	838	1 059	1 190
Asie et Pacifique	794	1 010	1 209	1 229	1 397
Amérique latine et Caraïbes	1 099	1 249	1 193	1 226	998
Projets non géographisés et exceptionnels	79	43	81	72	38
Outre-mer	1 108	1 481	1 506	1 548	1 570

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et en outre-mer, par zone géographique

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
Répartition des autorisations AFD par zone géographique	6 265	6 368	6 971	7 251	7 391
Pays étrangers	5 158	4 895	5 490	5 710	5 821
Afrique subsaharienne	2 502	1 713	2 656	2 644	2 669
Méditerranée et Moyen-Orient	1 030	1 234	743	943	1 015
Asie et Pacifique	615	883	1 134	1 106	1 244
Amérique latine et Caraïbes	993	1 031	931	986	873
Projets non géographisés et exceptionnels	18	34	26	31	20
Outre-mer	1 107	1 473	1 481	1 541	1 570

Annexe V

PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES ENTRE 2013 ET 2015 PAR LE MAEDI, LE MFCP ET L'AFD⁴²

1. Les évaluations conjointes

Sur la période considérée, les six évaluations conjointes suivantes ont été menées :

1.1 MAEDI – AFD

- Évaluation conjointe des interventions du MAEDI et de l'AFD en matière de santé maternelle et infantile pour mettre en œuvre les engagements pris par la France à Muskoka (montant APD : 500 millions d'euros entre 2000 et 2015)

1.2 MAEDI – DG Trésor (INSEE)

- Évaluation stratégique de la coopération entre la France et l'Afrique dans le domaine statistique (montant de l'APD entre 2005 et 2014 : 40 millions d'euros)

1.3 MAEDI – Commission européenne

- Évaluation conjointe de la coopération de l'Allemagne, de la Belgique, de la Commission européenne, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède avec le Burundi

1.4 DG Trésor – Commission européenne

- Évaluation conjointe de l'aide budgétaire au Burundi (2005-2013), menée par la Belgique, le Burundi, la Commission européenne et la France (montant APD entre 2004 et 2013 : 26,21 millions de dollars)

1.5 AFD – Commission européenne

- Évaluation conjointe des prêts budgétaires au Royaume du Maroc, menée par l'AFD, la Commission européenne, l'Espagne et le Maroc
- Évaluation conjointe des aides budgétaires au Mozambique menée par l'AFD, la Belgique, la Commission européenne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Mozambique et les Pays-Bas

2. Les évaluations menées en propre par chaque institution

2.1 Ministères économiques et financiers/DG Trésor

L'UEAD de la DG Trésor est chargée de piloter des évaluations des actions financées par les programmes budgétaires 110 (« Aide économique et financière au développement ») et 851 (« Prêts bonifiés aux États étrangers »). Trois types d'action entrent dans le cadre de ses activités : les contributions de la France à des organisations multilatérales ; l'aide bilatérale aux pays bénéficiaires de l'APD (par exemple sous forme d'aide budgétaire, de subvention ou de prêt) ; et enfin, l'aide-projet allouée sous forme de prêt concessionnel du Trésor (anciennement Réserve pays émergents, ou RPE) et de dons financés sur le FASEP. L'unité est rattachée au chef du service des Affaires multilatérales et du Développement. Elle compte quatre agents, dont la chef de l'unité et deux chargés d'évaluation.

Entre 2013 et 2015, la DG Trésor a conduit elle-même les évaluations ci-dessous. Les rapports et/ou les synthèses de ces évaluations sont publiés sur le site de la DG Trésor (voir ci-après) :

- Évaluation rétrospective du projet de ligne de crédit en faveur des PME-PMI en Tunisie et dans les Territoires palestiniens financé sur la RPE et le FASEP (montant de la ligne de crédit : 45 millions d'euros) ;
- Évaluation rétrospective de la dotation de la France à la quinzième et à la seizième reconstitution de l'AID (montant APD : 2,47 milliards d'euros) ;
- Évaluation rétrospective d'un projet d'amélioration de la prise en charge des urgences d'hôpitaux publics au Sri Lanka financé sur la RPE (montant APD : 9,55 millions d'euros) ;
- Évaluation rétrospective d'une grappe de projets financés sur le FASEP-Innovation verte (montant APD : 4,2 millions d'euros) ;

42. Le précédent rapport au Parlement concernant les évaluations portant sur la période 2010-2012, l'année 2013 a été incluse dans cette synthèse.

- Évaluation rétrospective d'une grappe de projets financés sur le FASEP pour des études et préparations de projets en montage « partenariat public-privé » (montant APD : 3,65 millions d'euros).

L'UEAD de la DG Trésor a également mené un exercice interne de revue de son dispositif d'évaluation après achèvement des projets d'aide liée financés sur la RPE et le FASEP entre 2004 et 2012.

2.2 MAEDI

2.2.1 Les évaluations stratégiques

► Le FEM

Le pôle de l'évaluation et de la performance placé au sein de la Délégation des programmes et des opérateurs de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM/DPO/EVA) pilote une dizaine d'évaluations stratégiques par programme biennuel, fixé par le comité des évaluations du MAEDI. Elles portent sur l'ensemble des activités de la DGM et notamment sur les politiques et les opérations relevant des programmes budgétaires 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») et 209 (« Solidarité avec les pays en développement »). Entre 2013 et 2015, le pôle de l'évaluation a conduit les évaluations stratégiques ci-dessous. Par ailleurs, le MAEDI mène aussi des évaluations sur les projets émergeant au FSP. L'effectif total du pôle de l'évaluation est de quatre agents, dont trois chargés d'évaluation.

Les synthèses des évaluations listées ci-dessous sont publiées sur le site du MAEDI (voir ci-après) :

- Évaluation des contributions françaises au Fonds mondial 2008-2012 (montant APD : 360 millions d'euros/an) ;
- Évaluation du Fonds France-Canada pour la recherche (montant investi par la France entre 2001-2010 : 2,4 millions d'euros) ;
- Évaluation des actions de coopération en matière de lutte contre la traite des êtres humains (montant APD entre 2007 et 2011 : 10,6 millions d'euros) ;
- Évaluation du FSP (montant APD entre 2000-2013 : 1,6 milliard d'euros) ;
- Évaluation de la contribution de la France au FED (montant APD : 750 millions d'euros par an sur 10 ans) ;
- Évaluation thématique de l'appui de la France à la décentralisation et la gouvernance territoriale.

2.2.2 Les évaluations des projets issus du FSP

Les évaluations des projets du FSP ne sont pas publiées. Sur la période comprise entre 2013 et 2015, elles ont concerné un portefeuille d'une quarantaine de projets pour un volume total d'engagement d'APD de 64 760 000 euros émergeant sur le programme 209.

2.3 AFD

2.3.1 Les évaluations approfondies

Les évaluations que l'AFD pilote sont de deux types : **1.** approfondies, incluant des évaluations scientifiques d'impact, qui portent sur des objets au champ large (programmes, stratégies...) ; et **2.** décentralisées, portant sur des projets.

L'AFD a adopté sa politique d'évaluation en 2013 lorsque ce document a été présenté à son conseil d'administration, après avis du Comité des évaluations (COMEVA).

Le COMEVA de l'AFD est présidé par une personne qualifiée indépendante. Composé de représentants des ministères et de personnalités qualifiées indépendantes, le COMEVA a pour fonction d'appuyer l'AFD dans sa politique de redevabilité et de la conseiller en matière de politique d'évaluation. Il examine annuellement le programme d'évaluation, rapporte les travaux d'évaluation, formule des avis et rend compte auprès du conseil d'administration de l'AFD.

La politique d'évaluation énonce les objectifs, principes et critères d'évaluation auxquels se réfère l'AFD. Elle fixe les priorités exprimées sous la forme d'un plan d'actions : améliorer l'évaluabilité des interventions, programmer les évaluations de manière plus stratégique, clarifier les responsabilités dans la conduite des évaluations, garantir la qualité des évaluations et rendre les évaluations plus utiles.

L'effectif de la division responsable de l'évaluation à l'AFD est de huit chargés d'évaluation. Entre 2013 et 2015, l'AFD a finalisé les évaluations suivantes, consultables sur le site de l'Agence (voir ci-après) :

- Impact sur la performance des entreprises d'un PMNE au Sénégal ;
- Impact du forfait obstétrical en Mauritanie (phase quantitative 1) ;

- Impact du projet urbain de Djibouti ;
- Impact du programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales au Cameroun (financé dans le cadre de la mise en œuvre du C2D du Cameroun), y compris volet qualitatif ;
- Évaluation du programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural et du programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Cameroun (C2D) ;
- Évaluation de 20 ans d'interventions de l'AFD dans le secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad ;
- Évaluation des réhabilitations des marchés centraux à Ouagadougou, Phnom Penh et Mahajanga ;
- Évaluation du projet d'interconnexion électrique en Afrique australe ;
- Évaluation des projets ONG dans le domaine de la santé (Mali, Burkina Faso et Cambodge) ;
- Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) ;
- Évaluation des activités de Coordination Sud (2006-2012) ;
- Capitalisation des modalités d'intervention de l'AFD dans la zone C des Territoires palestiniens ;
- Évaluation des lignes de crédit accordées à la Banque ouest-africaine de développement sur la période 2000-2010 ;
- Évaluation des prêts climat en Indonésie (évaluation conjointe avec la JICA, l'Agence japonaise de coopération internationale) ;

- Évaluation de la dotation de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques ;
- Évaluation du Programme national de développement participatif financé sur le C2D du Cameroun ;
- Évaluation de 15 ans d'appui de l'AFD à l'agroécologie ;
- Évaluation du programme de développement municipal (PADM 2, PADM 3) dans les Territoires palestiniens ;
- Étude conjointe AFD-Fondation de France sur les financements et les pratiques des bailleurs et des ONG en Haïti 2009-2013.

2.3.2 Les évaluations décentralisées

Les évaluations décentralisées de projets de l'AFD font l'objet d'une fiche de performance, qui est en cours de publication sur le site de l'AFD. Sur la période 2013-2015, l'AFD a piloté 79 évaluations décentralisées. Certaines couvrant plusieurs projets, 92 projets ont ainsi été évalués sur cette période.

Les évaluations sur la période 2013-2015 ainsi qu'un rapport de synthèse commun aux trois entités sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.tresor.economie.gouv.fr/evaluation
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/evaluations/
- www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost

Annexe VI

SUIVI DE LA REVUE À MI-PARCOURS DU CAD

La dernière revue par les pairs de la politique d'aide au développement de la France a débuté en octobre 2012 et s'est conclue le 20 juin 2013. Elle a été suivie par un examen à mi-parcours de l'aide au développement française le 26 juin 2015, exercice allégué visant à évaluer la mise en œuvre des recommandations et à mesurer les progrès accomplis deux ans après l'exercice complet. La prochaine revue par les pairs de la politique de coopération française aura lieu à partir d'avril 2018. Cet exercice de transparence et de redevabilité est central pour les membres du CAD. Il permet à la France de se situer vis-à-vis de ses pairs à l'OCDE et de renforcer la transparence vis-à-vis de nos partenaires. Cet exercice mobilise le MAEDI, la DG Trésor et l'AFD, les parlementaires français et des acteurs non institutionnels.

Les conclusions de l'examen à mi-parcours ont été formulées dans une lettre du directeur de la coopération pour le développement de l'OCDE. Cet examen salue l'adoption de la loi du 7 juillet 2014, l'implication de la France dans l'organisation de la COP 21, son engagement interministériel lors de la crise Ebola et sur les enjeux de sécurité alimentaire. Une série de recommandations sur la stratégie française de coopération, les moyens (financiers, humains) qui lui sont alloués et leur efficacité figure également dans cette note. En particulier, le CAD prévoit plusieurs points d'observation et de vérification pour la prochaine revue par les pairs de 2018, notamment :

- La définition de trois secteurs de concentration prioritaires pour les PPP ;
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie Genre et développement dans les cycles et instruments d'intervention ;
- Les avancées dans l'adoption d'une stratégie globale pour l'aide multilatérale ;
- La refonte de la stratégie sur les États fragiles, en crise ou en sortie de crise ;
- Le rôle d'Expertise France dans le renforcement des capacités des pays partenaires ;
- La définition d'une feuille de route pour l'atteinte de l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'APD.

1. Les principaux progrès accomplis depuis juin 2015

Depuis juin 2015, la France a réalisé des avancées importantes concernant la programmation, l'inclusivité et la cohérence de l'aide. Ce dernier point constitue un objectif central de la loi de 2014 qui a élargi le nombre des secteurs où la cohérence fait l'objet d'une attention toute particulière. La France a par ailleurs mis en place un mécanisme institutionnel de suivi de la loi et d'évaluations régulières sur la base d'une programmation pluriannuelle. De plus, le CNDSI, chargé de maintenir un dialogue et une concertation institutionnelle régulière entre l'État et la société civile, a été créé en décembre 2013. Enfin, la mise en place en janvier 2015 d'Expertise France participe au renforcement de la coordination de la coopération et à une plus grande visibilité de l'assistance technique française. L'organisation de la COP 21 à la fin de l'année 2015 a constitué un exemple de réussite de cette volonté de coordination interministérielle.

En 2014-2015, la France a pris plusieurs engagements en matière de transparence de son APD. Afin de rendre compte au public des résultats obtenus, une liste d'indicateurs de résultats sur son aide bilatérale et multilatérale a été publiée pour la première fois en 2014. Les DCP contiennent dorénavant un cadre de résultats qui comporte un nombre limité d'indicateurs alignés sur la stratégie de développement du pays bénéficiaire.

La France a entrepris des efforts importants afin d'accorder une attention croissante aux États fragiles. Recommandée par le CAD de 2015, la refonte de la stratégie française envers les États fragiles, en crise ou en sortie de crise est en cours d'élaboration. La création d'Expertise France permet également de renforcer les capacités des pays partenaires de la France, en particulier les États fragiles.

2. Les progrès à approfondir

En écho à la recommandation du CAD portant sur la concentration dans trois secteurs de l'aide française aux PPP, la France a amélioré le ciblage sectoriel de son aide. Cette concentration s'est révélée un défi, notamment dans les pays où des interventions sur des programmes transversaux ou au périmètre large, comme la gouvernance, sont nécessaires. De plus, la loi du 7 juillet 2014 définit des cibles pour les 16 PPP (50 % des subventions de l'État et deux tiers des subventions de l'AFD leur reviennent), mais ne spécifie pas un pourcentage précis pour chaque pays ou pour le reste du monde. Elle indique cependant que les interventions de l'AFD prendront majoritairement la forme de subventions dans les pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité.

Par ailleurs, le volume de l'aide humanitaire, malgré une augmentation significative entre 2013 et 2014, puisqu'elle est passée de 87 millions d'euros à 119 millions d'euros, soit une augmentation de 32 millions d'euros (+ 36 %), reste encore trop faible. La France doit également œuvrer à mieux prendre en compte le renforcement du respect des droits humains dans son action. Enfin, après une baisse de 2011 à 2014, l'APD française s'est inscrite dès 2015 dans une perspective de reprise progressive, conformément à l'engagement collectif européen d'atteindre 0,7 % du RNB. Le CAD préconise que la France établisse une feuille de route formelle pour l'atteinte de cet objectif.

Annexe VII

LES 17 ODD



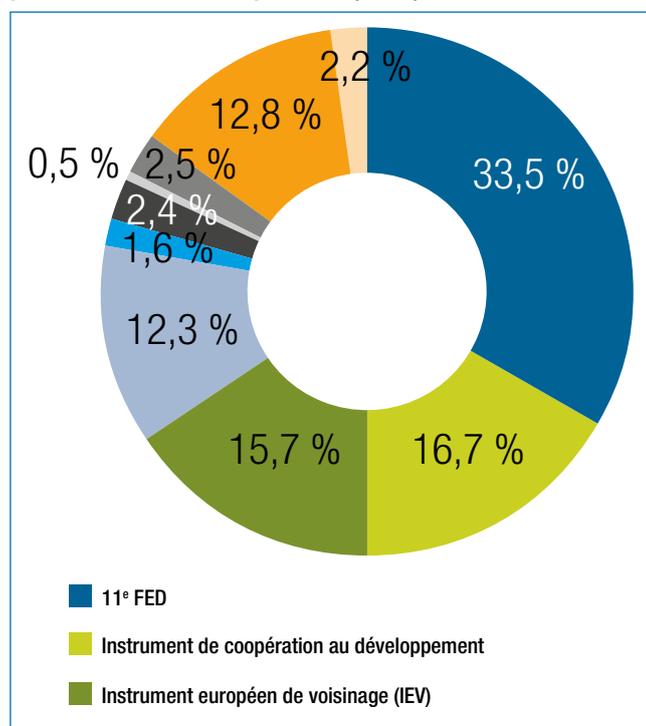
Annexe VIII

STRUCTURE DE L'APD TRANSITANT PAR L'UE

Instruments actuels de l'aide européenne

L'aide européenne transite par différents instruments qui sont programmés de manière pluriannuelle et qui répondent à différentes priorités politiques, humanitaires ou de coopération au développement. Ils sont généralement financés par le budget communautaire, à l'exception du FED, directement financé par les États membres.

Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération (2014)



Décaissement d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération (2014)

Instruments	Montants décaissés (en millions d'euros)
11 ^e FED	3 581,20
Instrument de coopération au développement (ICD)	1 789,16
Instrument européen de voisinage (IEV)	1 680,89
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	1 314,53
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	168,75
Instrument de stabilité (IdS)	256,79
Instrument de coopération et de sûreté nucléaire	48,21
Politique européenne de sécurité commune (PESC)	263,90
Aide humanitaire (ECHO)	1 368,04
Autre	230,84
Total	10 702,31

Source : Rapport annuel de l'action extérieure des institutions de l'UE, 2014

Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par secteur en 2014

Le FED

Le 11^e FED, d'un montant de 30,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, constitue la première source d'APD européenne. Entré en vigueur le 1^{er} mars 2015, il bénéficie aux ACP, à l'exception de l'Afrique du Sud, ainsi qu'à 20 pays et territoires d'outre-mer. Son financement spécifique, hors budget UE, est assuré par les contributions des États membres. Le FED se compose de subventions gérées par la Commission européenne et de prêts concessionnels gérés par la BEI.

L'Instrument de coopération au développement (ICD)

L'ICD, dont le montant pour la période 2014-2020 s'élève à 19,6 milliards d'euros, comprend à la fois des programmes géographiques (10,1 milliards d'euros) et des programmes thématiques (7,7 milliards d'euros). L'ICD géographique soutient la coopération au développement avec les PED qui figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD. Cet instrument concerne la coopération avec des pays et régions partenaires en Amérique latine, Asie du Sud-Est, Asie centrale, Moyen-Orient ainsi que l'Afrique du Sud. En sont exclus les pays bénéficiant d'un financement de l'UE ou d'un autre instrument d'aide extérieure : FED, Instrument européen de voisinage (IEV) ou Instrument d'aide de préadhésion (IAP). Les programmes thématiques de l'ICD couvrent à la fois les pays éligibles au titre des programmes géographiques de l'ICD, ainsi que ceux éligibles au FED et à l'IEV. Il comprend deux programmes : **1.** Biens publics mondiaux (environnement et changements climatiques, énergie durable, développement humain, sécurité alimentaire, migration et asile) ; et **2.** OSC et autorités locales.

L'IEV

L'IEV, instrument bénéficiant de 15,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, contribue à renforcer les relations bilatérales avec 16 pays partenaires à l'est et au sud de l'UE : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Ukraine. Cet instrument comprend des programmes de coopération régionale et transfrontalière.

L'Instrument de partenariat (IP)

L'IP, doté de 954,8 millions d'euros pour la période 2014-2020, vise à soutenir la coopération économique, financière et technique avec les pays émergents. Il soutient des mesures qui répondent de manière efficace et flexible aux objectifs découlant des relations bilatérales, régionales et multilatérales de l'Union avec des pays tiers.

L'IAP

Doté d'un budget de 11,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020, cet instrument aide les pays candidats à s'aligner sur les règles, normes, politiques et pratiques de l'UE en vue de leur adhésion. Il appuie notamment les réformes dans des domaines étroitement liés à la stratégie d'élargissement, comme la démocratie et la gouvernance, l'État de droit ou la croissance et la compétitivité.

Principaux instruments d'aide extérieure (2014-2020)

Instruments d'aide extérieure	Millions d'euros	%
11 ^e FED	30 506,00	34
IAP	11 698,67	13
IEV	13 682,64	15
IEDDH	1 182,51	1
Instrument de stabilité (IdS)	2 075,07	2
PESC	2 075,07	2
IP	844,30	1
ICD	17 390,44	19
Aide humanitaire	5 877,90	7
Protection civile et Centre de réaction d'urgence	128,38	< 1
Corps volontaire européen d'aide humanitaire (EVHAC)	130,11	< 1
Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	200,00	< 1
Aide macrofinancière	501,05	1
Garanties de l'UE pour des opérations de prêt	1 063,09	1
Agences	136,70	< 1
Autres actions et programmes	1 036,75	1
Marge	2 000,00	2
Total	90528,68	100 %

L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

L'IEDDH, doté d'un budget de 1,3 milliard d'euros pour 2014-2020, est un instrument permettant à l'UE d'apporter son soutien à la défense de la démocratie et des droits de l'homme à travers le monde. Contrairement aux autres instruments, l'IEDDH peut être mobilisé en dehors d'accords de coopération avec les autorités des pays partenaires, pour soutenir les associations ou défenseurs des droits humains.

L'IdS

L'IdS, bénéficiant d'un budget de 2,3 milliards d'euros pour 2014-2020, a pour objectif de soutenir les politiques extérieures de l'UE pour prévenir les conflits et consolider la paix, sur le court terme (partie non programmée à l'avance) et sur le long terme (prévention du terrorisme, du crime organisé, amélioration des infrastructures en matière de sécurité ou de santé publique).

Géographies d'intervention de l'aide européenne

L'Afrique est la première région qui bénéficie de la coopération européenne. En 2014, 43,67 % de l'APD européenne totale a été décaissée en sa faveur, soit 4,36 milliards d'euros (dont 89,3 % pour l'Afrique subsaharienne). Les décaissements en faveur⁴³ de l'Afrique subsaharienne au niveau national et régional représentaient 79,2 % des dépenses réalisées au titre du FED en 2014.

Répartition géographique des dépenses d'APD européenne (FED + budget)

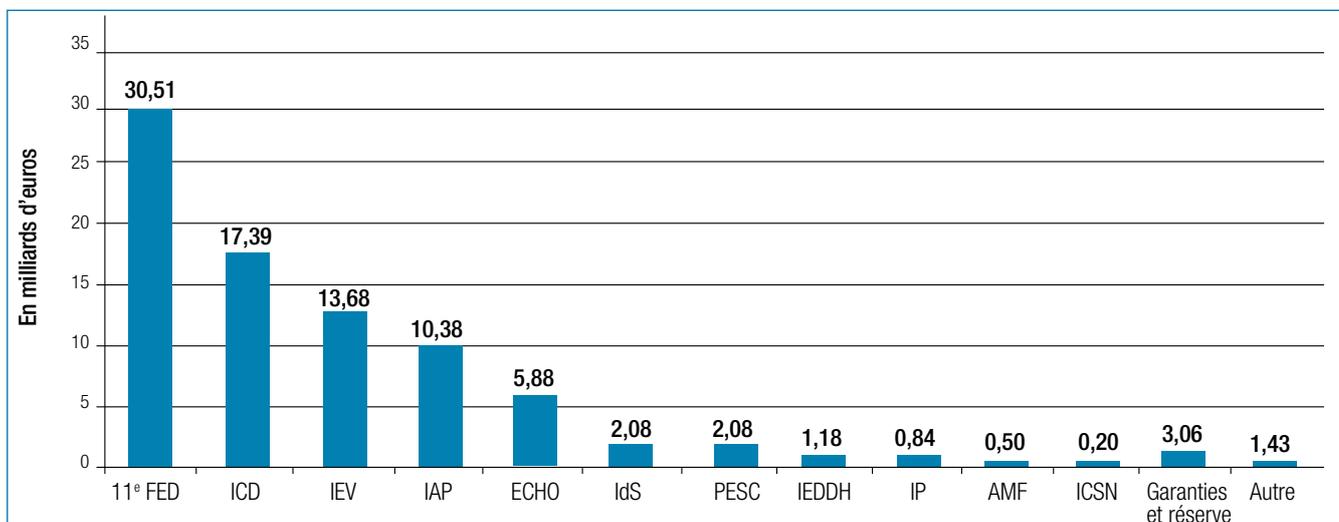
Les 16 PPP (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo) de la politique de développement française ont bénéficié de 29,3 % des décaissements du FED en 2014, soit 9,9 % de l'aide extérieure totale de l'UE.

Vers une réforme des instruments financiers de l'UE

Afin d'apporter une réponse plus rapide aux crises et d'adapter plus facilement la stratégie de l'aide européenne à l'évolution du contexte des pays partenaires, l'Agenda pour le changement a introduit une plus grande flexibilité dans la programmation des instruments financiers de l'UE et des mécanismes garantissant une meilleure réactivité des aides européennes.

En 2012 et 2013, la Commission européenne a négocié les perspectives financières pluriannuelles avec le Conseil. L'aide extérieure de l'UE pour la période 2014-2020 représente 6 % du budget communautaire (hors FED). Certains instruments ont été modifiés et de nouveaux programmes créés.

Les principaux instruments d'aide extérieure pour la période 2014-2020



43. Afrique du Nord et subsaharienne.

Les modalités de mise en œuvre de l'aide

L'appui budgétaire : Il permet d'apporter directement des ressources au budget des États bénéficiaires ; la réforme de l'appui budgétaire de 2012 a créé trois types de contrats qui permettent de suivre et de contrôler la mise en œuvre des réformes : l'appui budgétaire général, l'appui budgétaire sectoriel et le contrat d'appui à la consolidation de l'État pour les États fragiles (le *State Building Contract*).

L'aide projet : Elle peut être mise en œuvre *via* des appels d'offres ou des appels à propositions (en ce qui concerne les subventions, il est attendu que les bénéficiaires cofinancent l'action, en général à hauteur de 10-20 %) ; une autre modalité importante en termes d'influence est le jumelage institutionnel, c'est-à-dire le partenariat technique entre une administration d'un État membre et celle d'un pays tiers (renforcement institutionnel).

Le mixage prêt-don : Il repose sur la combinaison de subventions de l'UE, *via* un instrument de l'aide extérieure, à des prêts d'IFI, bilatéraux, européens tels que la BEI, l'AFD ou la KfW, ou multilatéraux. L'effet de levier permet aux pays partenaires

d'investir en faveur du développement (infrastructures, transports, énergie, services sociaux). On compte aujourd'hui sept facilités financées par quatre instruments différents.

Les fonds fiduciaires : La possibilité de créer un fonds fiduciaire européen est prévue par l'article 187 du règlement financier applicable au budget général de l'UE de 2012 et par le règlement financier du 11^e FED (article 42). Le recours à un fonds fiduciaire doit répondre à une situation exceptionnelle, limitée dans le temps et ciblé sur des domaines d'intervention précis. Il existe deux types de fonds : **1.** géographiques : dans les contextes de crise ou de post-crise ; et **2.** thématiques : pour couvrir des secteurs prioritaires de l'UE.

Jusqu'à présent, l'UE pouvait participer à des fonds fiduciaires établis par d'autres organisations internationales comme la Banque mondiale ou les Nations unies, mais ne disposait pas de la possibilité d'établir des fonds fiduciaires européens, dont elle assurerait le portage financier. Désormais, un fonds fiduciaire peut être créé sur une initiative conjointe de la Commission et d'au moins un État membre prêt à apporter une contribution financière. À l'inverse des fonds géographiques, les fonds thématiques ne peuvent pas faire l'objet de délégation de gestion aux agences des États membres.

Annexe IX

CONTRIBUTIONS AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Ensemble des contributions versées par la France aux Nations unies

Le budget-programme des Nations unies, d'un montant de 5,4 milliards de dollars en 2016-2017, établi tous les deux ans, est financé par des contributions obligatoires des États membres, déterminées par un barème de quotes-parts fixé par l'Assemblée générale des Nations unies : la France y contribue à hauteur de 4,85 %, derrière les États-Unis (22 %), le Japon (9,68 %), la Chine

(7,9 %) et l'Allemagne (6,38 %). La France contribue également au système des Nations unies par des contributions volontaires, ainsi que par des crédits extrabudgétaires délégués à des agences des Nations unies. Le tableau ci-dessous récapitule les principales organisations bénéficiaires de contributions versées par la France.

Contributions françaises comptabilisables en APD aux organisations des Nations unies en 2014 et 2015⁴⁴

Nom de l'organisation internationale	Montants d'APD, en millions d'euros, 2014	Montants d'APD, en millions d'euros, 2015
Agence, fonds ou commission des Nations unies	164	319
Fonds vert pour le climat	1	104
HCR	15	36
Organisation des Nations unies	19	23
OMS	16	19
PAM		17
Organisation internationale du travail	10	12
FAO	11	12
FIDA	12	12
PNUD, contributions volontaires	14	11
UNICEF	4	10
UNESCO	5	10
PNUE	5	7
Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		6
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Mission des Nations unies en République démocratique du Congo	5	5

44. Seules les contributions supérieures à 1 million d'euros ont été retenues.

Nom de l'organisation internationale	Montants d'APD, en millions d'euros, 2014	Montants d'APD, en millions d'euros, 2015
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Mission des Nations unies au Darfour	2	4
Agence internationale de l'énergie atomique	6	4
OMS, compte de contributions volontaires sans objet désigné	3	4
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Mission des Nations unies en République centrafricaine		4
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Mission des Nations unies au Mali		2
PNUE – Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	2	2
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire	1	2
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Mission des Nations unies au Liberia	1	2
Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (contributions extrabudgétaires uniquement)	1	1
Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Force intérimaire des Nations unies au Liban	2	1
Office des Nations unies contre la drogue et le crime	2	1
Organisation des Nations unies pour le développement industriel	6	
Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	6	
Agence internationale de l'énergie atomique (contributions au Fonds de coopération technique uniquement)	4	
UNESCO	3	
Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH), contributions volontaires – Agences, fonds ou commissions des Nations unies	1	
CCNUCC	1	
APD brute sous forme de dons	3 189	3 307
Pour rappel : APD nette	3 095	3 499

Focus sur quelques organisations

En 2015, **le HCR** a reçu 35,8 millions d'euros de la France, qui se situe au 14^e rang des contributeurs. Cette agence a pour mandat de diriger et coordonner l'action internationale dans plus de 110 pays pour protéger les réfugiés, les déplacés internes, les

apatrides et les demandeurs d'asile dans le monde. Il s'efforce ainsi d'assurer le respect du droit à demander l'asile et de trouver refuge dans un autre État. La France entretient des échanges de vues politiques et stratégiques sur des pays et zones où elle a un rôle à jouer et est membre du groupe des grands donateurs du HCR (relations privilégiées, missions d'évaluation sur le terrain, etc.).

Le FIDA a bénéficié de 35 millions d'euros pour 3 ans (2016-2018), ce qui fait de la France son 12^e contributeur. Cette institution spécialisée des Nations unies a été créée en 1978 pour contribuer à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les zones rurales des PED. Ses activités visent à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres, à accroître leurs revenus et à renforcer leurs capacités de résilience aux chocs. Le Fonds défend une agriculture familiale et durable, respectueuse des femmes. Il intervient dans 98 pays et un territoire avec un portefeuille de 226 programmes. 44 % de ses financements bénéficient à des États d'Afrique subsaharienne. À ce jour, les projets du FIDA ont bénéficié à 459 millions de personnes et le Fonds s'est engagé à sortir de la pauvreté 80 millions de personnes entre 2016 et 2018. En raison du fort lien entre sécurité alimentaire et changements climatiques (adaptation et résilience des populations notamment), l'agriculture occupe une place croissante dans les discussions sur le climat. Le FIDA s'est engagé à rendre la totalité de ses projets attentifs à l'environnement et à l'évolution du climat d'ici 2018. Le FIDA a également créé le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne, avec un instrument financier dédié, dans l'objectif de mobiliser des fonds supplémentaires pour renforcer la résilience des petits exploitants, confrontés aux aléas climatiques.

Le PNUD a reçu 10,6 millions d'euros de la France en 2015, ce qui place notre pays au 29^e rang des contributeurs. Le PNUD, qui intervient dans 177 pays, a un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des ODD, *via* une forte présence sur le terrain et son rôle de coordination, aussi bien au niveau global qu'au niveau des pays, *via* le système de coordinateurs résidents dont il assure la gestion. Par ailleurs, le PNUD a un rôle de réflexion, qui se traduit notamment au travers des rapports annuels sur le développement.

Comme défini dans son Plan stratégique 2014-2017, le PNUD intervient dans sept domaines : **1.** la lutte contre la pauvreté ; **2.** la gouvernance démocratique ; **3.** la prévention des crises et le relèvement rapide ; **4.** l'environnement ; **5.** la santé ; **6.** l'égalité des sexes ; **7.** le renforcement des capacités. Dans la réflexion générale sur l'amélioration du système des Nations unies, une évolution du rôle du PNUD est préconisée. La France est favorable au recentrage des activités du PNUD autour de deux thèmes : la réflexion sur le développement et la gouvernance démocratique.

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été financé par la France à hauteur de 6 millions d'euros

Les 10 premiers bénéficiaires du PNUD en 2015

	Millions de dollars
Afghanistan	722,11
Zimbabwe	193,20
« Bureau for Dev. Policy »	192,64
Soudan	132,19
Programmes pour le peuple palestinien	118,37
Soudan du Sud	114,11
Zambie	86,31
Bosnie-Herzégovine	82,35
Haïti	81,19
Irak	76,02

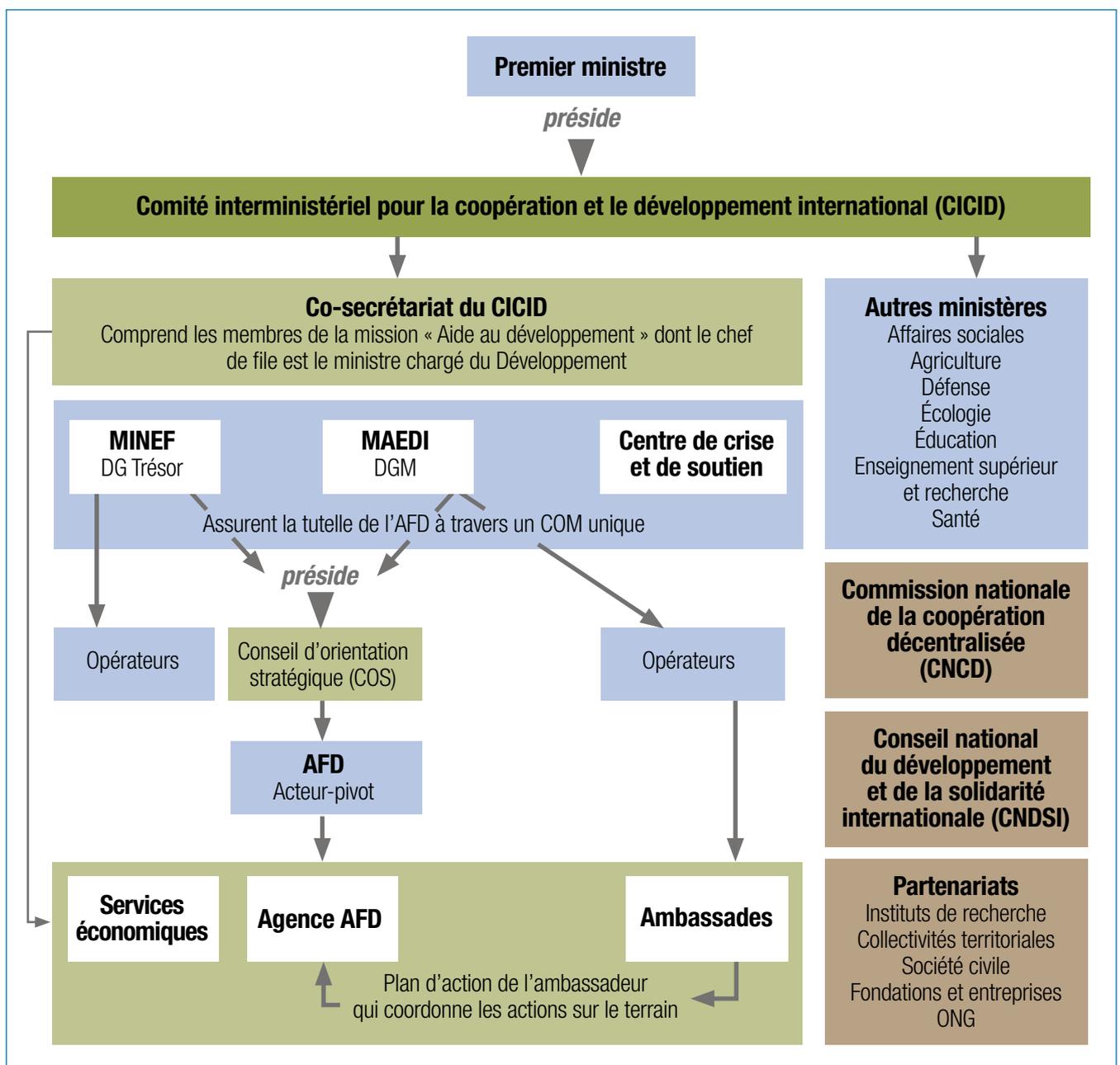
en 2015 par une contribution volontaire de 6 millions d'euros, hors financement des programmes d'aide alimentaire du Comité interministériel d'aide alimentaire (CIAA) pour 500 000 euros et des crédits sortie de crise (2 millions d'euros).

Cet organisme a été créé par l'Assemblée générale des Nations unies par la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 avec pour mandat d'apporter assistance et programmes de travail aux réfugiés palestiniens. L'agence a commencé ses activités le 1^{er} mai 1950 et, depuis, son mandat a été constamment renouvelé. La France occupait le 16^e rang des contributeurs étatiques en 2015, finançant les opérations mises en œuvre par des départements programmatiques (éducation, santé, microfinance, infrastructures, ainsi que services sociaux et d'assistance).

Enfin, l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes jouent un rôle important pour la mise en œuvre des engagements de la France à Muskoka sur la santé maternelle et infantile. Ces organisations, réunies autour d'un plan commun d'interventions, bénéficieront d'un montant annuel de 19 millions d'euros de l'aide bilatérale française. L'OMS, le FNUAP et ONU-Femmes ont par ailleurs reçu en 2015 respectivement 3,6, 0,55 et 0,4 millions d'euros de contributions volontaires destinées à abonder leur budget ordinaire.

Annexe X

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FRANÇAISE



Annexe XI

GLOSSAIRE DES TERMES DE L'APD

Ce glossaire a été élaboré à partir du rapport de la Cour des comptes sur l'APD et du dictionnaire du développement de l'AFD.

Aide budgétaire globale (ABG) : aide destinée à financer le budget de l'État sans affectation à des dépenses pré-identifiées ; elle est inscrite en ressources du budget de l'État et décaissable selon certains critères prédéfinis.

Aide budgétaire sectorielle (ABS) : aide destinée à financer les dépenses du budget de l'État relatives à un secteur économique et à la mise en œuvre d'une politique sectorielle commune, sous la conduite de l'État partenaire. Elle est exécutée selon les procédures nationales d'exécution de la dépense publique.

Aide programmable : aide sur laquelle le bénéficiaire et le donateur disposent de la maîtrise des engagements, ce qui exclut notamment les annulations de dettes, les frais d'écolage et l'accueil des réfugiés.

Aide pays programmable (APP) : l'aide pays programmable correspond à la partie de l'aide bilatérale entraînant un flux financier entre le pays donneur et le pays receveur, faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Aide-projet : selon les pays concernés et les bénéficiaires, il s'agit : **1.** de dons accordés aux pays les plus pauvres ; **2.** de prêts à des conditions très favorables, accordés aux États ou à des entreprises avec l'aval des États dans les pays à revenu intermédiaire ; **3.** de prêts accordés à des entreprises ou à des banques, sans l'aval des États, à des conditions améliorées ou à des conditions proches de celles du marché.

Aide-programme : ensemble de projets ou d'opérations, structuré pour atteindre des objectifs de développement spécifiques à l'échelle d'un secteur, d'un pays, d'une région, qui peut prendre plusieurs formes : aide à la balance des paiements, soutien à un secteur déterminé (aide sectorielle) ou soutien à certaines dépenses budgétaires (aide ou appui budgétaire).

Aide liée : modalité d'aide imposant de financer l'acquisition de biens et de services exclusivement auprès de fournisseurs appartenant au pays qui a apporté les fonds.

Bonification : différentiel de taux entre un prêt au taux du marché et un prêt concessionnel, opéré par l'AFD depuis 2004.

Comité d'aide au développement (CAD) : créé en 1961, le CAD est l'organe de l'OCDE chargé des questions de coopération avec les PED. Rassemblant 22 pays donateurs et la Commission européenne (la Banque mondiale, le FMI et le PNUD y sont observateurs), il constitue une instance stratégique où s'élaborent les mesures tendant à renforcer l'efficacité des efforts en faveur du développement.

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) : instance créée en 1999 et présidée par le Premier ministre, qui réunit l'ensemble des membres du Gouvernement concernés par la politique d'aide au développement. Il définit les orientations de la politique de coopération internationale et de l'APD.

Concessionnalité : mesure de l'effort de l'aide en référence aux cours du marché. Elle est calculée pour les prêts déliés par rapport à un taux d'intérêt égal à 10 %, et pour les prêts liés par rapport à un taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de la monnaie du prêt, publié par l'OCDE.

Contrat de désendettement et de développement (C2D) : volet bilatéral additionnel français de l'initiative PPTE d'allègement de la dette des PED. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés.

Documents cadres de partenariat (DCP) : documents élaborés en concertation avec les pays partenaires permettant de définir les orientations pluriannuelles de la coopération bilatérale française, assortis d'une annexe financière indicative.

Efficacité de l'aide : mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative, de façon efficiente et durable, et avec un impact positif en termes de développement institutionnel.

Évaluation : appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, projeté, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficience en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la pérennité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds. L'évaluation peut porter non seulement

sur l'action de développement, mais aussi sur les acteurs ou sur les relations entre les différents intervenants.

(Initiative) PPTE : mécanisme d'allègement de la dette des PED mis au point par la Banque mondiale à la fin des années 1990. Son objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés.

Objectifs de développement durable (ODD) : composant l'Agenda 2030, ces 17 objectifs ont été adoptés lors de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2015, à la suite des OMD, pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques d'ici à 2030.

Programmation conjointe : depuis 2012, la France privilégie cette approche coordonnée qui vise à fournir une réponse européenne conjointe sur la base des stratégies nationales des pays partenaires afin de relever plus efficacement les défis globaux du développement.

Sigles et abréviations

ABG	Aide budgétaire globale
ABS	Aide budgétaire sectorielle
ACP	pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique
AFD	Agence française de développement
AfIF	Facilité d'investissement pour l'Afrique
AID	Association internationale de développement (Banque mondiale)
AMF	Autorité des marchés financiers
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
ANRS	Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales
APD	Aide publique au développement
APP	Aide pays programmable
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAD	Banque africaine de développement
BAII	Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures
BA5D	Banque asiatique de développement
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement

BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDCS	Centre de crise et de soutien
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFC	Chlorofluorocarbures
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIAA	Comité interministériel d'aide alimentaire
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CIS	Cadre d'intervention sectoriel
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
CNDSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COCAC	Conseiller.e de coopération et d'action culturelle
COMEVA	Comité des évaluations (AFD)

CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie	FASCS	Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	FAsD	Fonds asiatique de développement
CPD	Commission de la population et du développement	FASEP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé
CSU	Couverture santé universelle	FED	Fonds européen de développement
CSW	Commission de la condition de la femme	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
DCP	Document cadre de partenariat	FEXTE	Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences
DDD	Direction du développement durable	FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales françaises
DFID	Ministère du Développement international du Royaume-Uni	FIDA	Fonds international de développement agricole
DG Trésor	Direction générale du Trésor	FISEA	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique
DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international	FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
DPT	Document de politique transversale	FMI	Fonds monétaire international
EAF	Exploitations agricoles familiales	FMPM	Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (Commission européenne)	FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies	Fonds mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
ENA	École nationale d'administration	FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
END	Experts nationaux détachés	FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	FSD	Fonds social de développement
ETI	Experts techniques internationaux	FSP	Fonds de solidarité prioritaire (MAEDI)
EVHAC	Corps volontaire européen d'aide humanitaire	G7	Groupe des Sept
FACECO	Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales	G8	Groupe des Huit
FAD	Fonds africain de développement	G20	Groupe des Vingt
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
		GES	Gaz à effet de serre
		GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIZ	Agence allemande de coopération internationale
HCE	Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
HCFC	Hydrochlorofluorocarbures
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IAP	Instrument d'aide de préadhésion
IATF	Équipe spéciale interorganisations
ICD	Instrument de coopération au développement
ICSN	Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire
IDFC	International Development Finance Club
IdS	Instrument de stabilité
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
IEV	Instrument européen de voisinage
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination
IFI	Institutions financières internationales
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IP	Instrument de partenariat
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
JICA	Agence japonaise de coopération internationale

KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)
LOP-DSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MEETAfrica	Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MFCP	Ministère des Finances et des Comptes publics
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OOAS	Organisation ouest-africaine de la santé
OSC	Organisations de la société civile
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PCN	Point de contact national

PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PED	Pays en développement
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PFR	Pays à faible revenu
PGO	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PISCCA	Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs
PMA	Pays les moins avancés
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PME-PMI	Petites et moyennes entreprises/ industries
PMNE	Programme de mise à niveau des entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Pays pauvres prioritaires
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRCC	Programme de renforcement des capacités commerciales
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
RNB	Revenu national brut
RPE	Réserve pays émergents
RSE	Responsabilité sociale des entreprises

RSO	Responsabilité sociale des organisations
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SEMED	Région sud et est de la Méditerranée
SFI	Société financière internationale
SGAE	Secrétariat général des affaires européennes
SII	Société interaméricaine d'investissement
SNP	Santé, nutrition et population
STI	Science, technologie et innovation
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TTF	Taxe sur les transactions financières
TOSSD	<i>Total official support for sustainable development</i> (soutien public total au développement durable)
UE	Union européenne
UEAD	Unité d'évaluation des activités de développement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNITAID	Facilité internationale d'achat de médicaments
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
URD	Urgence-réhabilitation-développement
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VGMS	Violences de genre en milieu scolaire

Liste des encadrés

Encadré 1 : L'AFD et les ODD.....	11
Encadré 2 : L'approche par les droits de la France dans les négociations	12
Encadré 3 : Le rôle de la société civile dans le succès de la COP de Paris	13
Encadré 4 : Mobilisation de la recherche pour le développement pour la COP 21	13
Encadré 5 : Action climat de l'AFD en 2014 et 2015.....	14
Encadré 6 : Les points emblématiques du PAAA	15
Encadré 7 : Le suivi de la mise en œuvre du PAAA	16
Encadré 8 : Les <i>climate bonds</i> de l'AFD	16
Encadré 9 : Le groupe pilote financements innovants	17
Encadré 10 : Un effort de redevabilité de l'aide : le site Internet Transparence et la plateforme web de l'AFD	19
Encadré 11 : Évaluation rétrospective de l'Association internationale de développement (AID) en 2014 par la DG Trésor.....	21
Encadré 12 : Évaluation de l'Initiative Muskoka.....	21
Encadré 13 : Évaluation du programme de mise à niveau des entreprises (PMNE) au Sénégal	22
Encadré 14 : La politique de responsabilité sociétale du Groupe AFD	24
Encadré 15 : L'action de la France dans la promotion de l'innovation et l'entrepreneuriat social et l'investissement à impact social.....	25
Encadré 16 : Un exemple de coopération décentralisée : Toulouse et Hanoï.....	25
Encadré 17 : L'aide publique au développement bilatérale transitant par les ONG en 2014 et 2015.....	27
Encadré 18 : Le Fonds PISCCA.....	28
Encadré 19 : La France s'engage au Sud	28
Encadré 20 : La stratégie Entrepreneuriat social/ <i>social business</i> de l'AFD adoptée en 2015.....	29
Encadré 21 : Le Fonds français pour l'environnement mondial.....	33
Encadré 22 : Porto-Novo (Benin), ville verte : subvention de 8 millions d'euros.....	34



Encadré 23 : Améliorer les conditions de vie à Niamey (Niger).....	35
Encadré 24 : La stratégie Genre et développement.....	36
Encadré 25 : La stratégie Jeunesse	37
Encadré 26 : PROPARCO, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable	38
Encadré 27 : La gouvernance intégrée au champ de compétence de l'AFD	41
Encadré 28 : Des dividendes de la paix au bénéfice des populations à travers des projets à impact rapide (Mali).....	57
Encadré 29 : Le fonds Békou (République centrafricaine)	57
Encadré 30 : Le continuum humanitaire-développement	58
Encadré 31 : Numérique et développement.....	61
Encadré 32 : CFI	61
Encadré 33 : Soutien au journalisme de proximité dans les régions tunisiennes	62
Encadré 34 : L'IRD	63
Encadré 35 : Les modalités d'intervention des organismes de recherche français : exemple d'un dispositif animé par le CIRAD	63
Encadré 36 : La France dans les orientations du FED	67
Encadré 37 : Des documents cadres de partenariat (DCP) à la programmation conjointe.....	68
Encadré 38 : L'Année européenne pour le développement	69
Encadré 39 : Une présence française privilégiée dans les organisations internationales	71
Encadré 40 : L'expertise technique française dans le système multilatéral.....	72

Liste des figures

• Répartition géographique de l'APD bilatérale nette.....	9
• Aide bilatérale brute en faveur des partenariats différenciés (2015)	42
• Aide bilatérale brute en faveur des partenariats différenciés (2014).....	42
• Principaux chiffres d'APD pour les PPP	43
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2014)	45
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les PPP (2015)	45
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2014)	48
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2015)	48
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2014)	50
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays méditerranéens (2015)	50
• Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée à l'Afrique subsaharienne	51
• Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays méditerranéens	51
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2014)	52
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2015)	53
• Part des subventions transitant par l'AFD consacrée aux pays en crise (2010-2015).....	53
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française aux très grands émergents (2014)	55
• Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française aux très grands émergents (2015)	55
• Portefeuille de fonds européens délégués à l'AFD	68
• Coopération déléguée 2008-2014 (hors opérations de mixage prêts-dons).....	69
• Mixage prêts-dons (2007-2014)	70
• Répartition des Français par famille d'organisations (2015).....	71
• Répartition des administrateurs français par famille d'organisations (2015)	71
• Répartition de l'APD bilatérale nette par type d'aide	79



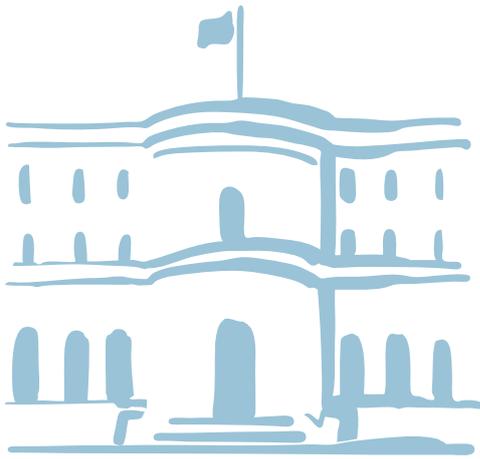
• Décomposition de l'aide multilatérale versée sous forme de dons	81
• Répartition de l'APD bilatérale nette par catégories de revenu.....	82
• Répartition prêts/dons de l'APD bilatérale brute.....	84
• Répartition prêts/dons de l'APD brute, en volume.....	84
• L'APD française au sens du CAD en 2014.....	85
• Répartition des dépenses d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération (2014).....	101
• Les principaux instruments d'aide extérieure pour la période 2014-2020	103
• Dispositif institutionnel de la politique de développement durable française.....	108

Liste des tableaux

• Partenariats différenciés – CICID 2013.....	18
• Principaux chiffres d'APD pour les PPP	44
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux 16 PPP, par instruments.....	44
• Répartition de l'aide bilatérale accordée aux 16 PPP, par type de financement	44
• Principaux bailleurs de fonds des PPP en 2014 (en APD bilatérale brute).....	44
• Principaux chiffres d'APD pour l'Afrique subsaharienne et les pays méditerranéens	46
• Principaux chiffres d'APD pour l'Afrique subsaharienne.....	46
• Principaux chiffres d'APD pour les pays méditerranéens	46
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne, par instruments.....	47
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée à l'Afrique subsaharienne, par type de financement	47
• Principaux bailleurs de fonds en 2014 (en APD bilatérale brute).....	47
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens, par instruments	49
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays méditerranéens, par type de financement	49
• Principaux bailleurs de fonds en 2014 (en APD bilatérale brute)	49
• Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée à l'Afrique subsaharienne	51
• Part de l'effort financier de l'État transitant par l'AFD consacrée aux pays méditerranéens	51
• Principaux chiffres d'APD pour les pays en crise	51
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité, par instruments.....	52
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité, par type de financement.....	52
• Principaux chiffres d'APD aux très grands émergents.....	54
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux très grands émergents, par type de financement	54
• Répartition de l'aide bilatérale brute accordée aux très grands émergents, par instruments.....	54



• Contribution de la France en faveur de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile	77
• Répartition sectorielle de l'APD française (en volume).....	83
• Les indicateurs de résultats de l'aide bilatérale	87
• Les indicateurs de résultats de l'aide multilatérale	88
• Objectif 1 : Prise en compte du genre dans les instruments de financement	89
• Objectif 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services du MAEDI	90
• Objectif 3 : Renforcement de la recherche sur le thème genre et développement.....	90
• Objectif 4 : Insertion des enjeux de genre au plan bilatéral.....	91
• Objectif 5 : Insertion des enjeux au plan multilatéral.....	91
• Évolution des autorisations de financement du Groupe AFD dans les pays étrangers et en outre-mer.....	93
• Répartition des autorisations de financement du Groupe AFD, dans les pays étrangers et en outre-mer, par zone géographique	94
• Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et en outre-mer, par zone géographique	94
• Décaissement d'aide extérieure de l'UE par instrument de coopération (2014).....	101
• Principaux instruments d'aide extérieure (2014-2020).....	102
• Contributions françaises comptabilisables en APD aux organisations des Nations unies en 2014 et 2015	105
• Les 10 premiers bénéficiaires du PNUD en 2015	107



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2014-2015)

Ce troisième rapport bisannuel au Parlement a pour objectif de rendre compte de la mise en œuvre de la politique de développement de la France en 2014 et 2015.

Ces deux dernières années ont été marquées par plusieurs chantiers visant à rénover la politique de développement française. La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 place le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités comme finalités de la politique française de développement.

L'année 2015 a constitué une année charnière, avec la fin du cycle des objectifs du Millénaire pour le développement, lancé en 2000, et l'adoption d'un nouveau cadre de développement durable, l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable. La Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba en juillet, le Sommet spécial sur le développement durable à New York en septembre et la Conférence sur le climat à Paris, qui s'est déroulée en décembre 2015, ont été les trois temps forts de cette année charnière. Pour la première fois, la communauté internationale s'est dotée d'une feuille de route universelle qui a pour objectif de lutter contre l'extrême pauvreté, de réduire les inégalités et de préserver la planète.

Ces deux années ont également permis de réaffirmer les grands principes sur lesquels repose notre aide : la transparence, l'efficacité, la cohérence, la redevabilité auprès de tous, et le dialogue avec la société civile.

L'Agence française de développement (AFD), dont le volume d'activité est en forte croissance à la suite des annonces du président de la République, est pleinement impliquée dans la réalisation de l'Agenda 2030. Créée le 1^{er} janvier 2015, Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale, rationalise le dispositif français des opérateurs au service du renforcement des capacités des pays partenaires. L'agence contribue dans ce domaine à la mise en œuvre des objectifs de la politique de développement, d'influence et de diplomatie économique de la France.

Enfin, la France a renouvelé son approche partenariale. En 2014 et 2015, les réunions du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), espace de dialogue créé fin 2013, ont permis une concertation régulière et stratégique entre les différents acteurs du développement, sur les objectifs et les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement.